

Apollo 10 entreprend sa plus périlleuse manoeuvre

dans ce numéro

■ Le surintendant des faillites ordonne une enquête prioritaire dans l'affaire du pavillon d'Haiti. (Page 3)

■ Une société britannique construira un centre résidentiel et commercial de \$100 millions à Ville d'Anjou. (Page 3).

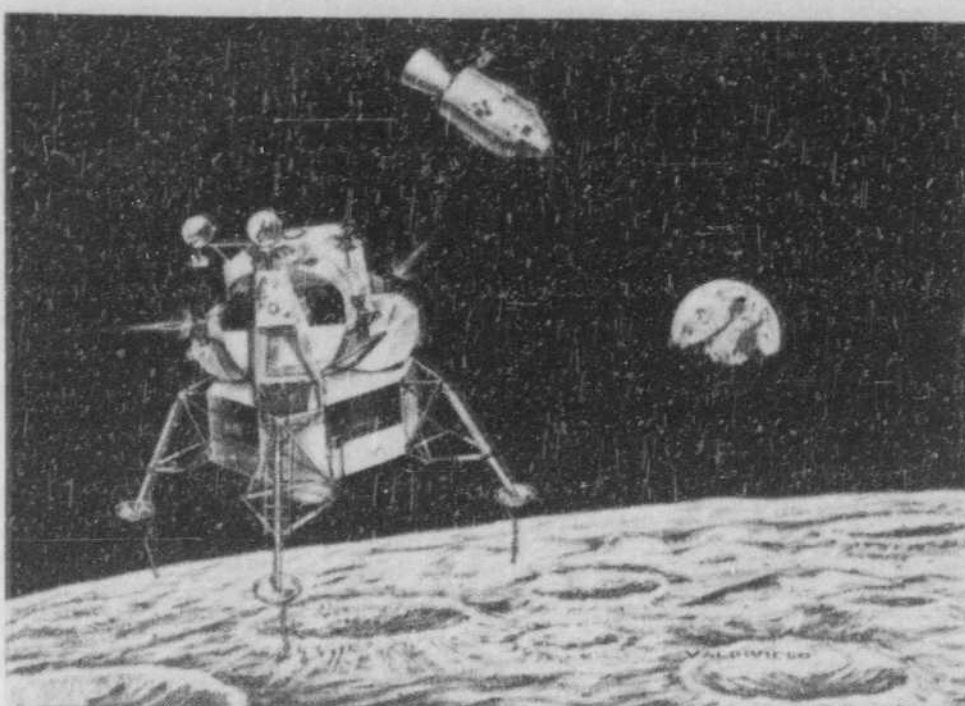
■ En page 4, un éditorial de Paul Sauriol sur le projet de loi de l'aide sociale.

■ En page 4 également, un article de Vincent Prince sur "La politique de bilinguisme d'Ottawa, face aux réticences de quelques provinces."

■ Claude Ruel a déjà signé son contrat en vue de la prochaine saison de hockey. (Page 15).

Ce dessin dû à l'artiste Ben Valdivieso illustre comment le module lunaire, ayant à son bord Thomas Stafford et Eugene Cernan gravitera autour de la lune, à une distance de 9.3 milles seulement, cet après-midi entre 17h19 et 17h34. Vers la droite, on voit la terre et au centre, le module de commandement d'Apollo 10 dans lequel John Young restera seul pendant l'historique manoeuvre du LEM.

(Téléphoto PA)



HOUSTON, Texas (d'après l'AFP) — L'équipage d'Apollo 10 effectuera aujourd'hui une première spatiale: faire évoluer le module lunaire en autonomie pendant huit heures, à basse altitude (9.3 milles), autour de la lune. Ce sera là la principale manoeuvre, la plus dangereuse aussi, du vol Apollo 10.

Avant de se coucher, les cosmonautes ont "circuliser" leur orbite, effectué une émission de télévision en direct pour montrer la lune aux terriens et inspecté le module lunaire qu'Eugene Cernan et Thomas Stafford utiliseront cet après-midi pour aller inspecter la lune de plus près, tandis que John Young restera seul aux commandes d'Apollo 10.

Du plein succès du vol de huit heures du module lunaire d'Apollo 10 aujourd'hui dépendra le succès du premier débarquement américain sur la lune, en juillet.

M. Thomas Paine, administrateur de la NASA, a déclaré qu'il serait surprenant que son pays ne soit pas le premier à réaliser cet exploit.

Une nouvelle mission vient toutefois d'être confiée à l'équipage d'Apollo 10: celle d'observer de près les lueurs mystérieuses aperçues par des astronomes hollandais dans la région du cratère Aristarque, soit à quelque 600 milles d'une des aires d'alunissage prévues pour le vol d'Apollo 11.

Ces lueurs pourraient avoir été provoquées par une éruption volcanique, confirmant ainsi que la lune n'est pas un astre complètement mort.

Les heures cruciales

Voici un tableau des heures cruciales que connaîtra aujourd'hui l'équipage d'Apollo 10 (heure avancée de l'Est):

11.14 — Thomas Stafford et Eugene Cernan commencent à se transférer dans le module lunaire, LEM, John Young est laissé seul aux commandes d'Apollo 10.

14.59 — Le LEM se détache de la capsule spatiale pour entamer son vol indépendant autour de la lune.

15.24 — Young met à feu les petites fusées pour éloigner Apollo 10 du LEM.

16.22 — Le LEM allume son propulseur de descente afin de réduire son orbite à 9.3 milles au-dessus de la lune.

17.19 — Le LEM gravite autour de la lune à une altitude de 9.3 milles.

17.34 — Le LEM rallume son propulseur pour relever son orbite à plus de 200 milles.

19.21 — Le LEM termine sa descente.

19.31 — Mise à feu du moteur d'ascension du LEM afin d'aller au rendez-vous avec la cabine d'Apollo 10. Quelques moments plus tard, le module passe une fois de plus à une altitude de 9.3 milles au-dessus de la surface lunaire.

20.22 — Le LEM exécute un nouvel allumage de fusée, cette fois à l'arrière de la lune.

21.20 — Le LEM procède à un nouvel allumage afin de se mettre en ligne avec Apollo 10 en vue de l'étape finale du rendez-vous.

21.58 — Le rendez-vous est effectué.

22.53 — Les deux véhicules spatiaux se sont rejoints et tournent encore sur orbite lunaire.

23.09 — Young oriente Apollo 10 pour l'amarrage du module.

23.54 — Stafford et Cernan rentrent dans la cabine Apollo 10.

00.58 — Le module lunaire est lâché dans l'espace.

La phase cruciale

La phase la plus importante de la mission d'Apollo 10 a commencé hier, lorsque le train spatial, arrivé au terme de son long voyage vers la lune, s'est inséré sur orbite lunaire. Il lui restait alors à poursuivre sa ronde pendant 60 heures 31 minutes et à se livrer aux vérifications d'équipement et à l'examen des aires d'alunissage pour préparer la voie à la conquête de la lune. Le déroulement des opérations de mise sur orbite a eu lieu avec une rigoureuse précision.

A 16h.19 (20h.19 GMT), "Apollo 10" n'était plus qu'à 720 milles de son objectif vers lequel il fonçait à 4.780 milles à l'heure.

A 16h.38 (20h.38 GMT), l'engin, toujours inscrit sur sa trajectoire cislunaire, passait au-dessus de la face cachée de la lune. Les communications radio avec le sol s'interrompirent immédiatement pour ne reprendre qu'à 17h.12 (21h.12 GMT), quand Apollo 10 réapparut au-dessus de la face visible du satellite de la terre.

A 16h.45 (20h.45 GMT), Apollo 10 se trouvait à 113 milles de sa cible. Sa vitesse avait encore augmenté et atteignait 5.610 milles à l'heure.

Une minute plus tard, à 16h.46 (20h.46 GMT), les cosmonautes mettaient à feu leur propulseur principal afin de freiner et de pouvoir s'inscrire sur orbite lunaire. L'allumage fut parfait.

Voici page 2: Apollo 10 entreprend

René Lévesque veut "démystifier" les caisses électtorales

QUEBEC (DNC) — L'Assemblée nationale a entrepris, hier, l'étude d'une motion par laquelle le député de Laurier, M. René Lévesque, propose l'établissement d'un système démocratique et ouvert de financement des partis politiques, en particulier au moment des campagnes électorales.

La Chambre n'a pas disposé de la motion, dont l'étude devrait normalement se poursuivre mercredi prochain.

La motion du président du parti québécois stipule que:

Voici page 2: Caisse électtorale

la météo

Généralement ensoleillé. Très frais. Minimum la nuit dernière: 30 et 35. Maximum aujourd'hui: 60.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour: sainte Gisèle

VOL LX - NO 118

Montréal, jeudi, 22 mai 1969

10 CENTS

C'est de nouveau l'impasse

La CEQ crie à l'intimidation

Vickers

La division marine ne gardera plus que 100 travailleurs pour les radoubs

par Jean-Luc Duguay

La compagnie Canadian Vickers cessera d'exploiter son chantier de construction navale d'ici quelques mois mais la division industrielle continuera d'être exploitée à pleine capacité. En septembre ou octobre prochain, la division marine aura donc disparu, sauf le service de réparation des navires qui emploiera une centaine d'employés.

L'annonce officielle a été faite, hier matin, au cours d'une conférence de presse, par M. Eric Harrington et Wilbrod Bhérier, respectivement président de la Canadian Vickers et président du conseil d'administration.

La décision, a expliqué M. Harrington, "décision difficile mais inévitable", a été motivée par les raisons suivantes:

- absence de commandes originant du marché local;
- absence de tout mode de financement à long terme destiné à encourager les commandes provenant de l'étranger pour la construction de bâtiments maritimes;
- trop grand nombre de chantiers maritimes au Canada par rapport au nombre de contrats disponibles;
- absence d'une politique canadienne à long terme en faveur de l'industrie maritime.

Cette décision, prévue depuis plusieurs mois par la CSN, signifie que la division marine de la Canadian Vickers n'emploiera plus dès l'automne, qu'une centaine d'employés préposés à la réparation des navires; la division a déjà compté 1.600 employés, et, à l'heure actuelle, leur nombre

a été réduit à environ 500. Il baissera à 100 quand les trois bâtiments actuellement en construction auront été terminés. Il s'agit du Klondike, qui sera lancé le 31 mai, et des brise-glaces Louis, S. Saint-Laurent et Norman Maclean Rodgers qui seront prêts respectivement en juillet et en septembre.

M. Harrington a déclaré que la compagnie avait l'intention de donner plus d'ampleur au service de réparation et d'entretien des bâtiments maritimes et que l'activité accrue en ce domaine nécessitera des réparations et agrandissements apportés aux chantiers existants; la Vickers, a-t-il ajouté, a demandé l'aide du gouvernement fédéral tant du point de vue financier qu'à celui de l'organisation de programmes de recyclage.

Le président de Vickers n'a pas écarté la possibilité de la démolition du chantier de construction. Aucun contrat n'a encore été accordé, a-t-il dit, aucune offre de soumissions n'a été faite, mais cela ne veut pas dire que nous ne démollerons pas.

En ce qui concerne la division industrielle, elle continuera de fonctionner à pleine capacité. La Canadian Vickers, a dit M. Harrington, est une entreprise spécialisée dans le génie industriel et, avec les années, la construction de bâtiments maritimes y a joué un rôle de moins en moins prépondérant. La compagnie remplit actuellement plusieurs

contrats de fabrication industrielle, dont la construction de machines lourdes destinées aux centrales d'énergie nucléaire ainsi qu'aux industries minières et de pâtes et papiers.

D'autre part, M. Harrington a affirmé que le gouvernement fédéral avait été avisé, il y a déjà plusieurs mois, de la fermeture du chantier de construction et qu'Ottawa n'avait pas l'intention de faire quoi que ce soit pour empêcher la fermeture. Quant aux employés, ils savaient depuis longtemps, a dit le président, qu'ils seraient obligés de se chercher du travail ailleurs, ce que nient les syndiqués.

Qu'arrivera-t-il des ouvriers jusqu'à pied? A cette question, M. Bhérier répond qu'il n'appartient pas à la Canadian Vickers de prévoir des moyens de recyclage et que la compagnie n'est pas chargée de pourvoir au service social. M. Harrington déclare de son côté que des pourparlers sont en cours à ce sujet avec le gouvernement fédéral.

Est-il possible que des ouvriers jusqu'à pied affectés à la division marine soient engagés à la division industrielle? Cela est possible mais difficile. En effet, certains travaux exécutés en "industrielle" demandent un entraînement spécial; d'autre part, il se pose un problème syndical, les travailleurs de la division industrielle étant affiliés à l'AFL (American Federation of Labour). Ainsi, un travailleur qui passerait de la CSN

Voici page 2: Vickers



La princesse Kahn Tineta Horn, de la tribu des Agniers, à Londres pour protester auprès de la reine et du premier ministre de la façon dont on viole les droits des Indiens du Canada, s'est fait suivre par une meute de photographes et de journalistes. Ces derniers l'ont accompagnée au 10 Downing Street et au palais de Buckingham mais la princesse n'a pu se faire recevoir de M. Wilson ou de la reine. (Téléphoto PA)

par Gilles Lesage

QUEBEC — C'est de nouveau l'impasse: par suite d'un geste — qualifié d'intimidation à la fois par les syndicats dirigeants et par l'opposition à l'Assemblée nationale — posé par la Fédération des commissions scolaires (FCSCO), les enseignants ont "suspendu" les négociations, hier matin.

Le chef libéral, M. Lesage, a parlé de "chantage" auprès des enseignants, il a manifesté l'intention de soulever un débat d'urgence, geste qu'il a reporté à aujourd'hui, en raison de l'interprétation divergente que le premier ministre et lui-même donnaient aux événements.

Il a également proposé, en vain, que la commission parlementaire de la présidence du conseil siège dès hier soir pour tirer les choses au clair.

Au cours d'une conférence de presse, M. Laliberté a expliqué que la partie syndicale ne pouvait continuer à négocier tant que les commissions scolaires ne retireraient pas l'offre de contrat individuel soumise aux enseignants.

La fédération a fait parvenir, en date du 16 mai, à toutes les commissions scolaires la directive de faire signer un contrat individuel à leurs enseignants, lequel contrat contenait l'acceptation des offres patronales telles que déposées en date du 28 mars 1968.

Ce geste, a dit M. Laliberté, va à l'encontre de l'article onze du code du travail où l'on peut lire: "Aucun employeur, ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeurs, ne cherchera d'aucune manière à dominer, entraver ou à financer la formation ou les activités d'une association de salariés ni à y participer."

Ce geste, a ajouté le président de la CEQ, est le sommet d'une campagne orchestrée de propagande par la

Voici page 2: Enseignants

Pompidou reste en tête avec 42%

Un autre sondage confirme la montée de Poher

PARIS (AFP) — La cote de M. Georges Pompidou est stable. Celle de M. Alain Poher progresse. Enfin M. Gaston Defferre recule.

Telles sont les indications données par les derniers son-

dages sur les élections présidentielles françaises, réalisées par la SOFRES et publiées hier après-midi par le journal "Le Monde".

Ce sondage qui a été effectué vendredi et samedi der-

niers, donne les résultats suivants:

M. Georges Pompidou 42 % (contre 42% également lors du dernier sondage SOFRES réalisé les 5 et 6 mai).

M. Alain Poher: 39% (contre 35%).

M. Jacques Duclos: 12% (contre 10%).

M. Gaston Defferre: 6% (contre 11%).

M. Michel Rocard: 1% (contre 2%).

Les deux autres candidats, MM. Alain Krivine et Louis Ducatel n'apparaissent pas dans ce sondage.

Il est à noter que le sondage a été réalisé alors que la campagne télévisée ne faisait que commencer. On fait remarquer d'autre part que c'est jeudi dernier que M. Gaston Defferre avait annoncé qu'il choisirait M. Pierre Mendès-France comme premier ministre s'il était élu président de la République.

A la question, quel est de M. Pompidou ou de M. Poher celui qui aura le plus de chance d'être élu au deuxième tour, 37% des Français ont répondu M. Poher, 37% également M. Pompidou, alors que 26% ne se prononcent pas. (Il

ne s'agit pas là d'intention de vote mais d'un pronostic).

Lors du précédent sondage les 5 et 6 mai, 73% des personnes interrogées donnaient M. Pompidou gagnant.

M. Alain Poher a apporté hier d'importantes précisions sur la politique qu'il appliquerait s'il était élu à la présidence de la République. Répondant à ceux qui, du côté gaulliste et même chez ses amis centristes, lui reprochaient de ne pas formuler de programme, de rester volontairement dans le vague, le président de la République intermédiaire s'est expliqué clairement sur la façon dont devraient fonctionner les institutions, sur la construction de l'Europe et les problèmes de l'information en France.

M. Poher, au cours d'une allocution télévisée dans le cadre de la campagne électorale a tout d'abord dénoncé la façon dont l'information avait été "dirigée" depuis plusieurs années et "le pays chloroformé".

Assouplissement du FNL sur la composition d'un gouvernement transitoire

WASHINGTON (AFP) — Mme Nguyen Thi Binh, chef de la délégation du "Front national de libération" sud-vietnamien aux conversations de Paris, n'a pas exclu, au cours d'une interview accordée, à Stockholm, à la chaîne américaine "National Educational Television", la participation au gouvernement sud-vietnamien transitoire (qui préparerait des élections libres et démocratiques) de personnalités ayant fait partie des instances gouvernementales précédentes.

Elle n'y a mis qu'une seule condition: que ces personnalités aient "une optique vraiment nationaliste" et qu'elles "désirent la paix". Elle a précisé aussi que, pour le F.N.L., des élections "libres et démocratiques" ne pourraient être organisées au Sud-Vietnam tant que des troupes étrangères s'y trouveraient encore. Ce sera au gouvernement pro-

visoire du Sud-Vietnam de décider s'il acceptera ou non une "supervision internationale" de ces élections, a-t-elle ajouté.

Mme Binh a en outre précisé que, si, à Paris, les parties en présence décidaient de faire superviser le départ des troupes américaines par une force internationale, la disposition des troupes au Sud-Vietnam — celles du F.N.L. et celles du gouvernement de Saigon — devait être "discutée, mise au point entre les parties vietnamiennes". C'est une question, c'est un problème à régler entre les parties vietnamiennes elles-mêmes.

Mme Binh a parlé en français et ses réponses furent traduites en anglais.

La crise qui a éclaté entre Washington et Saigon à la suite du rapprochement entre les points de vue américain

Voici page 2: Le FNL

Pierre Dupuy est décédé à Cannes

L'ancien commissaire général de l'exposition de Montréal, M. Pierre Dupuy, est décédé hier à Cannes. M. Dupuy, qui était âgé de 72 ans, avait eu une très longue carrière diplomatique. Il séjourna en France où il avait rempli les fonctions d'ambassadeur près du Quai d'Orsay et l'on croyait qu'il désirait s'établir à Cannes.

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ont exprimé leur affliction à l'annonce de la mort de M. Dupuy.

C'était un homme d'une vaste culture qui avait acquis au cours de sa carrière une connaissance profonde des pays et des hommes", a déclaré hier M. Trudeau, en apprenant le décès de ce diplomate qui fut "pendant plusieurs années un représentant éminent du Canada à l'étranger".

Pour le maire Drapeau, la ville de Montréal "doit une très vive reconnaissance" à "un ami personnel... qui m'honorait depuis longtemps de son affection et de sa confiance".

Originaire de Montréal, M. Dupuy a reçu une formation juridique à Montréal et Paris, pour entrer, en 1922, dans le bureau du commissaire général du Canada à Paris.

Il fut nommé consul, à Paris, en mai 1940, et partit pour Londres le mois suivant. A la fin de 1943, il était nommé chargé d'affaires à la légation canadienne des gouvernements



alliés à Londres, et l'année suivante il devint chargé d'affaires à la légation, en Belgique.

En 1945, il fut transféré aux Pays-Bas, puis fut nommé ambassadeur, à Rome en 1952 et à Paris en 1958.

En 1960, il entreprit une étude des conditions de vie dans les pays nouvellement indépendants de l'Afrique, de Madagascar à l'Atlantique.

M. Dupuy était un diplomate de carrière, entré dans le service diplomatique en 1922. Il était âgé de 72 ans.

Pendant la deuxième guerre mondiale, il travailla sous les ordres de Sir Winston Churchill, à Londres, et accompagna des missions spéciales pour les alliés auprès du gouvernement français à Vichy et dans les territoires français de l'Afrique du Nord.

santé", comme l'a appelée M. Chartrand, les syndiqués ont tenu une assemblée au cours de laquelle ils ont décidé de convoquer pour le soir même (hier) tous les députés fédéraux et provinciaux de la région de Montréal, ainsi que tous les conseillers municipaux de Montréal, y compris le maire Drapeau et le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier. La réunion devait avoir lieu au local du syndicat, rue Notre-Dame est.

L'annonce de la fermeture du chantier de construction navale de la Canadian Vickers a eu des répercussions, hier, aux parlements d'Ottawa et de Québec.

A Ottawa, le ministre de la main-d'œuvre, M. Allan MacEachen, a déclaré que le gouvernement était prêt à venir en aide aux employés qui seront mis à pied, par le truchement des services gouvernementaux de recyclage et de placement.

De son côté, M. Jean Marchand, ministre de l'expansion régionale, a dit que les formes d'aide fournies par son ministère ne s'appliquaient pas aux grands centres urbains tels que Montréal, et que, par conséquent, le département de l'expansion régionale ne pouvait rien faire pour aider la Vickers à maintenir l'exploitation de son chantier de construction.

D'autre part, à Québec, le président du parti québécois, M. René Lévesque, a soulevé la question à l'Assemblée nationale. Le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, a déclaré, comme on l'a fait à Ottawa, que le gouvernement était prêt à établir des comités de recyclage en coopération avec le fédéral, le syndicat et la compagnie. A M. Lévesque qui faisait remarquer que le projet de recyclage impliquait l'acceptation de la fermeture du chantier, le premier ministre, M. Bertrand, a répondu qu'il appartenait d'abord au fédéral de prendre des dispositions à cet égard.

M. Bellemare "a pris note" de la question du député libéral d'Ahuntsic, M. Jean-Paul Lefebvre, qui se demandait ce qu'il adviendrait des quelque 900 employés qui ont déjà été congédiés.

D'autre part, le syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon, par la voix de son président, M. Clément Fleury, dit appuyer sans réserve les employés de Canadian Vickers qui veulent empêcher la fermeture du chantier de construction navale.

Dans un communiqué, M. Fleury déclare:

"Nous serons dans la bataille parce que peut-être notre tour est proche. Nous avons vécu de près le problème de la fermeture de la George T. Davis il y a un an et nous avons pu constater comment la Canadian Vickers autant que la Davis Shipbuilding ne se soucient aucunement du sort des travailleurs qui ont construit ces industries et disposent de machineries ou d'équipements; aussi les travailleurs de Lauzon appuieront-ils sans réserve les nouvelles victimes de la Canadian Vickers, et nous leur donnons l'assurance que nos membres refuseront de terminer quel travail que ce soit qui a pu être commencé par nos confrères de Montréal.

Aussi nous participerons activement dans la mesure du possible à toutes actions qui seront de nature à forcer cette compagnie à maintenir ses opérations de construction".

Le premier ministre lui a demandé si la menace de démissions massives des enseignants ne constituait pas du chantage.

M. Lesage a répondu que non, que les enseignants sont tenus de démissionner s'ils veulent protéger leurs droits.

Dans le débat, le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay a qualifié de "démagogique" le projet de l'opposition de soulever un débat d'urgence. Il n'a retiré ses propos qu'après des invitations pressantes du président et tout en disant, comme il le fait toujours en pareille circonstance, qu'il n'en pensait pas moins.

Le premier ministre lui a demandé si la menace de démissions massives des enseignants ne constituait pas du chantage.

M. Lesage a répondu que non, que les enseignants sont tenus de démissionner s'ils veulent protéger leurs droits.

Dans le débat, le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay a qualifié de "démagogique" le projet de l'opposition de soulever un débat d'urgence. Il n'a retiré ses propos qu'après des invitations pressantes du président et tout en disant, comme il le fait toujours en pareille circonstance, qu'il n'en pensait pas moins.

Le premier ministre lui a demandé si la menace de démissions massives des enseignants ne constituait pas du chantage.

M. Lesage a répondu que non, que les enseignants sont tenus de démissionner s'ils veulent protéger leurs droits.

Dans le débat, le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay a qualifié de "démagogique" le projet de l'opposition de soulever un débat d'urgence. Il n'a retiré ses propos qu'après des invitations pressantes du président et tout en disant, comme il le fait toujours en pareille circonstance, qu'il n'en pensait pas moins.

Le premier ministre lui a demandé si la menace de démissions massives des enseignants ne constituait pas du chantage.

M. Lesage a répondu que non, que les enseignants sont tenus de démissionner s'ils veulent protéger leurs droits.

Dans le débat, le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay a qualifié de "démagogique" le projet de l'opposition de soulever un débat d'urgence. Il n'a retiré ses propos qu'après des invitations pressantes du président et tout en disant, comme il le fait toujours en pareille circonstance, qu'il n'en pensait pas moins.

Le premier ministre lui a demandé si la menace de démissions massives des enseignants ne constituait pas du chantage.

M. Lesage a répondu que non, que les enseignants sont tenus de démissionner s'ils veulent protéger leurs droits.

Dans le débat, le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay a qualifié de "démagogique" le projet de l'opposition de soulever un débat d'urgence. Il n'a retiré ses propos qu'après des invitations pressantes du président et tout en disant, comme il le fait toujours en pareille circonstance, qu'il n'en pensait pas moins.

Le premier ministre lui a demandé si la menace de démissions massives des enseignants ne constituait pas du chantage.

M. Lesage a répondu que non, que les enseignants sont tenus de démissionner s'ils veulent protéger leurs droits.

Dans le débat, le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay a qualifié de "démagogique" le projet de l'opposition de soulever un débat d'urgence. Il n'a retiré ses propos qu'après des invitations pressantes du président et tout en disant, comme il le fait toujours en pareille circonstance, qu'il n'en pensait pas moins.

repousse l'allégation voulant que la vérification et la publication de sources de revenus des partis tarissent les caisses de ces partis et, par là, rendent inefficace le travail d'organisation et de campagne électorale.

Le rapport Barbeau a déjà suggéré d'étendre aux partis la règle de la divulgation qui s'applique déjà aux candidats.

Ce qui est important, commente M. Lévesque, ce n'est pas de tarir, c'est que le public sache par qui sont financés les partis, qu'il sache, quand il vote, à qui essentiellement appartient le levier principal d'appui de tel ou tel parti.

Il a suggéré en outre que les ondes des postes privés de radio et de télévision — ce à quoi a concouru M. Lesage — soient mises gratuitement à la disposition des partis politiques en période électorale, ainsi que Radio-Canada est déjà tenue de le faire par la loi.

M. Lévesque a dit que les partis politiques sont des "entreprises" importantes et nécessaires, mais qu'il est temps de les émanciper en quelque sorte, de leur rendre leur dignité, de les révaloriser, et ce, en les débarrassant du halo de mystère qui entoure la source de leurs revenus.

"J'ai vu des pressions visibles découlant de ce régime-là, a dit le député, ex-ministre libéral. J'ai vu des retards ou des rejets inexplicables de mesures politiques ou administratives qui étaient indiquées..."

M. Jean Lesage, participant au débat, a notamment déclaré: "personnellement, comme chef de parti et chef de l'opposition, j'ai eu la liberté n'a été entravée de la moindre façon par une ou des souscriptions de fonds électoraux..."

Il devait ajouter plus loin en commentant les allusions faites par le député de Laurier au sujet de l'assurance collective et des médicaments: "jamais je n'ai eu connaissance pour ma part que des conditions aient été imposées à des souscriptions électoraux dans le parti que je dirige depuis 1958. Les instructions ont toujours été précises à ceux qui sont chargés de percevoir des fonds électoraux, de ne jamais accepter aucune condition. Et j'ai l'assurance des hommes responsables qui ont la charge de recevoir ces fonds, de les percevoir, que jamais ils n'ont accepté une seule souscription électorale à laquelle soit attachée une condition quelconque."

Le chef du parti libéral a poursuivi en ces termes:

"Je me suis toujours senti, comme député et comme chef de parti, absolument libre, d'autant plus libre qu'à l'intérieur de notre parti nous avons pris les dispositions nécessaires pour que même le chef du parti ne connaisse pas la provenance des fonds électoraux."

"Je prétends que l'ignorance de la provenance des fonds, par le chef du parti et par les membres du cabinet, est une meilleure garantie que le dévoilement ou la divulgation des sources."

"Le député de Laurier a dit que les fonds électoraux et les caisses électoraux, ça se démontaient. Bien, cela n'a jamais été un mystère pour moi. Cela a peut-être été un mystère pour bien du monde. Mais, surtout depuis les lois de 1963 et de 1965, ça ne devrait être un mystère pour personne..."

La motion de M. Lévesque n'était pas appuyée "pour des raisons, a dit le député de Laurier, qui crévent les yeux dans cette chambre".

Mais comme le premier ministre et le chef de l'opposition avaient consenti à l'étudier, M. Emilien Lafrance, député de Richmond, a accepté de la secondar.

La discussion portera sur le plan de "solution globale" en 10 points du Front national de libération et les propositions en huit points du président Nixon, désormais acceptées implicitement par les deux parties comme base de négociation.

d'une part et ceux de Hanoi et du F.N.L., de l'autre, constituera aujourd'hui la toile de fond de la 18e séance de la conférence sur le Vietnam.

La discussion portera sur le plan de "solution globale" en 10 points du Front national de libération et les propositions en huit points du président Nixon, désormais acceptées implicitement par les deux parties comme base de négociation.

d'une part et ceux de Hanoi et du F.N.L., de l'autre, constituera aujourd'hui la toile de fond de la 18e séance de la conférence sur le Vietnam.

La discussion portera sur le plan de "solution globale" en 10 points du Front national de libération et les propositions en huit points du président Nixon, désormais acceptées implicitement par les deux parties comme base de négociation.

d'une part et ceux de Hanoi et du F.N.L., de l'autre, constituera aujourd'hui la toile de fond de la 18e séance de la conférence sur le Vietnam.

La discussion portera sur le plan de "solution globale" en 10 points du Front national de libération et les propositions en huit points du président Nixon, désormais acceptées implicitement par les deux parties comme base de négociation.

d'une part et ceux de Hanoi et du F.N.L., de l'autre, constituera aujourd'hui la toile de fond de la 18e séance de la conférence sur le Vietnam.

La discussion portera sur le plan de "solution globale" en 10 points du Front national de libération et les propositions en huit points du président Nixon, désormais acceptées implicitement par les deux parties comme base de négociation.

d'une part et ceux de Hanoi et du F.N.L., de l'autre, constituera aujourd'hui la toile de fond de la 18e séance de la conférence sur le Vietnam.

La discussion portera sur le plan de "solution globale" en 10 points du Front national de libération et les propositions en huit points du président Nixon, désormais acceptées implicitement par les deux parties comme base de négociation.

d'une part et ceux de Hanoi et du F.N.L., de l'autre, constituera aujourd'hui la toile de fond de la 18e séance de la conférence sur le Vietnam.

Léveillé lance sa campagne

Pas de séparatistes dans l'UN tant que le dialogue sera possible avec Ottawa

M. André Léveillé, candidat au leadership de l'Union nationale, lançait officiellement hier soir en présence de plusieurs partisans sa campagne en vue du Congrès du parti qui se déroulera à la mi-juin. A cette occasion, le député UN de Maisonneuve à l'Assemblée nationale a déclaré que tant qu'il y aura possibilité de continuer le dialogue avec Ottawa, il refusera les éléments séparatistes au sein de l'Union nationale; si cependant ce dialogue conduit à l'impasse, "nous savons ce que nous avons à faire!", a-t-il ajouté.

M. Léveillé dit "merci" à M. Trudeau pour l'aéroport de Sainte-Scholastique. Si le gouvernement central avait décidé de "donner" l'aéroport international à une autre province, a-t-il expliqué, la constitution du Canada n'aurait pas servi à grand chose pour appuyer les revendications du Québec.

Le candidat au leadership de l'UN a révélé à son auditoire les grandes lignes de son programme d'action, avançant qu'il accède à la direction du parti, M. Léveillé a insisté pour que le Québec révalorise les priorités dans les domaines du plein emploi, de l'éducation et des loirs.

La solution au chômage réside principalement dans l'afflux d'investissements et dans la formation d'administrateurs canadiens-français, a expliqué M. Léveillé. Il est parfaitement d'accord avec les propos de M. Gérard Filion, qui dernièrement dénonçait certains résultats qu'ont donnés le système actuel des CEGEP: "ce que M. Filion a dit, je l'avais dit avant lui", a déclaré M. Léveillé.

Nous souhaitons tous une solution à la crise scolaire

actuelle, a-t-il dit, mais "ceux qui verront dans ces propos un blâme pour le parti au pouvoir oublient que nous avons hérité de cette situation du régime politique précédent", a-t-il précisé.

M. Léveillé prétend d'autre part que "les jeunes gens se plaignent d'être à la merci des loirs commercialisés à la solde des profiteurs"; à ce chapitre, le candidat recommande la création immédiate d'un ministère des Sports et des Loirs.

Puisque mon auditoire se compose surtout de citoyens de Maisonneuve, a ensuite expliqué M. Léveillé, "pour eux, je réclamerai la construction d'un centre de loirs qui sera vraiment à la fine pointe du progrès de nos temps modernes."

Ses appuis

Interrogé sur les appuis qu'il compte au sein de la députation UN, M. Léveillé s'est contenté de dire qu'il comptait sur la majorité des députés qui voteront lors du Congrès en juin. Un sondage qui aurait été effectué les organisateurs de M. Léveillé révèle des résultats qui permettent d'entretenir un certain optimisme.

"Ce n'est pas le caucus de l'UN qui élit le chef," a précisé M. Léveillé.

Le candidat au leadership a terminé son allocution hier soir en lançant son cri de guerre: "Pour un Québec fort: Vive l'Union nationale rajouté!"

D'autre part, M. Léveillé nous a annoncé qu'il fera une tournée dans la région de la Gaspésie vers le début de juin.

Le Conseil supérieur de l'éducation

Urgence d'une réforme des structures

Le Conseil supérieur de l'éducation, tout en reconnaissant que l'opération 55 a marqué un pas en avant, souligne dans un avis transmis au ministère de l'éducation, qu'elle a néanmoins ajouté 55 corporations régionales à une structure déjà trop chargée et que le temps est maintenant arrivé de procéder à la rationalisation des structures administratives.

Le Conseil supérieur de l'éducation recommande donc, que l'on établisse des comités scolaires à travers tout le Québec pour en faire des instruments sûrs et efficaces de participation du public au système d'éducation; que l'on crée dans toutes les régions administratives du Québec des conseils de développement scolaire sous lesquels seraient groupées les commissions scolaires régionales et que l'on

confie à celles-ci la responsabilité financière et pédagogique de l'éducation aux deux niveaux élémentaire et secondaire.

Et parce que, dans leur teneur actuelle, les lois de l'éducation ne sont pas adaptées aux principes d'un système pluraliste d'éducation, toute restructuration, dit le Conseil supérieur de l'éducation, nécessiterait non seulement une série d'amendements mais une révision complète de la loi.

Le Conseil supérieur de l'éducation mentionne au tout début de ses remarques que "le progrès de la réforme de l'éducation au Québec a été interrompu sérieusement au cours des derniers mois par une série de crises touchant les parents, les maîtres, les élèves et le public" tous "engagés en profondeur dans le

développement futur de l'éducation".

Il mentionne en outre que "ces dernières années, les inscriptions scolaires et les coûts de l'enseignement ont augmenté sensiblement" et que "le climat éducatif s'est considérablement détérioré". D'où l'importance de procéder sans tarder à la réforme administrative préconisée dans le rapport Parent.

Car le Conseil supérieur de l'éducation est d'accord avec la commission Parent quant à confier aux comités scolaires la détermination du caractère général de l'école (confessionnelle ou non confessionnelle), en plus de leur participation à l'élection des membres des commissions scolaires régionales et de leur rôle de surveillance, de consultation.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (0.5 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER

ST-LAURENT 1107 Lavelle, 7½, luxueux sous-sol, pouvant servir de bureau pour professionnel, foyer, garage, lave-vaisselle, taxes incluses. Tél. 331-5540. 26-5-69

OUTREMOULT, 784 av. Devereux, 7½, haut de duplex, chauffage, près de Collège Ste-Anne. Tél. 276-0137 27-5-69

BOIS DE BOULOGNE, DU DOMAINE grand 3½ très propre, ras-de-chaussée, piscine, chauffage, cuisine, plancher parquet, chauffage 1315. Tél. 336-2175. J.N.O.

DUPLEX A LOUER

COTE-DES-NEIGES, voisin université, 8 pièces, 5 au 1er, 4 au sous-sol, chauffage, 1000 p.c., stationnement, bureaux facultatifs, 1335 Boul. Ste-Foy Cité Jacques-Cartier. Tél. 679-9389. 23-5-69

ENTREPOS A VENDRE OU A LOUER

Rive-Sud entrepôts 6750 p.c., équipements, convoyeurs, chauffage, éclairage, cour 1000 p.c., stationnement, bureaux facultatifs, 1335 Boul. Ste-Foy Cité Jacques-Cartier. Tél. 679-9389. 23-5-69

FEMME DEMANDEE

Cherche dame ou demoiselle de 20 à 35 ans, bonne personnalité, comme représentante. Salaire \$300 par mois et plus. S'adresser à 352-2835, entre 7 et 9 heures p.m. Demander Luc. 26-5-69

FEMME DEMANDEE

Secrétaire qualifiée pour bureau d'avocat. Spécialisée dans le droit criminel. Tél.: 527-9838 J.N.O.

HOMMES ET FEMMES DEMANDES

MESSAGE IMPORTANT Professeurs, Instituts, Étudiants (es) Si vous possédez une auto, et si vous êtes intéressés à un travail, ou temps partiel durant les vacances, nous avons une proposition intéressante pour vous. Chaque année, à cette période, une centaine de professeurs et d'étudiants profitent de notre offre, sans aucun débourse.

Pour informations: Tél.: 736-8960 - 321-5942 26-5-69

PERSONNEL

Ne restez pas seul(e). Célibataires, veufs (ves) séparés (es). Pour information 384-0536. 26-5-69

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Maison canadienne en pierres de 150 ans, rénover, ainsi qu'une grande bâtisse isolée et chauffée. 25 minutes du centre-ville. Rideau. Située dans un verger sur le flanc d'une montagne. Tél.: 347-3097 24-5-69

ASTERVILLE

Grand "Split-Level", 8 pièces, plus garage, 4 chambres à coucher, immense salon, cuisine, salle de séjour, portes-patio, dalle de jeu, 1½ salle de bain, prix \$24,000. Hyp. 6½%. Appeler Mme Brien F. HBB, courtier 679-3320 26-5-69

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites ajuster vos vêtements, habits ou uniformes, transformés en devant simple d'usage. DROLET TAILLEUR - SPÉCIALISTE - Habits et costumes sur mesure 381 av. rue St-Jovite. Tél. 388-2532 J.N.O.

TERRAINS A VENDRE

Domaine Val-Pontbriand sur-le-lac Canton de Rawdon 300 Terrains Laurentiens de 0.10 à 100 p.c. le pied. Pour rendez-vous 484-4564 834-2636 23-5-69

suites de la première page

ENSEIGNANTS

quelle les commissions scolaires — avec la participation et le consentement du ministre Masse — tentent illégalement d'agir directement auprès des enseignants individuellement, alors qu'il existe des associations légalement autorisées à les représenter.

Les syndicats ont posé trois conditions pour la reprise des négociations:

● La cessation du geste posé par la FCSCO;

● Une déclaration publique de la partie patronale et disant que les directives ont cessé;

● La cessation de la propagande directe auprès des enseignants par la partie patronale.

De son côté, par le truchement de l'Office d'information, la partie patronale a fait savoir que les enseignants ont été invités à exprimer leur intention de demeurer à l'emploi de leur commission scolaire en septembre prochain pour deux raisons:

● La cueillette de la démission des membres par les corporations d'enseignants;

● La nécessité pour les administrateurs scolaires de savoir à quoi s'en tenir pour l'année 1969-70.

Un cheval pour un lapin?

La partie patronale, dit le communiqué, a offert de retirer immédiatement la proposition du contrat particulier, à la condition que la partie syndicale retire sa menace de démission massive.

Les porte-parole des trois corporations d'enseignants ont répondu à cela qu'on leur demandait d'échanger un cheval pour un lapin.

"Il n'y a aucune commune mesure entre la menace de démission des enseignants, qui doit se faire avant le premier juin pour être valide, et la signature d'un contrat individuel qui établit un lien juridique d'acceptation des offres patronales entre l'ensei-

VICKERS

à l'AFL perdrait automatiquement son ancienneté; or, la plupart des 500 ouvriers qui n'ont pas encore été mis à pied possèdent une très longue expérience de la construction maritime.

LA POLICE

d'eux. A ce moment, la fermeture du chantier de construction navale n'avait pas été officiellement annoncée; elle le fut une heure plus tard.

M. Michel Chartrand s'est adressé aux syndiqués et leur a conseillé de ne pas reprendre le travail aussi longtemps que le gouvernement fédéral ou le gouvernement québécois n'aurait pas pris les dispositions pour que le chantier ne ferme pas ses portes.

Au cours de l'après-midi, les employés, M. Chartrand en tête, ont fait "le tour du propriétaire" en compagnie de quelques journalistes. La colonne des marcheurs s'est enrichie progressivement d'ouvriers qui étaient demeurés au travail, et, à 14 heures, le chantier de construction était totalement paralysé.

Après cette "marche de

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

TROTIER — Le 19 mai 1969, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Yvon Trotier, fils de feu Gustave Trotier et de Louise Houde, de Lotbinière. Il laisse dans le deuil outre sa mère, ses frères et sœurs: Jean-Marc, Étienne, René, Gérard, Dumouchelle, Alain (époux de Odette Gosselin), Marielle, Rachel, Gilles, Nicole (épouse de Robert Vigneau, ingénieur), Francis (épouse de Dr Michel Brunet), Mario (épouse de Marjolaine Bélanger), Jocelyn (époux de Michèle Lafranchise) et Gabriel. Le convoi funéraire partira du Salon L. Thériault Inc., 510 rue de l'Église à Verdun, à 1 heure p.m., vendredi le 23 mai, pour se rendre à l'église St-Édouard de Lotbinière, où le service sera célébré à 4 heures p.m. Et à la inhumation de Lotbinière, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés de visiter sans autre invitation.

LE MOULIN — Le 19 mai 1969, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Yvon Trotier, fils de feu Gustave Trotier et de Louise Houde, de Lotbinière. Il laisse dans le deuil outre sa mère, ses frères et sœurs: Jean-Marc, Étienne, René, Gérard, Dumouchelle, Alain (époux de Odette Gosselin), Marielle, Rachel, Gilles, Nicole (épouse de Robert Vigneau, ingénieur), Francis (épouse de Dr Michel Brunet), Mario (épouse de Marjolaine Bélanger), Jocelyn (époux de Michèle Lafranchise) et Gabriel. Le convoi funéraire partira du Salon L. Thériault Inc., 510 rue de l'Église à Verdun, à 1 heure p.m., vendredi le 23 mai, pour se rendre à l'église St-Édouard de Lotbinière, où le service sera célébré à 4 heures p.m. Et à la inhumation de Lotbinière, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés de visiter sans autre invitation.

LE MOULIN — Le 19 mai 1969, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Yvon Trotier, fils de feu Gustave Trotier et de Louise Houde, de Lotbinière. Il laisse dans le deuil outre sa mère, ses frères et sœurs: Jean-Marc, Étienne, René, Gérard, Dumouchelle, Alain (époux de Odette Gosselin), Marielle, Rachel, Gilles, Nicole (épouse de Robert Vigneau, ingénieur), Francis (épouse de Dr Michel Brunet), Mario (épouse de Marjolaine Bélanger), Jocelyn (époux de Michèle Lafranchise) et Gabriel. Le convoi funéraire partira du Salon L. Thériault Inc., 510 rue de l'Église à Verdun, à 1 heure p.m., vendredi le 23 mai, pour se rendre à l'église St-Édouard de Lotbinière, où le service sera célébré à 4 heures p.m. Et à la inhumation de Lotbinière, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés de visiter sans autre invitation.

LE MOULIN — Le 19 mai 1969, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Yvon

Pour aider les petits journaux

Québec devrait favoriser la création d'une société coopérative de messageries

de notre envoyé spécial,
Michel Roy

QUEBEC — Pour aider les petits journaux — quotidiens, hebdomadaires et périodiques — qui sont aux prises avec des difficultés matérielles, le gouvernement du Québec pourrait favoriser la création d'un service de messageries en vertu de la loi des coopératives, service assurant la distribution rapide et efficace de tous les imprimés, sans égard au contenu, sur l'ensemble du territoire.

Telle est la suggestion que faisait hier M. Yves Michaud à la commission parlementaire de la liberté de la presse, suggestion que lui inspire une étude sur la distribution de la presse écrite dans la province préparée par Me Lubin Likoff, professeur à la faculté de droit de l'université Laval.

Le député de Gouin ne précise pas, pour l'instant, les modalités d'un tel régime mais souhaite que les spécialistes dont les services ont été retenus par le contentieux civil du ministère de la justice pour-

suivent l'étude de ce projet qui relèverait de la compétence du Québec.

"Nous pourrions, a dit M. Michaud, aider les petits journaux qui ont de la difficulté à vivre en favorisant la création d'un service de messageries, de distribution des journaux en vertu d'une loi des coopératives, de telle sorte que tous les matins tous les journaux, anglophones ou francophones, ou même les hebdomas, pourraient être distribués par rail ou par avion dans les endroits les plus

reculés du Québec en même temps."

Mais les moyens de distribution dont disposent actuellement les grands journaux ne sont-ils pas satisfaisants? demande M. Jean-Jacques Bertrand.

Les grands journaux n'ont pas de difficultés, reconnaît le député, mais la distribution est très coûteuse pour les petits journaux.

"Une loi, que je qualifierais presque de loi unique, a

été votée par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire la récente loi sur la hausse des tarifs postaux. C'est une loi qui pénalise les petits journaux et les journaux à faible rayonnement", a souligné M. Michaud.

Invité à expliquer comment pourrait fonctionner un tel système, le député de Gouin a cité l'exemple des "nouvelles messageries de la presse parisienne" (NMPP), société dont les actions appartiennent aux journaux à 51 pour cent et à la Société Hachette à 49 pour cent.

"Alors, actuellement, en France, les NMPP distribuent tous les titres indifféremment, selon les horaires prévus, que ce soit 'L'Humanité' communiste, ou 'Le Figaro' de droite ou 'Le Monde', ou tous les titres, quotidiens, hebdomadaires, mensuels, revues, etc. Les messageries ne portent jamais de jugement de valeur."

Dans le Québec, poursuit Michaud, "je verrais tous les propriétaires de journaux, quels qu'ils soient, avoir libre accès à cette nouvelle société qui pourrait créer l'Etat ou que pourrait subventionner l'Etat."

Il existe déjà des subventions pour acheminer les dépêches de correspondants destinées aux journaux. "L'Etat favorise déjà, en vertu de la satisfaction du droit à l'information, l'acheminement de la copie", (Le télégramme de presse coûte sensiblement moins cher que le télégramme personnel au Canada).

"Tous les journaux, qu'ils soient quotidiens, hebdomadaires ou mensuels, et toutes les revues pourraient être distribués par ce canal. On pourrait créer un pool pour toutes les ressources de la distribution et baisser le coût par unité, par titre, de façon sensible."

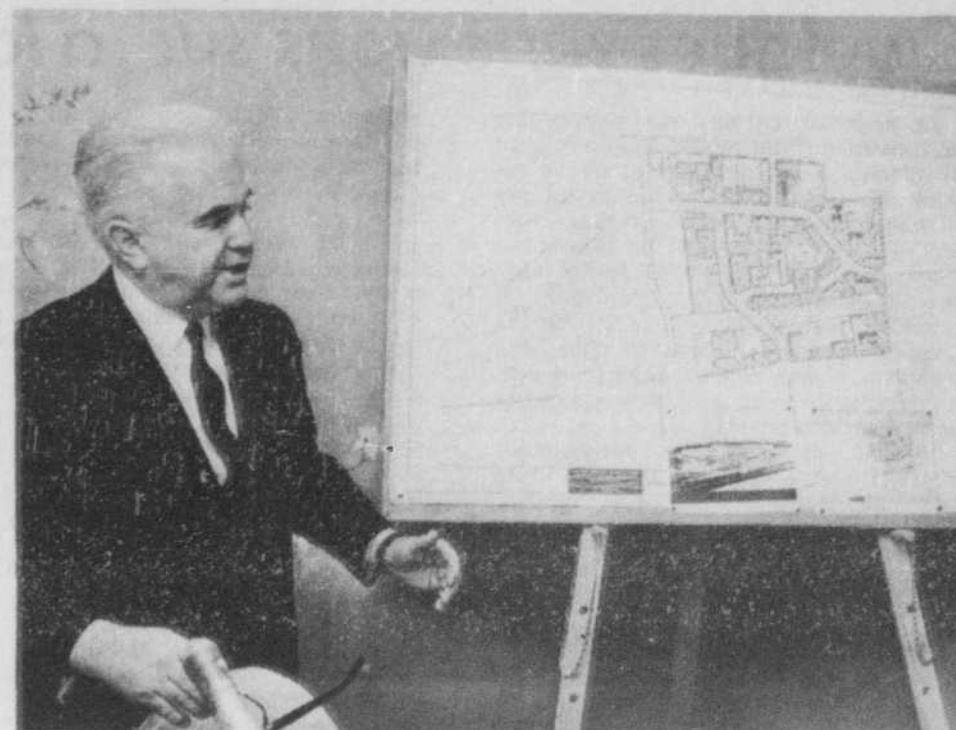
"Si c'est tellement dans l'intérêt des propriétaires et des vendeurs de journaux, souligne le premier ministre, ne serait-il pas préférable de laisser ces gens bâtir eux-mêmes un tel organisme ou une telle organisation selon la formule coopérative ou suivant la formule de la loi des compagnies?"

"Bien sûr, répond M. Michaud, mais s'il n'y a pas intervention de l'Etat, les plus puissants parmi les messageries et parmi les propriétaires auront tendance à écarter de leur réseau de distribution les voix les plus faibles. Ils auront tendance à écarter la concurrence. Or l'Etat, qui doit veiller à la satisfaction du droit à l'information, pourrait créer les instruments permettant que tous les titres, que tous les journaux, que toutes les revues soient accessibles au plus grand nombre de Québécois possible."

"Moi, je verrais très bien les petites voix, comme 'Le Devoir', 'L'Action', 'Le Droit' être transportées dans un même avion que 'La Presse', le 'Star', la 'Gazette', 'Le Soleil'... alors si nous laissons uniquement à l'initiative privée le soin de créer cette coopérative, sans que l'Etat de quelque façon surveille les activités de celle-ci, le problème ne sera pas résolu."

En conclusion, M. Michaud souligne que son souci primordial est "d'équilibrer le phénomène concentrationnaire" par des mécanismes propres à favoriser la libre diffusion des "petites voix".

Mais les autres membres du comité, notamment M. Pierre Laporte, formulent des réserves quant au principe de la subvention d'un tel système par l'Etat. Il rappelle qu'un projet de création d'une agence de nouvelles québécoises subventionnée par l'Etat s'était heurté à l'opposition farouche de la majorité des journaux. A quoi M. Michaud lui répond qu'il faut distinguer entre le contenu.



C'est une société britannique, l'Alexander Group, qui financera les travaux de construction d'un projet domiciliaire et commercial de \$100,000,000 à Ville d'Anjou, près des Galeries du même nom. La mise en chantier de la première phase de ces travaux doit se faire dans quelques mois, a précisé le maire de Ville d'Anjou, M. Ernest Crépault, qui annonçait la nouvelle hier. (Photo Keystone)

À l'exemple de la SGF

Une société générale de presse?

QUEBEC (De notre envoyé spécial) — Jacques A. Lamarche, au nom du syndicat des écrivains du Québec, et M. Yves Gagnon, président de l'Association des hebdomadaires de langue française du Canada, ont soumis, hier, des mémoires à la commission parlementaire de la liberté de la presse.

Le premier recommande notamment la création d'une société générale de presse, semblable à la Société générale de financement, disposant d'un capital de 20 millions, d'une imprimerie ou de contrats d'imprimerie dans plusieurs villes et d'un réseau de distribution, de telle sorte qu'une dizaine de centres du Québec (Chicoutimi, Rimouski, Drummondville, Laval, Saint-Laurent, Saint-Jean, Lévis, Verdun, etc.) disposent chacun d'un journal quotidien, publié par des coopératives. La Société générale de presse pourrait devenir une fédération de coopératives de presse. M. Lamarche et le syndicat des écrivains recommandent en outre, que l'Office d'information du Québec et Radio-Québec relèvent du parlement et deviennent des Sociétés de la Couronne, un ministre responsable devant la Chambre étant chargé d'en justifier les crédits et la politique.

Pour sa part, M. Gagnon, au nom des hebdomadaires, estime dans son mémoire que la commission doit se préoccuper essentiellement de trois questions: 1) assurer le

droit du public à une information objective et complète; 2) assurer également le droit à la diffusion des opinions et idées du milieu; 3) assurer que la propriété des moyens d'information et de culture demeure totalement ou en majeure partie dans les mains des intérêts majoritaires du Québec "malgré le jeu de l'économie libre qui ne peut que défavoriser à longue échéance la société francophone québécoise"; 3) promouvoir un milieu favorable à l'expansion qualitative et quantitative de l'information malgré les tendances économiques qui peuvent s'y opposer.

Au chapitre de ce qu'il appelle "la propriété culturelle" de la presse, l'Association des hebdomas déclare notamment: "Si nous répons à voir l'Etat s'immiscer directement dans la presse indépendante, nous croyons cependant qu'il devrait voir immédiatement à assurer les moyens d'agir rapidement et efficacement des qu'il sera saisi d'un problème qui nécessiterait son intervention."

Comment et sous quelle forme faudrait-il envisager une telle intervention? Pourquoi et comment limiter la participation de capitaux "étrangers" (ce mot, dans le mémoire, englobe tout ce qui n'est pas québécois) aux entreprises de presse? Comment concilier la liberté de la presse et la liberté de l'entreprise? A toutes ces questions, ni la commission ni l'association n'ont encore trouvé de réponse précise.

L'affaire du pavillon d'Haïti

Le surintendant des faillites ordonne une enquête prioritaire

par Normand Lépine

Par suite de l'éclatement au grand jour d'une fraude de près de \$200,000 impliquant le concessionnaire du bar-restaurant du pavillon d'Haïti à Expo 67, le surintendant des faillites du ministère fédéral de la justice a ordonné à son bureau régional du Québec au début de la semaine une enquête prioritaire sur toute cette ténébreuse affaire, apprend-on de sources fiables. Le bureau régional du Québec aurait reçu instruction de produire un rapport préliminaire dès cette semaine.

On croit savoir en effet que les autorités fédérales ont été quelque peu ébranlées par cette affaire et qu'il est à prévoir que des questions embarrassantes pourraient être posées

aux Communes par les députés. Le gouvernement ne voulant pas être pris au dépourvu aurait justement demandé qu'un rapport lui soit fourni afin d'être en mesure d'informer le Parlement, le cas échéant.

Peu après l'époque où des procédures en faillite ont été entreprises par Transit Construction contre le Motel Chez Tony Inc., concessionnaire du bar-restaurant du pavillon haïtien, l'escouade des fraudes de la sûreté du Québec et l'escouade de la sécurité sociale de la police de Montréal auraient effectivement entamé une enquête sur l'affaire; un peu plus tard cependant, les deux corps policiers auraient abandonné l'enquête, alléguant divers motifs... ordres de supérieurs, juridiction, etc.

Comme on sait, l'hon. juge Brendan O'Connor de la Cour supérieure de Montréal (division de faillite) a rendu un jugement mercredi de la semaine dernière déclarant le Motel Chez Tony Inc. en faillite. Le jugement reconnaît que ce dernier a commis des actes de faillite en détournant des fonds pour une somme d'environ \$200,000 en ventes non déclarées au détriment du gouvernement haïtien qui devait toucher une partie des profits réalisés.

Le concessionnaire déclarait \$8,000 de profits alors qu'une enquête faite par une firme montréalaise de comptables agréés et produite au dossier révèle des profits de \$242,000.

S'étant porté caution pour le parachèvement des travaux de construction du pavillon haïtien,

c'est contre le concessionnaire que la compagnie de construction décida d'initier des poursuites, n'ayant reçu aucune somme pour le parachèvement.

Le gouvernement d'Haïti était alors, semble-t-il, incapable de trouver les fonds pour le parachèvement de son pavillon. Le Motel Chez Tony Inc. vint à son aide: il paya ce qui était dû au 31 décembre 1966, à la compagnie de construction et fit certaines avances en argent au gouvernement haïtien. Il se porta caution pour le parachèvement des travaux, mais Transit Construction alléguait n'avoir rien reçu à ce chapitre.

De plus, le Motel Chez Tony Inc. se faisait donner par le gouvernement haïtien un nantissement et revendiqua la propriété du pavillon. A Terre des Hommes 68, le gouvernement d'Haïti était à l'origine de son pavillon... Cette année cependant, une entente intervenue entre le gouvernement de M. Duvalier et la ville de Montréal prévoit d'autres modalités d'occupation du pavillon.

Il semble d'autre part que l'ambassadeur de la République d'Haïti à Ottawa fera des représentations diplomatiques auprès des autorités canadiennes et québécoises pour que des poursuites judiciaires relativement à cette affaire.

Le gouvernement de la République haïtienne annonçait cependant vendredi dernier, qu'il participe malgré tout à Terre des Hommes 69.

Dans le communiqué de presse portant le sceau du consul général la République à Montréal, le gouvernement dénonce en ces termes la fraude dont il se dit être la victime:

"Alors que le gouvernement d'Haïti annonce sa participation à Terre des Hommes 1969, il espère que les auteurs de cette fraude seront dans les plus brefs délais contraints de restituer à qui de droit les sommes qu'ils se sont illégalement appropriées, au détriment du gouvernement d'Haïti, de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle 1967, des gouvernements d'Ottawa et de Québec et des autres créanciers en général."

Les citoyens de Milton-Parc marcheront sur l'hôtel de ville

Les citoyens de Milton-Parc (quadrilatère délimité par les rues Sherbrooke, Pine, Saint-Laurent et University) ont l'intention de se rendre en groupe jusqu'au bureau de M. Lucien

Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, demain après-midi, pour lui présenter une pétition.

Dans cette pétition, les citoyens de Sainte-Famille, re-

présentés par le comité Milton-Parc, protestent "contre toute coopération de la Ville avec Concordia Estates Ltée" et exigent "que les citoyens puissent participer à part entière à l'évolution de leur quartier".

Le défilé doit se former à 15h00 devant les bureaux de Concordia Estates, 3553, avenue Park. Des familles entières, nous affirme un porte-parole du comité, descendront Park et Bleury jusqu'à Dorchester, suivront ce boulevard jusqu'à Saint-Laurent, descendront Saint-Laurent jusqu'à Notre-Dame et se rendront ainsi jusqu'à l'hôtel de ville en portant des pancartes.

Le comité espère qu'une délégation de quatre personnes sera reçue par M. Saulnier.

Rappelons que la plupart des maisons du quartier Milton-Parc appartiennent à Concordia Estates Ltée qui a l'intention de les démolir et de les remplacer par des tours à appartements.

"Nous allons voir Saulnier pour qu'il nous rende justice", dit David Williams, membre du comité. Montréal a un besoin criant de logis à prix modiques et il existe déjà un surplus d'appartements de luxe. Ce projet implique le déplacement d'une communauté de 4,000 personnes et la destruction de logis à bas prix et en bonne condition. Un bon nombre de nos gens ne savent pas où aller. Ici, ils vivent près de leurs emplois, de leurs écoles et des grands magasins. Il y en a même un nombre surprenant qui ont passé 35 à 40 ans dans le quartier."

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue par le ministère de l'Éducation

Directeur:

M. AURÉLE DAOUST

EXAMENS D'ENTRÉE EN 8^e ANNÉE

GARÇONS et FILLES

Le samedi 24 mai 1969

de 9 h. a. m. à midi

(Examen réservé aux élèves de 7^e année, et à ceux de 8^e année qui ont une moyenne supérieure à 75%)

Inscriptions en cours pour toutes les sections du secondaire

1380, rue GILFORD, Montréal 177
Téléphone: 525-2516

MONT-SAINT-LOUIS

(Externat pour garçons et filles)

1700 est, boul. Henri-Bourassa, Montréal 359

EXAMENS D'ADMISSION

Sec. 1 ou 7e

8e classique et 8e scientifique

9e - 10e - 11e - 12e - ou C.P.E.S. ou

Sec. V.

LES 24 ET 31 MAI, 7 ET 14 JUIN

à 9 h. a. m.

1700 est boul. Henri-Bourassa Montréal 359

Renseignements:

389-8449 (10h. a.m. à 5h. p.m.)

844-1719

Au printemps l'eau dégoutte...

Faites installer les GOUTTIÈRES "PRIMEAU"

Gutierrez • Cuivre • Aluminium

Estimation gratuite

MONTREAL 322-4160

QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

CONSERVATOIRE LASSALLE

Annexé à l'Université de Montréal

COURS D'ÉTÉ

7 JUILLET au 4 AOÛT

de 9 h. 20 à 12 h. 10

- PHONÉTIQUE
- ART ORATOIRE
- LECTURE À HAUTE VOIX
- POSE DE VOIX
- INTERPRÉTATION

60 HEURES DE COURS

INSCRIPTIONS - RENSEIGNEMENTS

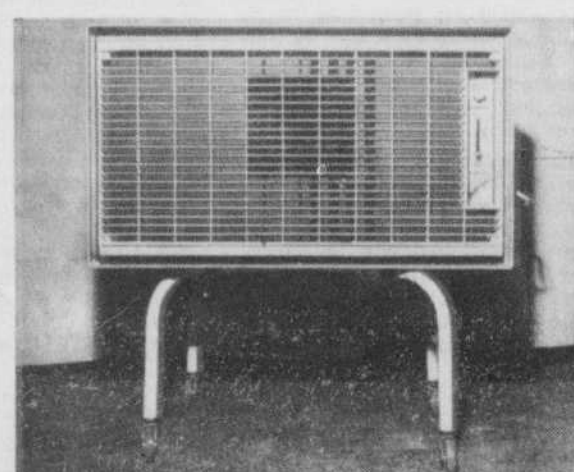
Mme Suzanne-P. Goyette, directrice générale

1290, rue St-Denis, suite 99

TEL.: 861-4114 - 523-2675

REFROIDISSEUR D'AIR

portatif "Marvelaire"



AU PRIX INCROYABLE

\$9900

- Pas d'installation
- Réglable au choix
- Filtre d'air

MODELE DE LUXE: \$119.00

DISTRIBUTEUR

Boren Distribution Exclusive

692 ouest, Jean-Talon MONTREAL 273-7734

Sans obligation de ma part, veuillez me fournir de plus amples renseignements sur le refroidisseur d'air portatif "Marvelaire"

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____

TEL: _____

(D. 22-5-69)

Quelques réflexions sur la loi de l'aide sociale

Le projet de Loi de l'aide sociale, présenté mardi à l'Assemblée nationale, avait été annoncé à maintes reprises par le ministre, M. Cloutier; on ignore les raisons qui ont suscité ces retards; y avait-il des divergences de vues au sein du cabinet, ou le gouvernement redoutait-il les implications financières de cette législation? Il semble, en tout cas, que la décision tardive du cabinet confirme les rumeurs d'élections prochaines, et que cette loi importante arrivera à point pour les fins d'une campagne électorale à l'automne.

Ce document — le bill 26 — est un projet de loi-cadre; il pose les principes de l'aide sociale qu'assurera l'Etat provincial, il remplace plusieurs lois antérieures d'assistance publique pour les réunir en une seule. Il établit les critères d'aide sociale, définit les situations et les cas où des familles ou des personnes seules pourront être aidées, ainsi que certaines modalités d'application de la loi.

Cette réforme dans le domaine de l'assistance sociale va corriger des anomalies qui résultaient de la multiplicité et de l'éparpillement des législations antérieures. Il y aura plus d'unité dans l'aide aux indigents, une politique d'ensemble, des solutions plus équitables qui tendront vers une certaine uniformité, même si la loi doit demeurer assez nuancée pour répondre à la diversité des besoins. Dans cette perspective, et en attendant le débat qui soulignera sans doute des oublis ou des déficiences à corriger, le projet de loi crée une bonne impression et paraît répondre au but visé.

L'efficacité pratique d'une telle législation dépendra toutefois, dans une très large mesure, des règlements qu'elle prévoit et qui établiront les barèmes de l'aide sociale. Le ministre a annoncé que ces règlements seront déposés dans quelques jours. Alors que la loi elle-même sera adoptée par la Législature, les règlements seront adoptés par le gouvernement qui pourra les modifier au besoin. On y déterminera, notamment les revenus qui peuvent être exclus dans le calcul du déficit d'une famille ou d'une personne seule en vue de son droit à l'aide sociale, la valeur des biens au-delà desquels l'aide sociale est exclue, etc.

Même s'ils ne sont pas inclus dans la loi-cadre, ces règlements seront nécessaires pour juger de la portée sociale de la législation présentée, et il convient que les députés connaissent la série initiale de ces

règlements avant d'adopter la loi; le débat en Chambre pourrait indiquer l'utilité de réduire la latitude laissée au gouvernement dans le domaine des règlements.

Le bill prévoit que l'aide sociale sera accordée sur la base du déficit entre les besoins d'une famille ou d'une personne seule et les revenus dont elle dispose, à moins qu'elle ne soit exclue de cette aide en raison de ses biens. Cela paraît assez clair, et c'est par les règlements qu'on appliquera ce principe de façon concrète dans l'établissement des besoins, des formes d'aide, etc.

L'article 5 établit une distinction entre les besoins ordinaires et les besoins spéciaux. On y désigne comme besoins ordinaires: "la nourriture, le vêtement, les nécessités domestiques et personnelles ainsi que les autres frais afférents à l'habitation d'une maison ou d'un logement". Tout le reste entre dans les besoins spéciaux. Et l'article 6 précise que l'aide sociale comble les besoins ordinaires et spéciaux des gens privés de moyens de subsistance.

Or dans l'article 48, qui délègue au gouvernement des pouvoirs de réglementation, on mentionne entre autres sujets, au paragraphe (d) "les frais afférents à l'habitation d'une maison ou d'un logement que peuvent comprendre les besoins ordinaires d'une famille ou personne seule suivant l'article 5". Pour la nourriture et le vêtement, la mention de ces besoins paraît suffisante; pendant on ne mentionne pas "le logement" parmi les besoins, mais "les frais afférents à l'habitation..." et dont le gouvernement demeure juge dans le cadre des règlements. L'étude du projet de loi permettrait de savoir le motif de cette différence; cette prudence et cette circonspection devant le besoin essentiel de l'habitation sont assez explicables étant donné la crise du logement qui atteint même les économiquement faibles qui n'ont pas besoin de l'aide sociale de l'Etat; mais il ne faudrait pas que la loi et les règlements soient assez vagues pour que les assistés sociaux demeurent indéfiniment dans des logements insalubres ou des taudis.

La loi comporte un double recours contre les décisions des fonctionnaires et même du ministre. Le premier recours est une révision. Quiconque se croit lésé parce que l'aide sociale lui a été refusée, ou parce que l'aide accordée lui paraît insuffisante, ou encore à cause de la manière dont l'aide est

fournie, ou parce que l'aide a été réduite, suspendue ou discontinuée, peut demander une révision de la décision; dans ce cas, le ministre ou son délégué à cette fin doit vérifier les faits et rendre dans les trente jours une décision qui est communiquée à l'intéressé.

Cette révision demeure toutefois dans le cadre du ministère; mais un deuxième recours peut être adressé à une "Commission d'appel de l'aide sociale", créée en vertu de la loi et composée de six membres nommés par le gouvernement. Toute personne qui n'est pas satisfaite de la décision rendue à la suite d'une demande de révision, peut faire appel à cette Commission, dont les membres jouissent des pouvoirs et immunités des commissaires nommés en vertu de la loi des commissions d'enquêtes. Cet organisme disposera donc d'une grande latitude et d'une réelle indépendance, et ses décisions seront finales et sans appel.

Ce projet de loi paraît assurer un équilibre intéressant. Le texte législatif fixe les principes de l'aide sociale et les principales modalités ou exigences qui en sont les bases. Le gouvernement conserve une grande latitude dans l'adoption des règlements, ce qui comprend l'évaluation des besoins des assistés, les modalités de l'aide sous diverses formes, notamment par des prêts ou garanties d'emprunts qui impliquent des remboursements éventuels; ces pouvoirs étendus du gouvernement visent à rendre la loi plus souple et plus efficace, mais ils peuvent aussi rendre son application insuffisante. La Commission d'appel corrige ce que les pouvoirs du gouvernement peuvent avoir d'arbitraires; comme elle peut juger de la suffisance ou de l'insuffisance de l'aide accordée, ses décisions auront une influence non seulement sur les cas concrets qui lui seront soumis, mais de même indirectement sur les barèmes établis par les règlements.

Le bill 26 sera étudié en commission parlementaire, et tous les groupements concernés pourront y exprimer leurs vues sur ce projet de loi. Les discussions qu'il suscitera permettront sûrement de l'améliorer. Mais au premier abord, il se présente comme un document sérieux, et l'annonce d'une véritable réforme dans ce domaine d'importance majeure pour notre société.

Paul SAURIOL



La rencontre au sommet du 18 mai

La CECM et le projet R.A.S.

par Joseph L. Pagé,

Adrien Gagnon et Rosaire Archambault

● Respectivement vice-président et commissaires à la CECM, MM. Pagé, Adrien Gagnon et Archambault ont tenu à préciser, dans une déclaration dont on lira ci-dessous le texte intégral, les motifs de l'attitude qu'ils ont adoptée lors de l'étude récente, à la CECM, du projet R.A.S. (Recherches en aménagements scolaires).

Vu que certaines interprétations erronées, sinon tendancieuses, ont été données à des décisions récentes de la CECM au sujet du projet R.A.S. (Recherches en aménagements scolaires), il importe de faire connaître au public quelques faits susceptibles de mieux l'éclaircir.

Tout d'abord, les soumissions pour la fabrication de cinq composants normalisés devant être utilisés dans la construction de 17 écoles d'une superficie de plancher de trois millions de pieds carrés n'ont été ni rejetées, ni acceptées.

Les écoles dont il est question plus haut n'ont pas encore été toutes identifiées et la construction de plusieurs d'entre elles n'a pas été décrétée par la Commission. De plus, si s'avère inévitable que, vu la baisse de la natalité (18% à 20% au minimum), la Commission devra revoir considérablement son plan d'ensemble de construction de nouvelles écoles. Une étude est en cours pour réviser ce plan qui a été établi à l'aide des données du recensement fédéral de 1961.

Les montants des soumissions au total de seize millions de dollars reçues des entrepreneurs des composants ne valent que jusqu'au premier juillet 1970 alors que le devis prévoit des rajustements de prix résultant de la hausse de la main-d'œuvre, et ce, à compter de la même date. Ajoutons que, dans les meilleures circonstances, au plus 5% des composants pourraient être livrés avant cette date.

L'économie à réaliser par l'emploi des composants a été estimée d'une façon optimiste à environ 6% du coût total d'une construction mais ne pourra vraiment être vérifiée que sur réception de soumissions publiques pour la construction d'une école pilote dont les plans sont en préparation. Notons que la réalisation de cette école pilote avait d'ailleurs été prévue dans le projet initial de la recherche.

Relativement aux plans de cette école pilote qui n'en sont qu'à la phase préliminaire, il faut savoir que les trois bureaux de professionnels (architectes, ingénieurs en structure et ingénieurs en mécanique) retenus par la Commission lui ont déjà fait part de plusieurs réserves, tant sur le plan technique que sur le plan responsabilité civile. En outre, il est certain que de nouveaux problèmes assez complexes résultant de l'intégration des composants aux autres éléments de la construction auront à être solutionnés au cours de l'élaboration complète des plans de cette école pilote. Disons ici que les corporations professionnelles des architectes et des ingénieurs ne se sont jamais prononcées officiellement sur la valeur des composants du projet R.A.S.

Quant à ce qui regarde le financement d'un programme de constructions qui comprendrait les projets conventionnels de la Commission déjà en cours et

les projets R.A.S., il nécessiterait des emprunts de l'ordre de 200 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, soit 40 millions par année, alors que la dette actuelle à long terme de la Commission dépasse déjà 150 millions de dollars. Des opinions plutôt unanimes indiquent que, d'après les conditions actuelles et prévisibles du marché de l'argent et des obligations, la Commission devra compresser assez substantiellement ses dépenses d'investissement et les étaler dans le temps de façon à limiter ses emprunts annuels à environ 25 millions de dollars. Ces aspects particuliers doivent être étudiés soigneusement avant d'engager formellement les administrateurs actuels et futurs de la Commission et de grever indé-

ment l'avenir des contribuables montréalais.

Pour toutes les raisons énumérées plus haut et dans les limites de l'exercice consciencieux de nos responsabilités, nous croyons que les décisions prises par la majorité des commissaires sont amplement justifiées. Elles sont empreintes de la prudence et de la sagesse requises en pareil cas. Elles sont aussi dénuées de précipitation et de mégalomanie.

Nous pouvons assurer les citoyens et les parents de Montréal que, dans nos décisions à venir, nous serons toujours guidés, comme par le passé, par un constant souci de donner à la métropole du Canada une administration scolaire des plus saines et des plus progressives.

■ pensées pour notre temps

La moralité fragile des collectivités

"En principe, tous les peuples aspirent à la paix; tous désirent entente et entraide; ils souhaitent vivre tranquilles et bénéficier autant que possible des avantages les uns des autres.

En pratique, chaque peuple se croit plus vertueux que l'autre et identifie la vertu avec son intérêt; bénéficier des avantages les uns des autres, c'est, pour chaque peuple, bénéficier des avantages des autres sans sacrifier les siens, par exemple, inonder les autres pays des produits de son industrie en empêchant ceux des autres d'entrer chez lui. Aucun peuple n'a le souci de la vérité ni de la justice, quand ses intérêts s'opposent à ceux du voisin; les fausses nouvelles et les interprétations systématiquement malveillantes trouvent une créance générale et même joyeuse, aussitôt qu'il y a la moindre opposition entre deux peuples. Le plus petit sacrifice à un intérêt commun des nations soulevé non pas seulement de l'opposition, mais de l'indignation. On est une manière de traître, si on s'écarte de l'égoïsme sacré de la nation. Tout cela, c'est de l'immoralité."

("Dialogue de l'Homme et de Dieu", par Jacques Leclercq, p. 166.)

Les formes collectives de l'égoïsme

"L'égoïsme est encore plus développé sur le plan collectif qu'individuel. Celui qui fait de sa famille, de sa classe, de sa patrie, une idole a une impression de désintéressement et de pureté, puisqu'il est prêt à se sacrifier personnellement pour la cause. C'est pourquoi la modestie et la justice sont plus répandues sur le plan individuel; on trouve plus d'hommes admettant qu'ils peuvent se tromper qu'on n'en trouve qui admettent que leur classe ou leur patrie puisse avoir des torts. Un élément intellectuel s'ajoute d'ailleurs à l'élément moral, la plupart étant trop peu instruits pour se former un jugement personnel sur les causes collectives dont la complexité augmente avec l'extension de la collectivité. Mais la plupart ne cherchent pas à s'instruire et une recherche d'information qui implique possibilité de faute de la part de la communauté qu'ils aiment leur paraît déjà une faute."

("Leçons de Droit naturel", par Jacques Leclercq, 3e éd., t. I, p. 164.)

Morale individuelle et morale collective

"Il y a une morale individuelle et une morale collective. Le bien social demande d'abord que les individus, pris en particulier, soient, chacun, aussi vertueux que possible: il demande ensuite qu'ils soient collectivement vertueux et qu'il ne reportent pas à la collectivité l'orgueil, l'égoïsme, la déloyauté à laquelle ils renoncent pour leur usage personnel. Dans la pratique, la moralité collective est généralement inférieure à la moralité individuelle. Les classes sociales, les nations sont moins honnêtes entre elles que les individus; et cela vient en partie de ce que l'immoralité collective se couvre d'un manteau de moralité individuelle."

("Dialogue de l'Homme et de Dieu", par Jacques Leclercq, p. 168.)

De l'humilité et de l'orgueil chez les peuples

"Les gouvernants en ce domaine (de la moralité collective) n'apparaissent pas notablement supérieurs aux gouvernés. Ils partagent d'habitude les préjugés et les passions du peuple. Ceux qui ne les partagent pas sont trop isolés pour pouvoir faire autre chose qu'avertir du malheur qui vient. Les événements de notre siècle ont montré que les collectivités courent à la catastrophe, sans prendre de mesures pour l'éviter, en faisant tout, au contraire, pour la précipiter, mais en accusant les autres d'en être cause et que les dirigeants se décorent des palmes du pur patriotisme, lorsqu'ils préparent le désastre avec soin. Et il en a été de même de toutes les catastrophes sociales. La Révolution française, la Révolution russe ont été préparées par leurs victimes. Il y a là tout un complexe moral, d'orgueil, d'égoïsme et de paresse. A distance, c'est très clair; quand nous sommes dans un cas analogue, nous faisons de même. Pour profiter de l'expérience, il faut un minimum d'humilité: les peuples pratiquent tous l'orgueil."

("Dialogue de l'Homme et de Dieu", par Jacques Leclercq, p. 167.)

La politique de bilinguisme d'Ottawa face aux réticences de quelques provinces

par VINCENT PRINCE

Le gouvernement Trudeau n'a renié aucun des principes qui avaient inspiré son projet de loi original sur les langues officielles. Les amendements déposés, mardi, aux Communes par le ministre John Turner ne constituent, en effet, que des accommodements au chapitre de modalités d'application.

Certains auront surtout été frappés par la modification apportée en ce qui concerne la conduite des procès dans les cours provinciales de juridiction pénale. Dans le texte original, on disait que le juge pourrait décider que le procès se déroulerait dans la langue de l'accusé s'il était convaincu que la chose pouvait raisonnablement se faire. Dans le texte amendé, on précise maintenant que le juge ne pourra user de cette discrétion que si la loi de sa province le lui permet.

Ce qu'il faut remarquer ici, tout d'abord, c'est que la première version n'allait elle-même pas très loin. Elle n'imposait rien aux juges des cours provinciales. Elle leur donnait simplement la permission de reconnaître le bilinguisme dans la conduite des procès. Et les provinces pouvaient très bien rendre cette permission inopérante en ne prévoyant pas le personnel de cour ou les outils dont les juges ont naturellement besoin pour mener un procès indifféremment dans une langue ou l'autre.

En amendant la mesure pour reconnaître explicitement que les gouvernements provinciaux auraient à légiférer s'ils voulaient que leurs juges puissent conduire les procès dans l'une ou l'autre langue, Ottawa cède simplement à des considérations réalistes. Il n'a pas voulu risquer d'introduire dans sa loi des clauses

manifestement menacées de demeurer inopérantes.

C'est un fait qu'Ottawa a compétence en matière de droit criminel comme en matière de procédure criminelle. Strictement, il aurait pu dire que la langue dans laquelle un procès est conduit relève de la procédure et, donc, qu'il pouvait agir ici à sa guise.

Malheureusement, les choses ne sont pas si simples que cela. Les cours qui entendent ces procès en première instance sont des cours provinciales dont les juges sont nommés par les provinces. Ce sont également ces dernières qui en ont l'administration. Elles sont donc en mesure de paralyser toute initiative du genre de celle du bilinguisme.

L'amendement apporté par M. Turner n'est d'ailleurs pas simplement réaliste. Il est habile. Il force les provinces à se compromettre. Elles ont toute permission d'agir dans le sens du bilinguisme. Si elles ne le font pas, elles ne pourront plus prétendre que la loi canadienne ne leur en donne pas le choix. On se souvient du procès des deux étudiants québécois de l'université de Moncton, au Nouveau-Brunswick. La Cour suprême de cette province justifia des procédures unilingues anglaises en se réfugiant derrière la loi du pays. De tels cas ne pourront plus se produire.

De toute façon, le projet de loi, même amendé, pourra conduire éventuellement à un déblocage dans ce secteur. Déjà le Nouveau-Brunswick a suivi l'exemple du Québec. Il se pourrait bien que l'Ontario emboîte le pas à son tour et avant trop longtemps.

Quant à l'Ouest canadien, le

même effet pourrait bien se faire attendre quelques années encore. Les provinces des Prairies sont entrées plus tard dans la Confédération. Leur conception du Canada ne coïncide pas tout à fait avec celle qu'on s'en fait dans l'est. Il est à se demander pourtant si on les amènerait à s'aligner plus rapidement sur les autres en les brusquant.

Il ne faudrait pas oublier, d'autre part, que les amendements n'ont pas tous été conçus pour répondre aux objections des provinces de l'ouest. Au moins deux font suite à des observations formulées par le premier ministre du Québec.

Le premier de ces amendements établit que les services du gouvernement fédéral dans les deux langues pourront être offerts même en dehors des districts bilingues, c'est-à-dire partout où la demande pourra les justifier. C'est un amendement heureux qui répond d'ailleurs aux recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton.

Grâce à cet amendement, on pourra mieux tenir compte de la réalité. Il y a, par exemple, environ cinquante ou soixante mille francophones dans la région de Toronto: Si les services fédéraux ne devaient être fournis dans les deux langues que dans les districts bilingues, ce groupe francophone de Toronto serait nettement désavantagé. La mesure amendée n'obligerait plus les francophones à demeurer dans leurs "ghettos" bilingues pour bénéficier des avantages de la loi. Ils pourraient devenir à peu près aussi mobiles que les compatriotes de langue anglaise.

L'autre amendement résultant des consultations de M. Turner avec M. Bertrand a pour effet de geler

pratiquement les districts bilingues une fois ceux-ci établis, même si la proportion des citoyens minoritaires qui l'habitent subit une baisse substantielle. C'est une garantie non négligeable. On est même porté, du moins à première vue, à se demander si elle ne va pas un peu trop loin, si elle ne manque pas un peu de souplesse. Il faudrait être bien sûr de toutes ses implications avant de l'accepter dans sa rédaction actuelle.

De toute façon, il nous paraît difficile de douter de la bonne foi du ministre Turner. Il a pratiqué, dans ce cas, une politique de consultation qui est bien dans l'esprit du fédéralisme. De plus, les concessions qu'il a faites au niveau des modalités d'application de la mesure ont été inspirées d'un souci fort justifiable d'éviter que les premiers ministres de l'ouest ne contestent la validité constitutionnelle de la mesure devant la Cour suprême.

Une confrontation devant le plus haut tribunal du pays n'est sûrement pas à souhaiter. Le problème est avant tout politique et c'est aux hommes politiques de le régler.

On pourrait craindre surtout, dans le contexte actuel, qu'un appel aux tribunaux soulève des passions qui seront, par la suite, difficiles à éteindre. Cette possibilité existe déjà au stade du débat en Chambre. Mais ce débat, en démocratie, ne peut être évité. Il s'agit simplement d'empêcher un autre débat qui n'est pas absolument nécessaire.

Enfin, si toute l'affaire devait être portée jusqu'aux dernières instances judiciaires, les bienfaits qu'on peut attendre de la mesure en seraient retardés d'autant. C'est une éventualité qui ne nous sourit pas plus qu'à M. Turner.

Concours littéraire

A l'occasion de son prochain anniversaire, le Club ABC Canada, association littéraire et artistique internationale, lance le "Concours littéraire international Juvartit" réservé aux seuls écrits inédits et doté d'une valeur de plus de \$10.000 en prix pour 300 gagnants.

Ce concours comporte quatre sections: nouvelle-conte, étude-essai, poésie traditionnelle et moderne, reportage. Tous ceux qui voudront obtenir le programme

Montréal, 12-5-69

LE DEVOIR

fonde par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre
TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues, 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste, 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger, 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$25.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no-0858.

■ lettres au Devoir

La SSJB de Sherbrooke et M. Trudeau

Dans un article paru en page 3 de votre journal du 9 mai dernier, vous résumez laconiquement toute une escalade autour de l'invitation adressée à M. Elliott Trudeau par quelques dirigeants d'une société autoproclamée nationale, maintenant régionale, la SSJB de Sherbrooke.

Vos informations recèlent quelques erreurs, malheureuses qui pourraient laisser croire que cet antichambre du "Club de Réforme" reçoit vraiment quelque appui dans notre région.

Bien sûr, elle a tenu un congrès la fin de semaine du 3 et 4 mai, mais l'assistance à ce congrès n'a jamais dépassé à son gros maximum plus de 150 personnes (on est loin des 400 personnes que vous avancez). D'autre part, la participation des membres fut à ce point inexistante que durant la plénière une seule et unique personne qui n'était pas sur le conseil diocésain s'est adressée aux congrés-

sistes résignés, habilement manoeuvrés par la clique des dirigeants.

Mais tous ces gens avaient quand même marqué leur désaccord avec le diocésain lorsqu'en commission un vote secret pris sur la question Trudeau condamna la décision du diocésain à 25 contre 9. La présidente diocésaine, Madame Annette Ouellet, s'est elle-même dissociée de l'invitation adressée à M. Trudeau. Mais lors de l'assemblée générale, les membres ont craint de condamner leur conseil diocésain et ce sont les quelques jeunes membres de cette société qui ont du soulever la question et expliquer, avec fermeté et pondération, l'irresponsabilité de ceux qui, manoeuvrés par un de leurs directeurs, organisateur libéral fédéral, se sont laissés jouer.

D'autre part, le congrès n'a rien réalisé, a-t-il tout au plus fait adopter des propositions cuisinées d'avance, propositions tout

à fait moyennageuses — comme celle d'une Université du Québec entièrement catholique — folkloriques et peu réalistes.

Prière de noter que le directeur général, M. Marcel Bureau, n'a pas à être "confirmé dans ses fonctions par le congrès", puisqu'il n'est qu'un simple employé pour ne pas dire un employé simple, et si lui seul commente toutes les nouvelles concernant "sa" société, il le fait en respectant le même principe mis en pratique par le conseil diocésain lui-même, on ne consulte personne. Quant au président, "réelu pour une quatrième fois", il n'avait aucune opposition, ce qui n'est symptomatique que du désintérêt général de toute la région envers cet organisme peu démocratique. Il est d'ailleurs bien connu qu'il sert de paravent aux manigances de ceux qui perpétuent la stagnation au sein de cette société depuis bientôt dix ans.

En se séparant de la Fédération

Le problème fiscal québécois

1 - Le partage inégal de la liberté d'emprunt joue contre le Québec et les grandes collectivités locales

par CLAUDE LEMELIN

● Exposé préparé à l'occasion du troisième congrès constitutionnel du Nouveau parti démocratique du Québec, tenu à Montréal du 16 au 19 mai. M. Claude Lemelin est économiste.

Pour assurer l'expansion de leurs services et maintenir le rythme de leurs investissements, le gouvernement du Québec et les administrations qui en dépendent — municipalités et commissions scolaires — doivent non seulement disposer de recettes fiscales aussi importantes et aussi dynamiques que pendant les années récentes, mais pouvoir aussi recourir à l'emprunt aussi massivement que pendant les années 1960-66. Or, pour des raisons qui tiennent à la fois de l'organisation des finances publiques au Canada et à la politique économique générale poursuivie par le gouvernement fédéral depuis deux ans, cela n'est plus possible. C'est là le noeud du problème fiscal québécois.

Carences de l'Etat et des partis québécois

Divers facteurs viennent aggraver encore davantage l'acuité du problème. En premier lieu, l'inefficacité et l'iniquité du système fiscal québécois sont tels que les recettes fiscales des administrations publiques s'y trouvent plus ou moins plafonnées. A moins de modifier l'assiette et l'administration de la plupart des impôts, il est à peu près impossible d'en relever le taux et donc le rendement sans répercussions néfastes, à court ou à long terme, sur l'économie québécoise. Et le fardeau fiscal est réparti si inégalement que toute augmentation des impôts tournerait le gros de la population contre le gouvernement, même lorsque les programmes qu'il s'agit de financer sont dans l'intérêt de la collectivité, c'est-à-dire de la majorité des citoyens que la fortune ne favorise pas — l'assurance-santé, par exemple.

A cet égard, on a beaucoup insisté en certains quartiers — notamment chez les libéraux provinciaux — sur l'étrénesse de la marge de manoeuvre du gouvernement québécois en matière fiscale. Pourtant, les recommandations comme toute assez modestes et relativement conservatrices de la Commission Bélanger, recommandations qui portent essentiellement sur les impôts que le Québec peut manipuler sans avoir à se concerter trop étroitement avec les autres gouvernements du Canada, sont restées jusqu'ici sans effet. Et aucune tentative de concertation ou de collaboration n'a encore été entreprise par Québec, ni avec Ottawa, ni avec Toronto, si l'on excepte la révision du partage fiscal, qui ne remet qu'indirectement en cause les modalités de perception des impôts existants.

D'autre part, les administrations québécoises — la Province, les municipalités, les commissions scolaires — n'utilisent pas au meilleur escient les ressources dont elles disposent déjà. Cela tient en grande partie au caractère plutôt folklorique de la planification des dépenses publiques à l'échelon provincial; cela tient aussi à la multiplicité des collectivités locales, en particulier des municipalités. Le Conseil économique du Canada a jugé scandaleux l'écart qui sépare le rendement des investissements publics québécois de celui constaté dans d'autres provinces, souvent moins nanties que le Québec. Certains économistes évaluent jusqu'à un demi milliard de dollars les économies que l'on pourrait réaliser en réformant la gestion des fonds publics dans la province.

Enfin, aucun gouvernement, aucun parti politique, ne s'est jamais préoccupé vraiment de l'équité fiscale au Québec. C'était là la moindre préoccupation de la Commission Bélanger; les gouvernements Lesage et Johnson ont considérablement alourdi depuis 1960 le poids des impôts à la consommation et de l'impôt foncier sans trop s'inquiéter des effets de répartition de cette politique. Enfin, les milieux officiels québécois ont accueilli le rapport Carter avec un scepticisme qui déguisait mal leur conservatisme en matière fiscale; on ne semble avoir retenu de ce document, qui demeure longtemps la grande charte de l'efficacité, de l'équité fiscale au pays, que les quelques recommandations — d'ailleurs contingentes — qui menaçaient de rogner quelque peu l'illusoire autonomie fiscale de la province.

Il conviendrait donc de reprendre les principes mis de l'avant dans le rapport Carter, de les étendre à la fiscalité provinciale et d'engager le débat avec Ottawa et les autres provinces, dans l'intérêt des Québécois, sur une réforme plus fondamentale des impôts conjoints (impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, impôt successoral, éventuellement taxe sur les gains de capital et taxes de vente) que celle promise par MM. Benson et Trudeau.

● Le noeud du problème: l'emprunt

Jusqu'ici, on a considéré les gouvernements provinciaux, sur le plan fiscal, non pas comme de véritables gouvernements, mais plutôt comme de grandes entreprises.

Les entreprises privées doivent faire leurs frais: elles doivent ultimement financer entièrement leur activité à même le produit de leurs ventes. C'est pourquoi elles n'empruntent que pour financer des investissements qui engendreront à brève échéance un flux de bénéfices dont elles pourront capter la plus grande partie, sans trop d'égard aux avantages qui peuvent en découler pour le reste de la collectivité; c'est aussi pourquoi elles n'empruntent jamais

tant qu'elles ne puissent boucler leur budget à moyen terme, si ce n'est à court terme.

Il en va tout autrement des gouvernements. Le propre d'un gouvernement, sur le plan économique et financier, c'est de pouvoir défrayer indifféremment son activité par l'impôt ou l'emprunt, selon les exigences de l'équilibre économique général et non pas seulement de son propre équilibre budgétaire; c'est aussi d'entreprendre des investissements à très long terme, ou dont il est impossible de canaliser les bénéfices vers ceux qui les ont défrayés.

L'équilibre économique général, c'est en premier lieu le plein emploi; c'est en deuxième lieu un taux de croissance adéquate de la production nationale. Pour le réaliser, il faut que la demande globale de biens et services soit en tout temps égale à la capacité de produire des biens et services; il faut aussi que cette capacité de production s'accroisse chaque année par de nouveaux investissements; et si l'on veut que la production par habitant — donc le niveau de vie des gens — progresse, il faut que le rythme d'accroissement des investissements soit supérieur à celui de la main-d'œuvre, compte tenu des gains de productivité "automatiques", soit ceux qui ne découlent pas directement du processus d'investissement.

Or, l'histoire économique est là pour le prouver, l'évolution "spontanée" des demandes privées — consommation des particuliers, investissement des entreprises, ne peut assurer de façon soutenue la réalisation de ces objectifs.

● Le rôle des dépenses publiques dans l'économie moderne

Mais il y a une troisième composante de la demande globale: les dépenses publiques ou, plus précisément, le financement des dépenses publiques. Les gouvernements constituent donc le facteur d'équilibre des économies modernes. Lorsque la consommation des particuliers, plus l'investissement des entreprises, plus les dépenses "normales" des gouvernements s'annoncent manifestement insuffisantes pour réaliser le plein emploi et maintenir le

taux de croissance de la production, les gouvernements peuvent et doivent intervenir pour rétablir l'équilibre même si, ce faisant, ils encourrent un déficit budgétaire. Ces interventions peuvent prendre diverses formes:

a) lorsque les dépenses publiques sont inférieures à ce qu'exige le bien-être de la collectivité — et c'est généralement le cas — les gouvernements peuvent rajuster leurs budgets à la hausse: accélérer les investissements scolaires ou hospitaliers, accroître les prestations sociales, étoffer les programmes des agences de développement économique (SGF, SOQUEM, SIDBEC, Office du plan, Centre de recherches industrielles, ministères de l'industrie et du commerce, des richesses naturelles et le reste); en finançant ces nouvelles dépenses par l'emprunt, lorsque le volume du crédit créé par la Banque centrale est au niveau de plein emploi, les gouvernements rajoutent à la demande publique sans rien soustraire à la demande privée; et c'est en gros la stratégie économique que le gouvernement du Québec a adoptée, consciemment ou inconsciemment, depuis le début des années soixante;

b) lorsque les dépenses publiques ont atteint leur niveau optimal, les gouvernements peuvent encourir un déficit budgétaire, non pas en dépensant plus, mais en taxant moins; la propension à l'épargne étant présumée stable, ils permettent ainsi à la consommation des particuliers et à l'investissement des entreprises de se développer plus rapidement qu'autrement.

Ce raisonnement s'applique autant aux gouvernements provinciaux qu'au gouvernement fédéral. On en chercherait pourtant en vain les conséquences au niveau de l'organisation des finances publiques au Canada. Tout comme les entreprises privées, les provinces doivent se soumettre à la discipline du marché en matière d'emprunts; tout comme les entreprises, elles doivent se préoccuper de leur "crédit rating"; les bailleurs de fonds ne prêteront à une province que s'ils estiment que sa dette n'est pas "excessive", qu'elle parviendra à "boucler son budget"; que les emprunts en cause serviront à financer des investissements plutôt que des "dépenses courantes".

● Pourquoi Ottawa a-t-il seul accès aux services de la Banque centrale?

Seul le gouvernement fédéral peut donc décider des modalités de financement de ses dépenses en fonction de l'équilibre économique général à l'heure actuelle: plus d'emprunts — donc un déficit — lorsque l'économie fonctionne au ralenti, plus d'impôts — donc un déficit plus modeste ou un surplus — lorsque l'économie est en état de surchauffe. De même, seul le gouvernement injecte dans l'économie en achetant elle-même les obligations fédérales.

Il y a bien là deux poids et deux mesures, qui jouent contre l'expansion et l'extension du secteur public provincial. Ainsi, lorsque le gouvernement central décide qu'il faut relancer l'économie, il peut le faire en augmentant ses dépenses et en finançant cette augmentation par l'emprunt. En clair, cela veut dire que les programmes qui relèvent de sa compétence peuvent se développer plus rapidement que ceux qui relèvent de la compétence des provinces, indépendamment des priorités qu'impose le mieux-être de la collectivité.

Inversement, lorsqu'il s'agit de ralentir l'économie, Ottawa peut décider de maintenir ses propres dépenses au niveau qu'elles ont atteint et de réduire plutôt celles du secteur privé en restreignant le crédit. Mais ce secteur privé comprend dix gouvernements provinciaux, dont les charges et par conséquent les besoins de financement par emprunt sont au moins aussi importants que ceux du gouvernement central.

Cette argumentation n'est pas nouvelle. La plupart des provinces, mais en particulier le Québec, tant sous administration libérale qu'unioniste, l'ont invoquée à maintes reprises pour justifier la révision du partage fiscal qu'elles réclament. Mais à notre connaissance, on ne l'a pas encore invoquée pour justifier une révision du "partage" des emprunts publics.

C'est pourtant là le noeud du problème fiscal québécois. Plus encore que par l'insuffisance de ses recettes fiscales, c'est par l'impossibilité d'emprunter autant que les dernières années qu'auparavant à des taux d'intérêt convenables que l'essor du secteur public québécois se trouve compromis à l'heure actuelle — et partant, toute l'entreprise de rénovation économique lancée au début des années soixante: réforme du système d'éducation, atténuation du déséquilibre régional, accélération de l'investissement dans les secteurs privé et public pour réduire le taux de chômage, modernisation ou reconversion des industries en déclin, réaménagement urbain et le reste. Et ces difficultés n'acablent pas seulement le gouvernement du Québec; elles grèvent encore davantage les finances de grandes collectivités locales comme la ville de Montréal et la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Demain: L'impuissance d'Ottawa et l'action possible du Québec.

LIBRES PROPOS

La contestation universitaire et ses implications

1 - De quelques sources du malaise

par SERGE LOSIC

On conteste beaucoup, c'est à la mode. Go baby, go! Ce n'est pas un phénomène tout à fait nouveau. Le conflit des générations a existé et existera sans doute toujours. C'est sain et fascinant même que la vie soit différente d'une époque à l'autre. Mais ce qu'il y a de nouveau dans la contestation d'aujourd'hui, c'est qu'elle est dramatisée par cet énorme appareil de mass média dont nous disposons. De plus, il suffit aujourd'hui qu'un tout petit groupe conteste à l'intérieur d'une université et voici tout un campus dérangé dans son fonctionnement normal. L'administration passe la plupart de son temps à calmer une contestation après l'autre. Voilà pourquoi certaine contestation nous paraît dramatique et comme telle pose des problèmes assez sérieux non seulement à l'administration de l'université, mais à la société tout court.

Un nouveau champ de bataille historique

En observant ce qui se passe depuis quelques années dans notre monde occidental, on a l'impression que l'université s'est transformée en un champ de bataille comme ce fut le cas des usines au 19^{ème} siècle avec les ouvriers. Seulement les ouvriers grévistes ont toujours été la grande majorité, tandis qu'aujourd'hui, c'est toujours la minorité qui conteste. C'est d'autant plus inquiétant que personne ne trouve de solution valable et tout le monde se pose à peu près la même question: "Pourquoi ces privilèges se révoltent-ils?" La réponse? Il n'y en a pas. Et il y a autant de contestations différentes que de contestataires. Il ne s'agit pas ici d'énumérer toutes ces contestations car, comme nous le savons, elles diffèrent énormément. Le problème noir aux Etats-Unis n'est pas le problème des étudiants de l'Université de Paris, et pas non plus celui des CEGEPs du Québec. La seule possibilité d'y répondre, même partiellement, est de voir pourquoi on est arrivé à un tel état d'esprit sur nos campus.

Si l'on étudie la révolution technologique ou plutôt les révolutions technologiques successives, on se rendra vite compte que chaque nouvelle révolution a déshumanisé ou dépersonnalisé l'homme. Le problème des étudiants des sciences dites pratiques est en apparence moins grave que celui des étudiants des lettres ou des sciences humaines tout court. Là je crois que tout le monde est à peu près d'accord. Mais il me semble que c'est tout à fait normal, car vivant dans un siècle typiquement fonctionnel, les étudiants en médecine savent plus ou moins où ils se dirigent et ce qu'ils veulent. Par contre, les étudiants en lettres ou en sciences humaines sont tout à fait désorientés lorsqu'ils arrivent à

l'université. On leur a toujours répété, à grand renfort de publicité, que l'université c'est un but à atteindre et, une fois ce but atteint, ils se rendent compte que c'est tout un monde d'illusions qui s'écroule. Les réponses qu'ils cherchent aux problèmes du monde moderne — malgré ces progrès prodigieux de la science — ils ne les trouvent pas à l'université, comme ils ne les trouvent pas dans la société elle-même. Je crois que là il y a un problème de communications rompues.

La barrière de l'âge

Notre siècle, qu'on le veuille ou non, a pratiquement tout fonctionnalisé. Regardons d'abord ce qui se passe dans la société elle-même. Prenons par exemple un fait, et qui est à mon avis le plus important et c'est celui des âges. Il y a une véritable mythologie de l'âge dans notre monde moderne. Je ne dis pas que les barrières entre les âges n'existaient pas avant, mais elles n'ont été jamais poussées à l'extrême comme de nos jours. Nous avons aujourd'hui des villes entières qui sont faites pour des rentiers, ou des villes qui ont "beaucoup d'avenir", c'est-à-dire destinées aux jeunes couples. Nos avons des discothèques réservées uniquement aux jeunes et des maisons de vieillesse, prison mentale des vieillards. A 65 ans c'est la retraite obligatoire. Les compagnies d'assurance ou l'Etat nous obligent à faire cela. Bref, on est déjà considéré comme une vieille baraque dès qu'on franchit le cap de 30 ans! Avant on se séparait en riches et en pauvres et aujourd'hui en jeunes et en vieux.

La mythologie des diplômes

Le deuxième mythe important est celui des diplômes. Il est malheureux qu'on soit arrivé aujourd'hui à une véritable mythologie commerciale des degrés dits universitaires. Je n'exagère pas, mais si la tendance se perpétue on exigera peut-être demain d'un bachelier de la rue un diplôme universitaire! Je ne vois pas pourquoi on insisterait, pour des raisons très souvent douteuses, sur un diplôme universitaire. Là aussi je ferais plus confiance aux connaissances pratiques de l'homme qu'à un papier sans valeur qu'il a reçu à l'université. Comment André Malraux, qui n'a jamais mis les pieds à l'université, a-t-il pu produire tant de chefs-d'œuvre et comment se fait-il que tant d'universitaires lui consacrent des centaines de thèses de doctorat? C'est cette maladie des diplômes qui a poussé beaucoup de jeunes vers l'université.

Le rôle des professeurs

Le rôle des professeurs dans un tel monde est aussi à examiner. Grâce au prestige que les professeurs ont reçu sur le plan social, surtout en Amérique après le premier lancement

des spoutniks en 1957, on s'est rendu compte qu'il fallait diriger les jeunes vers l'"éducation". Avant, nous le savons tous, le métier de professeur était surtout destiné aux idéalistes ou aux ratés qui ne pouvaient pas réussir dans le commerce ou dans une branche sérieuse. Ce fut le personnage le plus caricatural qu'on nous a présenté à travers la littérature et les films. Or, aujourd'hui, ce métier assez noble jadis, est tout simplement devenu comme tous les autres, un métier rentable et peut-être plus rentable que tous les autres. Au nom de l'éducation on peut faire beaucoup de choses... Certes, les professeurs ont trop d'étudiants dans leurs cours, mais ce n'est pas toujours vrai. Si on faisait seulement une enquête sérieuse, on verrait ici même dans nos universités québécoises que certains professeurs passent la plupart de leur temps libre à faire autre chose que de l'enseignement. Regardons seulement les professeurs qui s'occupent activement de la politique, des enquêtes publiques, des émissions à la télévision ou à la radio, des directions innombrables et de tant d'autres activités extra universitaires et on verra immédiatement que ces professeurs sont fort éloignés du contact avec les étudiants. J'ai l'impression quelquefois que ce titre de professeur sert à beaucoup de "professeurs" comme un tremplin solide pour faire toutes sortes de choses que j'ai déjà mentionnées, au lieu de s'occuper de leur métier pour lequel ils sont grassement payés. Ils se barricadent derrière leur six heures ou leur huit heures d'enseignement par semaine qu'ils répètent à la longueur des années, ils se barricadent aussi derrière un mot ridicule qu'on appelle "recherches" et pour lesquelles on gaspille des sommes astronomiques.

Des structures à repenser

Il y a le problème aussi de l'enseignement tout court. Dans un siècle où tout change rapidement, dans un siècle où tout est remis en question, il faut repenser l'ensemble de nos structures d'enseignement. Très souvent à la faculté des lettres on enseigne comme on a enseigné au 19^{ème} siècle, aussi bien ici en Amérique qu'en Europe. Or, le rythme de la vitesse est presque à l'état viscéral chez nos étudiants. Ils arrivent à l'université déjà imbibés par ce rythme endiablé de la jungle citadine et ils ont l'impression de perdre leur temps quand on leur impose plusieurs livres à lire. Peut-être n'ont-ils pas tort. Je ne vois pas pourquoi un étudiant devrait perdre une année pour apprendre toutes les sottises qu'un écrivain a écrites dans un livre. Au niveau de la licence, j'enseignerais certes quelques grands auteurs, mais je ne consacrerai jamais une année à une étude particulière

qui très souvent est sans aucune valeur et d'un ennui mortel. A ce niveau-là, surtout dans les deux premières années il faudrait enseigner à ces jeunes les grandes oeuvres littéraires universelles comme celles de Dante, de Cervantes, de Goethe de Shakespeare, de Voltaire, de Balzac, de Hemingway, de Sartre, de Tagore, de Confucius, etc. Donc, des oeuvres qui ont influencé ou qui ont décrit les différentes étapes de l'évolution de l'homme. C'est seulement à la fin de sa licence qu'un étudiant devrait se "spécialiser". Une éducation plus universelle (et Dieu sait que nous ne savons rien des civilisations hindoue, chinoise, japonaise, arabe...) rendrait plus de services aux étudiants que tant de maïseries qu'on leur enseigne actuellement. Il n'y a rien de plus stérile que certains cours lettrés dans nos universités. Et comme les jeunes sont influencés par le rythme de leur siècle ou tout est rapide, ils sont en conflit ouvert avec le professeur et la matière qu'on leur enseigne. Ils se passionnent alors pour

des sujets idéologiques qui ont un intérêt direct pour eux et l'université, une fois désespérée qu'ils ne sont pas abstraits.

Suite à la page 8

COURS DE CONVERSATION

français, anglais, espagnol, allemand

SPÉCIAUX D'ÉTÉ (Inscriptions limitées)

Programme de 20 semaines - 5 élèves \$139.
Programme de 15 semaines - 5 élèves \$106.
Programme de 10 semaines - 5 élèves \$ 76.

D'autres programmes sont également disponibles - facilités de paiement - Professeurs qualifiés et méthodes exclusives.

Leçon test gratuite et sans engagement.
735-2636

INSTITUT 222 INC.

4970, chemin Reine-Marie
suite 21, Montréal



Foster's MILITARY GIN

Dry Gin extra sec, importé

RAO 199-D 25 oz. \$6.05
RAO 199-E 40 oz. \$8.25



UN SPÉCIALISTE VOUS PARLE "CHEVEUX"

Les recherches relatives à la trichologie ou science pour traiter les cheveux remontent aux temps avant notre ère. Il y eut beaucoup de charlatans et de superstitions mais des savants ont fait tous leurs efforts à faire progresser cette science et de nombreux livres ont été écrits sur les nombreuses maladies du cuir chevelu. Malgré cela l'ignorance des gens a été et est encore grande et l'idée est généralement répandue qu'il n'y a rien à faire contre la calvitie. Les méthodes scientifiques modernes prouvent pourtant le contraire.

Comme dans toutes maladies, le plus grand danger est la négligence que l'on apporte à se faire soigner. Dans la calvitie, l'irréversibilité n'intervient que dans seulement 1% des cas. Votre trichologiste

peut examiner votre cuir chevelu et diagnostiquer quelle est la cause de votre perte de cheveux et se prononcer sur le traitement adéquat. Le spécialiste R. A. PIERRE, en publiant ce présent article, veut renseigner le public sur les maladies capillaires et est à la disposition de chacun, homme, femme ou enfant. L'examen est gratuit et Monsieur PIERRE répondra franchement à quatre questions: 1) Quelle est la maladie de votre cuir chevelu? 2) Le traitement PIERRE peut-il vous aider? 3) Si oui, jusqu'à quel point? 4) Combien vous en coûtera-t-il? Au choix, traitement à appliquer à votre domicile par vous-même ou si vous préférez, traitement en clinique donne par un personnel compétent.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

C.E.G.E.P. AHUNTSIC

DEMANDES D'ADMISSIONS

SCIENCES SOCIALES

ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIE
POLITIQUE SOCIOLOGIE

Le Collège Ahuntsic tient à informer les finissants du secondaire qu'il recevra encore pendant quelques semaines les demandes d'admissions des étudiants qui désirent s'inscrire en Sciences Sociales.

Adressez vos demandes au:

Bureau du Registraire,
Collège Ahuntsic,
9155, rue Saint-Hubert,
Montréal 353, P. Qué.
Tél.: 389-5921

Référéndum le 20 juin en Rhodésie

Rupture totale entre Londres et Salisbury

par Georges Horiati, de l'AFP

LONDRES — La "tragédie rhodésienne" est consommée: M. Ian Smith a délibérément renoncé à tout règlement négocié avec la Grande-Bretagne en décidant de soumettre par référendum, le 20 juin, à la minorité blanche (237.000 habitants) un projet de constitution qui transformera la Rhodésie en république et qui exclut à tout jamais l'accession au pouvoir de la majorité africaine (4 millions et demi d'habitants).

La constitution ségrégationniste, qui sonne le glas de la création éventuelle d'un Etat multiracial, contient en effet trois dispositions essentielles: 1) la moitié des terres restera à perpétuité entre les mains de la minorité européenne; 2) le nombre d'élus africains augmentera progressivement, mais il n'atteindra, dans le meilleur des cas et dans des délais indéfinis, que la moitié du nombre des députés; 3) toute modification de la constitution exigera une majorité des deux tiers, ce qui implique que le système envisagé restera en vigueur pour toujours.

Mis une fois de plus devant un fait accompli, le gouvernement britannique, qui ne peut pas compter sur l'appui de l'opinion publique dont la majorité est devenue indifférente au sort de la Rhodésie, maintiendra et s'attachera à renforcer les sanctions économiques obligatoires entérinées par le Conseil de sécurité, mais battues en brèche par un nombre croissant de pays, dont certains Etats africains militants. Mais la Rhodésie, qui continuera à dépendre de l'aide économique et financière de l'Afrique du Sud, risque de rester isolée sur le plan diplomatique et de faire face aux assauts croissants des guérilleros armés et entraînés par les Etats africains avec le concours de la Chine.

Son nouveau geste de défi affaiblira en outre la position de l'Afrique du Sud et du Portugal qui s'efforcent d'arriver à un modus vivendi avec les pays de l'Afrique noire.

L'histoire de la crise rhodésienne est dominée par deux

faits saillants: 1) la faiblesse de la position du gouvernement Wilson qui, pour des raisons de politique intérieure, avait annoncé prématurément qu'il ne ferait usage de la force contre la "colonie rebelle" qu'en cas de désordres graves et qui avait attaché une importance exagérée à l'effet des sanctions; 2) l'incroyable maladresse politique des extrémistes rhodésiens, qui n'ont jamais compris qu'un règlement négocié assurant l'accession au pouvoir de la majorité africaine dans quinze à vingt ans pouvait être modifié une fois la Rhodésie devenue légalement indépendante.

La crise rhodésienne avait commencé en octobre 1965, lors des négociations "de la dernière chance".

Le 11 novembre 1965, la

Rhodésie proclame unilatéralement son indépendance. M. Smith et ses ministres sont déclarés "rebelle" et la Grande-Bretagne applique immédiatement des sanctions sélectives, approuvées par le Conseil de sécurité. Cet organisme n'ordonne toutefois des sanctions économiques obligatoires — mais toujours limitées — qu'en décembre 1966, après l'échec des premières négociations Wilson-Smith à bord du "Tiger", en rade de Gibraltar.

Entre-temps, une conférence du Commonwealth avait fait accepter par la Grande-Bretagne la formule NIBMAR ("Pas d'indépendance avant l'accession au pouvoir de la majorité africaine") que M. Wilson est prêt à abandonner en cas d'accord.

Amsterdam: retour au calme après les incidents de mardi

AMSTERDAM (AFP) — "Excellence, agissez ou quittez la scène politique", tels sont les termes d'un télégramme envoyé hier matin par un groupe de Néerlandais au premier ministre, M. Piet de Jong, à la suite des véritables émeutes qui ont fait de la capitale des Pays-Bas, mardi soir, un des hauts lieux de la "contestation" universitaire mondiale.

Ce télégramme traduit les sentiments d'une assez grande partie de l'opinion néerlandaise, qui a assisté tout d'abord, sans réagir, à l'occupation de la "Maison de la pucelle", centre administratif de l'université d'Amsterdam, par quelque 400 contestataires, mais qui s'inquiète maintenant après les dernières scènes de violence.

Pour les habitants de la capitale des Pays-Bas, le souvenir des journées chaudes de juin 1966 est encore vivant. Le centre d'Amsterdam avait été alors le théâtre d'affrontements violents entre policiers et émeutiers. Il avait fallu la menace de l'intervention d'unités de parachutistes de l'armée con-

juguée à la "coopération active" du "milieu" de la ville pour une fois d'accord avec la police pour que l'ordre fut rétabli.

La solidarité étudiante a joué à plein dans la nuit de mardi à mercredi puisqu'il s'agissait avant tout de briser le blocus de la Maison de la pucelle pour ravitailler les assiégés.

En fait la manifestation estudiantine, qui groupait au départ quelque 1.500 participants, a drainé immédiatement des éléments troubles dont les quartiers du grand port sont particulièrement riches. Ce n'est pas encore certes la solidarité entre "étudiants et prolétaires" qui naît, mais les autorités craignent qu'elle ne voit le jour.

Pendant que se déroulaient les premières scènes de violence à Amsterdam, dans le calme ouaté de la Chambre de députés, les représentants du peuple discutaient longuement du problème de la mise en vente libre par distributeurs automatiques des produits anti-conceptionnels.

Volonté d'affrontement de la part d'une minorité agissan-

Impasse entre le TUC et Wilson

LONDRES (AFP) — Les négociations entre le gouvernement et les leaders syndicaux britanniques sur le projet de loi "anti-grève" sont dans l'impasse. Après deux heures et 45 minutes de discussion au 10 Downing Street, hier, les deux délégations se sont séparées sans être parvenues à un accord. M. Vic Feather, secrétaire général par intérim du T.U.C., a indiqué qu'il lui paraissait peu probable que les contre-propositions de la centrale syndicale au projet de loi soient modifiées pour faciliter un compromis avec le gouvernement.

Ces contre-propositions consistent en un renforcement de pouvoirs d'intervention et d'arbitrage du T.U.C. pour mettre fin aux grèves dites "sauvages", c'est-à-dire illégales. Elles ont été formulées à titre de solution de rechange au projet "anti-grève" qui

prévoit des peines d'amende et même d'emprisonnement à l'encontre des travailleurs participant à de telles grèves.

Le gouvernement, tout en se déclarant prêt à accepter une solution de rechange à condition qu'elle soit aussi efficace que son projet de loi, estime que la procédure proposée par le T.U.C. n'offre pas de garanties suffisantes.

Les leaders syndicaux ont de leur côté hier, en quittant le bureau du premier ministre, reproché à Mme Barbara Castle, ministre de l'emploi et de la productivité, auteur du projet gouvernemental, "de ne pas vouloir entendre raison".

Pour le premier ministre, l'échec définitif de ces négociations aurait des conséquences redoutables: une soixantaine de députés du centre et de la gauche du parti travailliste ont déjà signé une lettre apportant leur soutien aux contre-propositions du T.U.C.

Mais les observateurs estiment toutefois que le contact n'est pas définitivement rompu et que des contacts seront maintenus d'ici au 5 juin prochain date à laquelle le congrès extraordinaire de la centrale syndicale doit se réunir pour examiner la situation.

Pas d'armes françaises pour l'Irak

PARIS (AFP) — On dément formellement, de source autorisée, les informations selon lesquelles le gouvernement français aurait récemment signé avec le gouvernement irakien un accord de livraison d'armes, portant sur soixante avions et quatre escadrons d'auto-mitrailleuses.

Important engagement aérien au dessus du canal de Suez

par Jean-Pierre Joulin, de l'AFP

LE CAIRE — Pour la première fois depuis la guerre des six jours une véritable bataille aérienne s'est déroulée hier au-dessus du canal de Suez. Jusque-là maintenant, les quelques incidents aériens s'étaient limités à de très brefs combats entre patrouilles de Mig-21 égyptiens et de Mirage israéliens effectuant de simples missions de reconnaissance. Jamais plusieurs formations importantes de chasseurs n'avaient été engagées l'une contre l'autre comme hier. Trois "Migs" et un "Mirage" auraient été abattus.

De l'avis des observateurs au Caire cet incident grave va d'abord relancer l'intérêt sur la situation qui prévaut actuellement le long du canal de Suez. Dans cette région, depuis plus de deux mois, duels d'artillerie, échanges d'armes automatiques, actions de toutes sortes ont transformé les deux rives du canal en un véritable champ de bataille. Le cessez-le-feu n'est plus respecté. Il a fait place à une guerre de position, sans compter les raids de commandos. Mais la répétition des incidents fait que peu nombreux sont ceux qui y prêtent attention, même au Caire. Seul un fait nouveau comme celui d'hier peut attirer l'attention sur les dangers de la situation présente.

On remarque à ce propos que les Israéliens ont accordé une grande importance au combat aérien alors que le communiqué égyptien diffusé après celui de Tel-Aviv semble minimiser l'incident. La version égyptienne de la bataille est d'ailleurs toute différente de celle donnée par les Israéliens. Aucune des deux versions n'est jugée satisfaisante par les ob-

servateurs au Caire qui notent encore que les Mig égyptiens et les Mirage israéliens se sont affrontés au-dessus de la partie nord du canal de Suez. Depuis le début du mois la plupart des duels d'artillerie se déroulent dans cette région obligeant les autorités de la R.A.U. à accélérer l'évacuation de la population civile de Port-Saïd.

On souligne encore dans la capitale égyptienne que pour la première fois, les forces israéliennes ont dû utiliser contre les chasseurs égyptiens des missiles Sol-Air.

Enfin, dernière constatation: la bataille aérienne qui sans aucun doute va faire monter encore la tension sur le canal s'est déroulée non loin de bâtiments de la flotte de guerre soviétique, généralement ancrés devant Port-Saïd.

Mme Meir: Israël n'est pas annexionniste

TEL AVIV (AFP) — "Si le gouvernement israélien décidait aujourd'hui d'évacuer les territoires occupés, je n'ai pas le moindre doute que la guerre éclaterait un mois plus tard", a déclaré hier Mme Golda Meir, président du conseil des ministres d'Israël dans un discours fait à Askalon, petite ville située au sud de Tel Aviv.

"L'idée selon laquelle nous aurions le choix entre l'évacuation des territoires occupés et la paix est dénuée de tout fondement", a affirmé Mme Meir, rejetant l'accusation selon laquelle Israël serait un Etat annexionniste. "Nous n'avons jamais fait la guerre pour occuper de nouveaux territoires", a-t-elle déclaré, avant d'ajouter: "La question qui se pose pour nous est vivre ou ne pas vivre".

D'autre part le vice-président du conseil, M. Yigal Alon, a fait une tournée hier dans la région de la zone de Ga-

za et du Sinaï du nord, où il a notamment visité des camps de réfugiés et des colonies agricoles fondées par les unités de soldats agriculteurs "Nahal". S'adressant aux soldats M. Alon a notamment déclaré que "l'établissement de faits accomplis est la meilleure garantie de frontières sûres que nous puissions obtenir, tout en laissant des options ouvertes au cas d'éventuelles négociations de paix". "Dans ce domaine, a-t-il affirmé, les unités du "Nahal" jouent un rôle décisif en créant des localités par lesquelles notre présence se manifeste".

La concertation se poursuit

NATIONS UNIES (AFP) — La neuvième séance de la "concertation" des quatre puissances sur le conflit du Moyen-Orient s'est déroulée hier à la résidence du représentant permanent de la France à l'ONU, M. Armand Béard, et sous sa présidence.

A l'issue de cette séance, qui a duré trois heures environ, il a été indiqué que la séance suivante aura lieu mercredi prochain 28 mai à la résidence du représentant de l'URSS, M. Jacob Malik.

Comme de coutume, aucune déclaration n'a été faite par les participants à la séance en dehors d'allusions de caractère très général à des progrès qui s'effectueraient.

Faute d'indications précises sur le stade atteint par les travaux de la "concertation", des hypothèses parfois irrationnelles et souvent tendancieuses ont cours dans les milieux des Nations unies. Certaines de ces hypothèses sont alimentées par la répétition, sous forme de "nouvelles", de données connues des positions en présence.

Sanglantes échauffourées entre étudiants et policiers

Le malaise politique s'accroît en Argentine

par Michel Triart, de l'AFP

BUENOS AIRES (AFP) — La "paix sociale" est sérieusement menacée en Argentine au moment où le président Onganía fait face à une crise de régime.

Cette "paix sociale" inaugurée il y a bientôt trois ans après le renversement par les forces armées du président constitutionnel Arturo Illia, vient d'être ébranlée sérieusement par de sanglantes échauffourées entre étudiants et policiers qui, le 15 mai à Corrientes et le 17 mai à Rosario, ont fait, au total, deux morts du côté des étudiants.

De nouveaux incidents entre étudiants et policiers ont trouble l'ordre durant la nuit de mardi à mercredi, à Buenos Aires, dans le centre de la ville. Il y a eu plusieurs blessés et près de 90 arrestations.

La grève du Figaro continue

PARIS (AFP) — Soixante journalistes du "Figaro", du "Figaro littéraire" et du "Figaro agricole" ont distribué hier, pour la deuxième fois, 150.000 tracts expliquant pourquoi le "Figaro" ne paraissait plus depuis le 12 mai.

Au dixième jour de la grève décidée par la quasi-unanimité de la rédaction, les journalistes du "Figaro", déclare le tract, se heurtent toujours "à une intransigence persistante des propriétaires". "En défendant la liberté d'informer en conscience", ajoute le tract, ils donnent à leurs lecteurs "la meilleure marque de respect".

Au verso de ce tract, les journalistes répondent à sept questions que se pose le public, et citent notamment le cas des Etats-Unis, où c'est sur "les principes mêmes défendus par les rédacteurs du "Figaro" que repose la gestion des journaux".

Les étudiants entendaient manifester à la suite de la mort de deux étudiants, l'un à Rosario, le 15, et l'autre à Corrientes, le 17 mai, au cours d'échauffourées avec la police. La majeure partie des incidents se sont déroulés autour de la faculté des sciences économiques et de la faculté de droit. La police a fait usage de gaz lacrymogènes et de gaz vomitifs pour disperser les étudiants.

D'autre part, la "marche du silence" que les étudiants de la capitale comme ceux de la province entendaient entreprendre pour protester contre les événements de Rosario et de Corrientes avait été interdite dans la capitale, ainsi qu'à La Plata. En revanche, elle a pu se dérouler dans le calme à Mendoza et Bahia Blanca. Dans plusieurs facultés de province, les cours ont été suspendus hier, et une grève universitaire a été décrétée.

Dans le même temps, à Córdoba, puissant centre industriel situé dans le centre du pays, des milliers d'ouvriers se prononçaient bruyamment contre la décision du gouvernement d'établir la "semaine anglaise" qui se déroulerait finalement par une augmentation des heures hebdomadaires de travail. Cette irritation des masses ouvrières a été accentuée, au cours des derniers jours, par des augmentations importantes du prix de plusieurs articles et services de première nécessité, promulguées par le gouvernement. Mais la goutte d'eau qui fit déborder le vase a été la taxe de 19% sur l'essence appliquée à partir du 13 mai. Quarante-vingt-dix pour cent des transports sont assurés, en Argentine, par route, et cette augmentation risque fort de se traduire par une hausse de trente pour cent du prix des denrées composant la "corbeille alimentaire familiale" qui compte pour beaucoup dans les statistiques officielles sur le coût de la vie.

Du coup, la politique d'apaisement et d'entente avec les masses ouvrières patiemment élaborée par le général Onganía et ses collaborateurs s'effrite, mettant en cause les re-

lations entre les syndicats et le gouvernement.

C'est ainsi que Augusto Vandor, l'influent leader syndicaliste néo-péroniste (péronisme sans Péron) qui passe pour être l'un des piliers civils de l'échafaudage gouvernemental a abandonné les rangs officiels et a adhéré à la grève de 24 heures organisée à Córdoba par son adversaire le plus acharné, le dirigeant syndicaliste Raimundo Ongaro, secrétaire général de la C.G.T. antigouvernementale. Cette désertion peut avoir, selon les observateurs, des conséquences fâcheuses pour le régime du général Onganía. Vandor étant le chef de file de la C.G.T. majoritaire favorable au régime.

De plus, un nouvel impôt frappant les propriétés rurales provoque actuellement la colère des grands et moyens producteurs agricoles et des éleveurs argentins dont les exportations représentent les huit-dixièmes des rentrées de devises étrangères du pays.

Cette vague de mécontentement peut précipiter, selon les observateurs, le départ du ministre de l'économie et du travail M. Adalberto Krieger Vasena, principal responsable de la politique de stabilisation monétaire et de redressement économique du pays.

Décès d'un autre général soviétique

MOSCOU (AFP) — L'"Etoile rouge" organe du ministère de la défense soviétique, a annoncé hier la mort "à la suite d'une courte maladie" du général en retraite Alexandre Tcherniakov.

L'article nécrologique, signé entre autres par le maréchal André Grechko, ministre de la défense et le maréchal Joukov, ne précise pas l'âge du général.

C'est le seizième général en retraite ou d'active dont la mort est annoncée par l'"Etoile rouge" depuis le 10 avril.

Tous les tours Sabena commencent par le charme de l'Europe.

A Bruxelles et en Belgique, vous trouverez la même joie de vivre qu'en Italie, le même esprit de liberté qu'en Suède, la même langue qu'en France. Ainsi, quel que soit le tour Sabena que vous choisirez, vous aurez une bonne idée de ce qu'est l'Europe. Car Bruxelles n'est pas seulement l'endroit le plus pratique pour commencer vos vacances. C'est aussi le plus agréable.

SABENA
LIGNES AERIENNES BELGES

nous avons plus d'un tour dans notre sac

Scandinavie, Russie et Europe centrale

Voyage en Boeing jusqu'à Bruxelles, patrie de Sabena. En autocar pendant 21 jours vers les jolies villes de Scandinavie, de Russie et d'Europe centrale: Co, Anghue, Stockholm, Turku, Helsinki, Leningrad, Novgorod, Moscou, Minsk, Varsovie, Berlin et Bruxelles pour prendre l'avion de retour vers Montréal. Séjours en hôtels de catégorie standard, deux repas par jour, visites organisées. IT-9-SN-1-C005. \$610, tout compris (Tarif 15).

Parcours italien

Départ de Montréal vers Bruxelles à Bruxelles. Puis, traversée de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche, de l'Italie et de la France en visitant: Amsterdam, Heidelberg, Lucerne, Innsbruck, Venise, Assise, Rome, Florence, Gênes, Nice, Lyon, Paris et... Bruxelles. Voyage en autocar, deux repas par jour—petit déjeuner seulement à Rome, Nice, Paris—et commentaires touristiques en français, 21 jours de rêve... IT-9-SN-1-C004. \$528, tout compris (Tarif 15).

Randonnée européenne

En Boeing Sabena de Montréal à Bruxelles. Puis, traversée de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche, de l'Italie et de la France en visitant: Amsterdam, Heidelberg, Lucerne, Innsbruck, Venise, Assise, Rome, Florence, Gênes, Nice, Lyon, Paris et... Bruxelles. Voyage en autocar, deux repas par jour—petit déjeuner seulement à Rome, Nice, Paris—et commentaires touristiques en français, 21 jours de rêve... IT-9-SN-1-C004. \$528, tout compris (Tarif 15).

Pour plus de détails, veuillez compléter et poster ce coupon, ou consultez votre agent de voyages, ou Sabena à Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg ou Vancouver.

Sabena, Lignes Aériennes Belges, Service T.		LDE-5
3, Place Ville-Marie, Montréal 113, Qué.		
J'aimerais recevoir plus d'informations au sujet des tours Sabena suivants:		
nom		
adresse		
ville	province	
mon agent de voyages est		

NOTE: Please set coupon key number as instructed on insertion order style as per sample herewith.

POUR TOUTES LES PLUS BELLES DESTINATIONS DE L'EUROPE

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

Prenez rendez-vous pour rencontrer la personne la plus renseignée sur le voyage que vous projetez

VOYAGES

TRAVELAIDE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 HRES
OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À 4 HRES

Services gratuits
UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL

MON ROSEESCOMPTE EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNEE**VENTE DE DISQUES****MONTROSE**ESCOMPTE EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNEE**TOUS LES MÉCANIQUES VOUDRONT PROFITER DE CETTE
GRANDE VENTE POUR COMPLÉTER LEUR DISCOTHÈQUE****LONDON**
COLLECTION
TRÉSORS
CLASSIQUES**2 39**

- STS 15008 Mendelssohn: Symphony No. 4 / Schubert: Symphony No. 5
STS 15012 Strauss: THE BLUE DANUBE: Vienna Phil. / Krips
STS 15013 Schumann: SYMPHONIES Nos. 1 & 4 / Krips/Vienna Phil.
STS 15020 Debussy: IMAGES: Argenta
STS 15021 Debussy: JEUX D'EAU: L'APERçu: Ansermet
STS 15022 GREAT MOMENTS FROM ITALIAN OPERA
STS 15024 Respighi: PINES OF ROME/Casella: LA GIARA
STS 15025 Schumann: SYMPHONIES Nos. 3 & 4 / Ansermet
STS 15026 Schumann: PIANO CONCERTO: Walter / Krieger
STS 15027 Brahms: HAYDN VARIATIONS-OUVERTURE
Knappebusch VPO
STS 15028 Stravinsky: APOLOON MUSAGETTES: RENOIR: Ansermet
STS 15029 PIANO MUSIC OF CHOPIN Vol. 1: Kempff
STS 15030 Rossini: OVERTURES: Mag
STS 15031 MUSIC OF BERLIOZ OVERTURES: ETC: Martini
STS 15032 Beethoven: SYMPHONIES Nos. 1 & 8: Ansermet
STS 15033 Tchaikovsky: SUITE No. 3: Op. 55
STS 15034 Massenet: SCENES ALCAZAR: RITTORESQUES: Wolff
STS 15035 Mozart: OVERTURE TO K. 251/Schubert: MINUETS/
DANCES: Munchinger
STS 15036 Beethoven: DIABELLI VARIATIONS: Katchen
STS 15037 Dvorak: SERENADE: Op. 22: Kubelka
STS 15038 Chopin: PIANO MUSIC Vol. 2: Kempff
STS 15039 Grieg: PETER GYNT: London Philharmonic
STS 15040 Orchestra Festschall
STS 15041 Haydn: PIANO MUSIC: Sonatas 52-48, 34, etc.: BACKAUS
STS 15042 Debussy: BOITE À JOUJOU: PIERRE ET LE MOULIN: Ansermet
STS 15043 Mozart: PETITS RIENS: Grieg: HUSKIL: Suite
Karl Munchinger
STS 15044 GREAT MOMENTS FROM ITALIAN OPERA - Vol. 2: London
STS 15045 Tchaikovsky: NUTCRACKER SUITE: ETC: Knappebusch
STS 15046 Borodin: QUARTET No. 2 - Schostakovich: QUARTET No. 8
STS 15047 Beethoven: SYMPHONY No. 4/COROLAN: Ansermet
STS 15048 WEBER: OVERTURES: Ansermet
STS 15049 Ravel: BOLERO: Weber: Berlioz: INVITATION TO
THE DANCE: etc.
STS 15050 Mozart: JUPITER: HAYDN: SYMPHONIES: Krips
STS 15051 Bach: MUSICAL OFFERING: Munchinger
STS 15052 Brahms: THAMAR: Lutoslawski: BARBARA: KIMURA
STS 15053 ETC: Ansermet
STS 15054 Mozart: CLARINET FLUTE & HARP CONCERTOS
Munchinger
STS 15055 Beethoven: SYMPHONY No. 5/EGMONT: Ansermet
STS 15056 Beethoven: SYMPHONY No. 6/ROMANTIC: Ansermet
STS 15057 Brahms: Rhapsody: LA BOUTIQUE FANTASQUE: Sph
Mendelssohn: VIOLIN Cello/Bruck: SCOTCH FANTASY:
Campbell
STS 15058 Beethoven: SYMPHONY FANTASTIQUE: Argenta
STS 15059 Mozart: PIANO CONCERTO No. 27/Sonata No. 11: Backaus
STS 15060 Brahms: SYMPHONY No. 1: Kubelka/Vienna Phil.
STS 15061 Brahms: SYMPHONY No. 2: Kubelka/Vienna Phil.
STS 15062 Brahms: SYMPHONY No. 3: Kubelka/Vienna Phil.
STS 15063 Brahms: SYMPHONY No. 4: Kubelka/Vienna Phil.
STS 15064 Mozart: SYMPHONIES Nos. 12 & 38: Mag
STS 15065 Brahms: HUNGARIAN DANCES: Dvorak: SLAVONIC
DANCES: Backaus
STS 15066 Liszt: PIANO CONCERTOS: Katchen/Argenta
STS 15067 Tchaikovsky: VIOLIN Cello/Bruck: VIOLIN Cello: Roco
STS 15068 Strauss: GRADUATION BALL: Boskovsky/Vienna Phil.
STS 15069 Dvorak: SYMPHONY No. 9: "New World": Kubelka/
Vienna Phil.
STS 15070 Schubert: Symphony Nos. 2 & 6: Munchinger/Vienna Phil.
STS 15071 OPRETTA: EVERGREENS - Hide Gundersen
STS 15072 Folia EL AMOR BRUJO: EL RETABLO DE MAIJO
STS 15073 A RECITAL OF FOLK SONGS: Rosemary Rogers
STS 15074 Brahms: PIANO Cello No. 1: Katchen/Montoux
STS 15075 Beethoven: SYMPHONY No. 6: Martini/Vienna Phil.
STS 15076 Meyerbeer: LES PATRIOTES: Massenet: LE CID: Martini
STS 15077 Bizet: CARMEN: ARLESIENNE: Ansermet
STS 15078 Tchaikovsky: SYMPHONY No. 5: Krips/Vienna Phil.
STS 15079 GREAT SCENES FROM WAGNER: George London
STS 15080 MUSIC IN LONDON 1670-1770
STS 15081 Marais: THREE SUITES: Jean-Louis Petit
STS 15082 Rameau: TWO SUITES: Petit
STS 15083 KARAJAN: BOIS: Vienna Philharmonic
STS 15084 D'Auvergne: LES TROQUEURS: Jean-Louis Petit
STS 15085 Schubert: SYMPHONY No. 9: Krips
STS 15086 Fauré: REQUIEM: Souzay - Dances: Ansermet
STS 15087 A GUITAR RECITAL: William Gomez: "JEUX INTERDITS"
Mendelssohn: A MIDSUMMER NIGHT'S DREAM
(Instrumental Music)
STS 15088 Lully: FRUITS OF TROMPETTE: Jean-Louis Petit
STS 15089 Lully: NOTTURNO FOR 4 ORCHESTRAS: etc.
STS 15090 R. Strauss: ALSO SPRACH ZARATHUSTRA: Karajan VPO
STS 15091 TERESA HERGANDIA: MOZART
STS 15092 CE QUE CHACUN DEVOIT SAVOIR SUR LA
MUSIQUE: Ansermet
STS 15093 WHAT EVERYONE SHOULD KNOW ABOUT MUSIC:
Ansermet
STS 15094 Franck: PRELUDE ARIA FINALE: Ravel: Rameau
STS 15095 MUSIC BY MOONLIGHT - Richard Muller/Lampert
STS 15096 Pachelbel: KANON: Dances: Munchinger
STS 15097 Heneguer: SYMPHONY No. 2/CHRISTMAS CANTATA
Ansermet
STS 15098 Heneguer: SYMPHONY No. 3: "LUTRERIE"
CHANTE DE JOIE: Ansermet
STS 15099 R. TCHAIKOVSKY: HENDERS/ENDERS SYMPHONIC
METAMORPHOSIS: Sph
STS 15100 Spohr: NONET OP. 31/DOUBLE QUARTET OP. 37
STS 15101 RIMSKY-KORSAKOV: C.P.E. Bach/J.S. Bach:
etc.
STS 15102 ARIAS AND MELODIES FROM BACH AND MOZART
- Gisel
STS 15103 Balloade 3 SONATES EN QUATRIER: Chidat: Petit
STS 15104 VOICE OF THE STRADIVARIUS: Albert Platz
STS 15105 FESTIVE BAROQUE CONCERT: Gustav Leonhardt

Ace of Diamonds

NARCISO YEPES
Recital de Guitare
JEUX INTERDITS
Torre Bermejo - El pobre paje -
Granada - Fauré - El abajero -
Danza Inca - Madrona - Habano -
Rafaga - Guajiras. KL 305

NARCISO YEPES
Recital de Guitare
Preludio No. 1 - Recuerdos de la
Alhambra - Capricho Arabe -
Gran jota - Serenata Española -
Rumores de la coleta - Asturias
Danza del Molinero - Escenas
Bosnolinas - KL 303.



NARCISO YEPES
Jeux interdits - Menuet -
Sonate - Gavotte - Menuet
en La - Rondo - Deux Me-
nuets - Deux Pavanes -
Folias - KL 320.

NARCISO YEPES
Recital de Guitare
4 variations on "Guordame las
Vacas" - suite - Minuet in D -
Variations on a theme from "The
Maze" - Suite - Preludio no. 3 -
Study no. 1 - Choros no. 1 -
Cancion y Danza - Gorrion y
salcors. KL 304



KANON DE PACHELBEL
dirigé par
MUNCHINGER
SDD: 2108

KANON DE PACHELBEL
Recital de Guitare.
1. Son. Minuet de 9 in G. 2. Son. Minuet
no. 25 in G. 3. Torregg. 4. F. Sona de la
Missa. 5. Ansermet. 6. Ansermet.
7. Villa Lobos.
8. Villa Lobos. 9. Albeniz. 10. Roca Pina.
11. Tchaikovsky. 12. Albeniz. 13. Tchaikovsky.
14. Albeniz. 15. Tchaikovsky. 16. Tchaikovsky.
17. Albeniz. 18. Tchaikovsky. 19. Tchaikovsky.
20. Albeniz. 21. Tchaikovsky. 22. Tchaikovsky.
23. Albeniz. 24. Tchaikovsky. 25. Tchaikovsky.
26. Albeniz. 27. Tchaikovsky. 28. Tchaikovsky.
29. Albeniz. 30. Tchaikovsky. 31. Tchaikovsky.
32. Albeniz. 33. Tchaikovsky. 34. Tchaikovsky.
35. Albeniz. 36. Tchaikovsky. 37. Tchaikovsky.
38. Albeniz. 39. Tchaikovsky. 40. Tchaikovsky.
41. Albeniz. 42. Tchaikovsky. 43. Tchaikovsky.
44. Albeniz. 45. Tchaikovsky. 46. Tchaikovsky.
47. Albeniz. 48. Tchaikovsky. 49. Tchaikovsky.
50. Albeniz. 51. Tchaikovsky. 52. Tchaikovsky.
53. Albeniz. 54. Tchaikovsky. 55. Tchaikovsky.
56. Albeniz. 57. Tchaikovsky. 58. Tchaikovsky.
59. Albeniz. 60. Tchaikovsky. 61. Tchaikovsky.
62. Albeniz. 63. Tchaikovsky. 64. Tchaikovsky.
65. Albeniz. 66. Tchaikovsky. 67. Tchaikovsky.
68. Albeniz. 69. Tchaikovsky. 70. Tchaikovsky.
71. Albeniz. 72. Tchaikovsky. 73. Tchaikovsky.
74. Albeniz. 75. Tchaikovsky. 76. Tchaikovsky.
77. Albeniz. 78. Tchaikovsky. 79. Tchaikovsky.
80. Albeniz. 81. Tchaikovsky. 82. Tchaikovsky.
83. Albeniz. 84. Tchaikovsky. 85. Tchaikovsky.
86. Albeniz. 87. Tchaikovsky. 88. Tchaikovsky.
89. Albeniz. 90. Tchaikovsky. 91. Tchaikovsky.
92. Albeniz. 93. Tchaikovsky. 94. Tchaikovsky.
95. Albeniz. 96. Tchaikovsky. 97. Tchaikovsky.
98. Albeniz. 99. Tchaikovsky. 100. Tchaikovsky.

"HELIODORE"

de Deutsche Grammophon

12" MICROFILM**2 39**

- 95.501 J.S. BACH: Brandenburg Concertos Nos. 2, 3 and 5: Schola Cantorum
Basileus
95.502 BEETHOVEN: Symphony No. 5 and "Consecration of the House" Over-
ture: Berlin Philharmonic - Lorin Maazel
95.503 BEETHOVEN: Symphony No. 9 "Pastoral": Berlin Philharmonic -
Eugen Jochum
95.504 BRAHMS: Piano Concerto No. 2: Adrian Aschbacher, piano
Berlin Philharmonic
95.505 BRAHMS: Piano Concerto No. 2: Adrian Aschbacher, piano
Berlin Philharmonic
95.506 MOZART: Requiem: Soloists: Vienna State Opera
95.507 BOCHERINI: Cello Concerto: Ludwig Heppner, Cello - HAYDN:
Sinfonia Concertante - Lamoureux Orchestra - Igor Markevitch
95.508 SCHUBERT: Symphony No. 9 "The Great": Bavarian Radio
Sym. Orch. - Eugen Jochum
95.509 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 3 - MOZART: 1 Rondos for
Piano and Orchestra - Ferenc Fricsay
95.510 BEETHOVEN: 12 Variations in C Minor: Andante Favori, 6 Ecossaises
etc.: Andor Foldes, piano
95.511 MOZART: Symphony No. 38 "Prague": No. 34
Berlin Philharmonic - Igor Markevitch
95.512 HAYDN: Symphony No. 101 "Clock": No. 44 - Ferenc Fricsay
95.513 TCHAIKOVSKY: Piano Concerto No. 1 - Berlin Philharmonic -
Leopold Ludwig
95.514 BRAHMS: Symphony No. 1 - Igor Markevitch
95.515 BRAHMS: Violin Concerto: Wolfgang Schneiderhan, violin
Berlin Philharmonic
95.516 SCHUMANN: Piano Concerto: Monique Haas, piano - GREIG: Piano
Concerto: Adrian Aschbacher, piano: Berlin Philharmonic -
Leopold Ludwig
95.517 SCHUBERT: String Quartet No. 14
95.518 SMETANA: String Quartet No. 1 - JANACEK: String Quartet No. 2 -
Jankovsk String Quartet
95.519 ORFF: Carmina Burana: Soloists, Lenze Radio Chorus and Children's
Choir, Leipzig Radio Symphony Orch.
95.520 SCHUMANN: Piano Works: March No. 2: Waldszenen: 6 Pieces from
Fantasies: "Sinfonia" Richter
95.521 BEETHOVEN: String Quartet No. 7: The Koecker String Quartet
95.522 BRAHMS: String Quartet No. 2: WEINSTEIN String Quartet No. 4
95.523 TELEMAN: Concerto for Flute, Oboe d'amore, Viola d'amore and
strings: Trio Sonata in C Minor: Overture and Suite from "Tale-
muska": Instrumental Soloists: Berlin Chamber Orchestra -
Helmuth Kock
95.524 JALO: Symphony: Esplanade: Brinsford Givell, violin: Munich
Philharmonic
95.525 RACHMANINOV: Symphony No. 2: Leningrad Philharmonic -
Kurt Sanderling
95.526 MENDELSSOHN: Symphony No. 3: "Scottish" and "Ray
Blue": Overture: Berlin Philharmonic
95.527 MOZART: Symphony No. 31 "Paris": and Divertimento No. 11:
Berlin Radio Symphony Orch.
95.528 BRUCKNER: Symphony No. 9: Original version: Bavarian
Radio Symphony Orch. - Eugen Jochum
95.529 MOZART: Piano Concerto No. 12: Margrit West, piano: Lucerne
Festival Strings - Rudolf Baumgartner: Piano Concerto No. 14
95.530 MOZART: Horn Concertos Nos. 2 and 3 and Rondo for Horn and
Orchestra K. 371: Erich Penzel, horn
95.531 J.S. BACH: Violin Concertos Nos. 1 and 2: Raimund Telenberg,
violin: Warsaw Phil.
95.532 BEETHOVEN: Violin Concerto: Roman Totenberg, violin
95.533 BACH: SONATAS Nos. 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12: HANDEL:
GEORGE BENDA: David and Isidor Ostrowsky
95.534 JOHANN STRAUSS: Die Fledermaus: Overture: "Amor
Poco": "Sings of Spring": Walter: "Roses from the South"
95.535 RACHMANINOV: Piano Concerto No. 2: Andor Foldes
95.536 BRAHMS: 9 Hungarian Dances: Berlin Philharmonic
95.537 DORAK: 8 Slavonic Dances: Munich Philharmonic
95.538 LISZT: Piano Concertos Nos. 1 and 2: Andor Foldes
95.539 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 6 "Pathétique": Berlin
Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.540 FAMOUS OPERA CHORUSES: from "Der Freischütz":
"The Flying Dutchman": Fidelio
95.541 HAYDN: The Creation: Soloists: Berlin Radio Chorus
Berlin Radio Orchestra - Heino Goebel
95.542 ITALIAN CONCERTS OF THE 18TH CENTURY: Various Concertos
by CORELLI, VIVALDI, PERGOLESI and CIMAROSA
95.543 MOZART: Violin Concerto No. 5 "Turkish": David Ostrowsky, violin
Saxon State Orch. Dresden
95.544 R. STRAUSS: An Alpine Symphony: Saxton State Orch.
95.545 BRAHMS: Piano Concerto No. 2: Berlin Philharmonic - Karl Böhm
95.546 BRAHMS: Piano Concerto No. 3: "Emperor" and Piano Sonata
No. 25: Andor Foldes, piano: Berlin Phil.
95.547 MENDELSSOHN: Violin Concerto No. 1: Berlin Philharmonic
95.548 BEETHOVEN: Romances Nos. 1 and 2: Berlin Philharmonic
95.549 GRIEG: Peer Gynt Suites Nos. 1 and 2: Bamberg Symphony Orchestra
95.550 TCHAIKOVSKY: Sleeping Beauty: Ballet Suite - 2 acts
95.551 CHOPIN: 24 Preludes: Op. 28: Stefan Askenazy, piano
95.552 BRAHMS: Violin Concerto: David Ostrowsky, violin
95.553 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.554 J.S. BACH: Brandenburg Concertos Nos. 1, 4 and 6
95.555 BEETHOVEN: Symphony No. 8 and Symphony No. 1
Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.556 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.557 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.558 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.559 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.560 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.561 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.562 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.563 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.564 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.565 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.566 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.567 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.568 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.569 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.570 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.571 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.572 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.573 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.574 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.575 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.576 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.577 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.578 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.579 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.580 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.581 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.582 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.583 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.584 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.585 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.586 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.587 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.588 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.589 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.590 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.591 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.592 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.593 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.594 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.595 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.596 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.597 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.598 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.599 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.600 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.601 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.602 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.603 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.604 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.605 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.606 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.607 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.608 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.609 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.610 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.611 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.612 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.613 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.614 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.615 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.616 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.617 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.618 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.619 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.620 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.621 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.622 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.623 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.624 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.625 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.626 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.627 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.628 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.629 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.630 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.631 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.632 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.633 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.634 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.635 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.636 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.637 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.638 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.639 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.640 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.641 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.642 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.643 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.644 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.645 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.646 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.647 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.648 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.649 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.650 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.651 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.652 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.653 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.654 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.655 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.656 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.657 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.658 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.659 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.660 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.661 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.662 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.663 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.664 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.665 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.666 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.667 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.668 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.669 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.670 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.671 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.672 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.673 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.674 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.675 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.676 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.677 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.678 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.679 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.680 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.681 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.682 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.683 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.684 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.685 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.686 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.687 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.688 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.689 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.690 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.691 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.692 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.693 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.694 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.695 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.696 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.697 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.698 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.699 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.700 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.701 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.702 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.703 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.704 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.705 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.706 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.707 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.708 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.709 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.710 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.711 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.712 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.713 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.714 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.715 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.716 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.717 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.718 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.719 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.720 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.721 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.722 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.723 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.724 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.725 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.726 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8:
Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.727 TCHAIKOVSKY: Symphony No. 5: Berlin Philharmonic - Fritz Lehmann
95.728 Sleeping Beauty: Ballet Suite
95.729 MENDELSSOHN: A Midsummer Night's Dream: Soloists
95.730 RIAS: Chamber Choir: Berlin Philharmonic - Ferenc Fricsay
95.731 DORAK: 10 Nocturnes: Stefan Askenazy, piano
95.732 TCHAIKOVSKY: 1812 Overture and Waltz of the Flowers
from the Nutcracker Suite - BORODIN: In the Steppes of Central
Asia and Polovtsian Dances from "Prince Igor": Ferenc Fricsay
95.733 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade: Berlin Radio Orch.
Ferenc Fricsay
95.734 MOZART: Symphony No. 39: Bavarian Radio Symphony Orch.
Eugen Jochum
95.735 MOZART: Violin Concerto No. 4
95.736 LISZT: Piano Concerto No. 4
95.737 MOZART: Symphony No. 36 "Lull": and Symphony No. 33
95.738 STENHAMMAR: Serenade for Orchestra: Stockholm Philharmonic -
Rafael Kubelka
95.739 HAYDN: Symphony No. 104 "London": and Symphony No. 92
"Oxford": Berlin Philharmonic
95.740 RAVEL: Bolero - TCHAIKOVSKY: Serenade for Strings
95.741 PROKOFIEV: "Classical": Symphony: Berlin Radio Symphony Orch.
Ferenc Fricsay
95.742 MOZART: Eine kleine Nachtmusik - SCHUBERT: Symphony No. 8

La contestation universitaire

Suite de la page 5

rés et totalement désillusionnés, essaient alors tout simplement de vivre la vie de la rue sur le campus. Pour se rendre compte de cette terrible atmosphère sur certains campus, où il n'est plus possible d'étudier tranquillement, on n'a rien qu'à voir la publicité faite par les étudiants eux-mêmes, leurs journaux, leurs associations, leurs clubs différents, leurs disques, leurs expositions, etc. Quelquefois ça devient un véritable enfer de bruit et de publicité! Comment alors étudier dans une atmosphère de surexcitation éternelle? Beaucoup de jeunes professeurs, je dis de "professeurs", jouent le jeu de certains étudiants parce qu'ils s'imaginent qu'ils sont modernes, progressistes et tout ce

que vous voudrez, en proposant toujours de "nouvelles méthodes" d'enseignement. Mais ils passent d'un extrême à l'autre. Au nom des méthodes audiovisuelles, on peut faire n'importe quoi comme on peut mettre tout sur le dos de la société sous prétexte qu'elle est corrompue. Pour ne pas se fatiguer en préparant un cours des professeurs se font remplacer par des films tout en fumant la pipe! Voilà, le temps s'écoule, la présence parmi les étudiants est respectée et le scénario recommence... On appelle ça un cours universitaire! Qu'on présente des films, je le veux bien, mais seulement lorsque le professeur a fait l'effort nécessaire pour faire son cours au lieu que le film ne soit une invitation scandaleuse à la paresse. Il y a mé-

me des tendances de supprimer les cours, les dissertations, les examens... Il faut dire, hélas, que c'est le meilleur moyen pour beaucoup de professeurs d'échapper au véritable travail, à la véritable responsabilité aussi bien pédagogique qu'académique. Il serait certainement souhaitable que les examens à la fin de l'année soient supprimés, mais à la condition qu'on puisse suivre le travail de l'étudiant au cours de l'année. Ce qui est actuellement impossible dans nos universités, vu le nombre d'étudiants par cours.

Trop d'interprètes, pas assez d'êtres voulant agir

C'est peut-être à cause de cette nouvelle mentalité vou-

lant que tout puisse se faire sans effort, que les cours qui "intéressent" les étudiants sont ceux qui expriment leur propre réalité: pour donner aujourd'hui un "bon cours", il faudrait qu'il soit une sorte de "happening" perpétuel. Malheureusement, le rôle de l'université n'est pas seulement d'interpréter la société d'aujourd'hui au son des disques yé-yé mais toutes les sociétés des siècles passés sans musique ni tambours. Ce qui nous manque, aussi bien chez les étudiants que chez les professeurs, ce sont d'abord ceux qui veulent faire la société. On en a trop d'interprètes! J'ai vu même des étudiants contester parce qu'on leur enseignait du cinéma muet et qu'on ne s'attaquait pas immédiatement au Godard; et pourtant, le véritable cinéma, celui qui s'adressait à l'intelligence et au cœur de l'homme, c'est bien ce premier cinéma. D'ailleurs, sans Méliès, Godard n'aurait pas existé et ces étudiants n'auraient pas assisté à un cours de cinéma. Une fois qu'on a introduit le parlant, le cinéma est mort. Je ne reproche rien à ces étudiants puisque nous vivons à l'ère du moindre effort. Le travail n'ennoblit plus l'homme, il est considéré comme une corvée. On n'a rien qu'à ouvrir la télévision pour se rendre compte de ce terrible abrutissement de l'homme moderne et de ce qu'on lui sert tous les jours. On ne peut pas d'un côté blâmer les jeunes pour leur insolence ou leur ingratitude, et de l'autre côté prendre toutes sortes de licences.

Prochain article: La déchéance récente de l'université.

(M. Serge Losic est directeur du département de français à l'université Sir George Williams.)

En Cour suprême:

Interprétation de l'article 1054

La Cour suprême du Canada vient de rendre un jugement intéressant sur cette question, donnant une interprétation qui confirme la majorité des arrêts rendus en pareils cas au Québec.

René Roy était employé par Solbec Copper Mines Ltd. à titre d'acheteur itinérant. Alors qu'il était en route de Solbec vers Val d'Or en passant par Montréal, il fut impliqué dans un accident avec un autre véhicule. Il avait cependant comme passager bénévole un compagnon de travail, Edmond Bonenfant, qui avait demandé que Roy le dépose à Montréal. Les deux furent tués lors de la collision, de même que l'autre conducteur.

La Cour supérieure estima que l'employeur devait être tenu responsable du dommage, tant envers l'autre automobiliste qu'envers le passager bénévole Bonenfant.

La Cour d'appel cependant infirma ce jugement, ne retenant la responsabilité de l'em-

ployeur que pour le dommage causé à l'autre automobiliste, soutenant qu'en ce qui concerne le passager bénévole Bonenfant, Roy ne pouvait alors être considéré comme étant dans l'exécution de ses fonctions.

(N. L.) - L'article 1054 du Code civil du Québec soulevait toujours des questions fort épineuses pour un tribunal. Cet article détermine la responsabilité des employeurs à l'égard du dommage causé par leurs employés dans l'exécution des fonctions pour lesquelles ils sont embauchés. La question difficile est de savoir si, lorsqu'un dommage est causé par l'acte d'un employé, ce dernier est dans l'exécution de ses fonctions.

La Cour suprême a maintenant le raisonnement de la Cour d'appel. Si, quant à l'autre automobiliste, on peut dire que Roy était dans l'exercice de ses fonctions pour Solbec, on ne peut pas en dire autant quant au passager bénévole. Il n'était pas dans l'exercice de ses fonctions en transportant bénévolement son compagnon de travail Bonenfant.

Il a paru illogique pour la Cour supérieure qu'un même acte, soit la fausse manœuvre cause de l'accident, soit considérée comme accomplie dans l'exécution des fonctions à l'égard de l'autre automobiliste et non à l'égard du passager

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTEUR/REVISEUR

TRADUCTEUR anciennement à l'emploi du Gouvernement Fédéral cherche emploi à temps partiel comme traducteur, rédacteur ou réviseur.

Tél.: 389-9335

Premier diacre

Le frère Jérôme Lemoyne recevait le 13 avril dernier l'ordre du diaconat à Sault-Sainte-Marie en Ontario des mains de Mgr Despatie, évêque auxiliaire de ce diocèse. Il est de fait le premier diacre permanent à être ordonné au Canada.



UNE MERVEILLE DE FONCTIONNEMENT ET DE BEAUTE

CITROËN

Confort supérieur: suspension hydropneumatique, chauffage et dégivrage avant-arrière très efficace (vitres arrière chauffantes), servo-direction, radio AM ou AM-FM. Sécurité: traction avant, freins à disques, phares directionnels. Traitement spécial et garantie contre la rouille. La Citroën d'aujourd'hui est faite pour le climat canadien.

CITROËN CANADA LIMITÉE
4010, Ste-Catherine O.,
937-7411

COMETT-AUTO INC.
2619 Boul. Rosemont
721-4975

GARAGE FETTU
4885 Boul. Laurier, St-Hubert
676-3068

BAIE GOMEAU: Boulevard Auto Enrg. 51 Talon 296-6674.
CAP-DE-LA-MADELINE: Vagueois et Fils Auto Ltee, 189-194 Fusey 374-3578
CHICOUTIMI-KENOGAMI: Citroën Canada Ltee, 136, Boul. Taschereau, Kenogami 547-4411
HULL: Techni-Autos Limitée, 95, Wellington 771-0632
MATANE: Garage Bouffard & Fils, 15 rue de l'Industrie, Route 6, coin Athanasse, Matane-sur-mer.
QUÉBEC: Citroën Canada Ltee, 1792, Boul. Hamel, Rte 2 681-7393
RIAMOUSKI: Garage André Michaud, 459 Boulevard St-Germain Ouest.
SHAWINIGAN: Garage A. Marcquiller Enrg. 10222, Des Hêtres 539-4404
SHERBROOKE: Citroën Canada Ltee, Boul. Bourque 369-9753
ST-AGATHE DES MONTS: Garage Franke, 180, Principale Est 326-4775
ST-HYACINTHE: Garage Chicoine, Ste-Rosalie 799-3727
ST-PASCAL: Cte Kamouraska, St-Pascal Auto Elec., St-Pascal 492-3525
ST-SIXTE: Cte Papineau, Garage Gabriel Boivin, St-Sixte 985-2218
SEPT-ÎLES: Équipement Arnaud Ltee, 469, Arnaud 962-5545
VAL D'OR: Parent Auto Service, 180, Boul. Miljeux 824-3526
VICTORIAVILLE: Guy St-Pierre Auto, 387 Notre-Dame Est. 752-5058 ou 752-5421.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Hôpital moyen de la Région de Montréal demande

DIRECTEUR DU SERVICE DES ACHATS

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae.

Case 2001,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

La Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes recherche

2 PROFESSEURS EN MÉCANOGRAPHIE (Machines à additionner, machines comptables et calculatrices).

1 PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES COMMERCIALES

1 PROFESSEUR DE TENUE DE BUREAU

Qualifications requises: Minimum 2 ans d'expérience d'enseignement ou expérience pertinente.

Faire parvenir curriculum vitae à:

M. Jean-Claude Boyer,
C.P. 298,
St-Eustache, P.Q.
Tél.: 473-4694, ext. 232.

COMPTABLE AGRÉÉ

On demande un jeune comptable agréé désireux de faire carrière dans la comptabilité publique, pour se joindre à notre personnel de vérification. Le candidat recherché possède présentement l'expérience d'un vérificateur sénior. Excellentes chances d'avancement s'offrent au candidat choisi.

S'adresser en toute confiance à:

Arthur Anderson & Co.,
Comptables Agréés,
800 ouest, boul. Dorchester, suite 1206,
Montréal 101, P.Q.

DIRECTION MÉDICALE Hôpital Maisonneuve

recherche

DIRECTEUR MÉDICAL ADJOINT

FONCTIONS: Sous l'autorité du Directeur Médical, assurer la direction des services de l'Urgence, des Consultations Externes et de l'Admission.

TITRES: Diplôme de Docteur en médecine. Maîtrise en administration Hospitalière et/ou expérience administrative.

TRAITEMENT: à discuter lors de l'entrevue. Avantages sociaux et fonds de pension.

Toute demande devra être adressée au:

Directeur Médical,
Hôpital Maisonneuve,
5415, boul. l'Assomption,
Montréal 36, P.Q.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU NOUVEAU-BRUNSWICK AGENTS DE RECHERCHES

La Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick a été établie pour aider à diriger et à financer l'organisation et le développement coordonné de toutes les formes d'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, comprenant les universités, écoles normales et instituts de technologie.

La Commission a besoin de personnes compétentes pour mener les études de base qui s'imposent, pour évaluer les propositions ayant trait à la mise sur pied de nouveaux programmes, et pour formuler et mener à bien fin, sous surveillance minimale, les recommandations concernant la ligne de conduite à adopter. Le travail entraînera de fréquentes consultations auprès du ministère de l'Éducation et les hauts fonctionnaires.

Les candidats devront posséder un diplôme universitaire, de préférence accompagné d'études post-universitaires, une connaissance générale des programmes d'enseignement supérieur, une vaste expérience dans l'enseignement ou dans l'administration publique, une connaissance suffisante du fonctionnement des techniques et méthodes utilisées dans la recherche en éducation et en sociologie. La connaissance pratique des deux langues constitue un avantage souhaitable. Le poste obligera le candidat à demeurer à Fredericton.

Le taux de traitement tiendra compte de la compétence et de l'expérience du titulaire. Il faudra faire parvenir un résumé de l'instruction et de l'expérience, y compris les références et le traitement actuel, à:

Le président,
Commission de l'enseignement
supérieur du Nouveau-Brunswick,
Province du Nouveau-Brunswick,
Fredericton, Nouveau-Brunswick.



INGÉNIEUR D'ÉTUDES

KLOCKNER-MOELLER LTÉE, offre ce poste à un jeune ingénieur en mécanique ou en électricité, au Siège Social à Granby, Québec.

RESPONSABILITÉS:

Le candidat choisi sera responsable auprès du Directeur du Génie, essentiellement pour la surveillance, la planification, le plan d'exécution de travail d'un petit groupe d'étude et de projet.

QUALIFICATIONS:

Il sera bilingue et possèdera une maîtrise en industrie mécanique ou en technique électrique et aura de 2 à 5 ans d'expérience ainsi que des connaissances en projet.

AVANTAGES:

Le salaire sera proportionnel à l'expérience. Nous offrons une gamme complète de bénéfices comprenant les frais de déménagement.

C'est l'occasion de progresser avec une compagnie spécialisée dans les projets, la fabrication et la vente de l'équipement de distribution et de contrôle de moteur industriel.

KLOCKNER-MOELLER LTÉE,
615, rue Principale, Granby, Québec.

Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles demande

1-Professeurs:

Chimie (10e-11e année)
Physique (10e-11e année)
Biologie (11e année)
Minimum, 16 ans de scolarité

Qualifications:

2- 2 Professeurs d'information

Qualifications:

Brevet d'enseignement
Spécialisé en information
Salaire: selon qualifications
et années d'expérience.

SE PRÉSENTER:

Bureau du personnel
Commission Scolaire Régionale des
Mille-Isles,
216 boul. Laval,
Ste-Rose, Laval, P.Q.

La Commission Scolaire Régionale Salaberry

recherche les services

d'UN ADJOINT AU PRINCIPAL pour la fonction de

Directeur des Étudiants, sections secondaires III et IV.
d'UN ADJOINT AU PRINCIPAL pour la fonction de
Directeur des Études, sections secondaires III et IV.

d'UNE ADJOINTE À LA PRINCIPALE pour la fonction de
Directrice des Étudiantes, sections secondaires I et II.

Critères généraux de sélection: Sclarité, expérience, personnalité des candidats.

Entrée en fonction: Septembre 1969.

Faire parvenir curriculum vitae d'ici le 28 mai 1969 à 4h. p.m. à:

M. Maurice Marleau,
Directeur général des Écoles,
87, rue Ste-Cécile,
Salaberry-de-Valleyfield, P.Q.

Collège de Hearst affilié à l'Université Laurentienne

POSTE ACADÉMIQUE POUR UN PROFESSEUR D'HISTOIRE

Le Collège de Hearst est présentement à la recherche d'un professeur d'histoire pour septembre 1969.

Tâche:

Ce professeur donnera des cours, en langue française, à des étudiants qui aspirent au baccalauréat ès arts, au niveau du cours collégial du Collège de Hearst.

Qualifications:

Maîtrise ès arts en histoire, ou l'équivalent.

Traitement:

Salaire intéressant selon les qualifications et l'expérience. Bénéfices marginaux usuels. Possibilité de carrière intéressante. Prière d'adresser demande d'emploi et curriculum vitae à:

Rév. Gilles Gosselin,
directeur des études,
Collège de Hearst,
Hearst, Ontario.

ou bien appeler 235-8640 à Ottawa, samedi le 24



La compagnie Dosco est à la recherche de candidats pour remplir les postes suivants dans la province d'Ontario.

MÉTALLURGISTES CHARGÉS DE CONTACTER LA CLIENTÈLE

PRODUITS DE FIL D'ACIER

Assurer les services techniques à la clientèle des produits de fil d'acier et maintenir une liaison étroite entre celle-ci, les services de mise en marche et nos services de production.

PRODUITS LAMINÉS À PLAT

Assurer les services techniques à la clientèle de produits laminés à plat et maintenir une liaison étroite entre celle-ci, les services de mise en marche et nos services de production.

PRODUITS LAMINÉS EN BARRE

Assurer les services techniques à la clientèle de produits laminés en barre et maintenir une liaison étroite entre celle-ci, les services de mise en marche et nos services de production.

Les candidats bénéficieront de tous les avantages sociaux et les salaires seront proportionnés à leur expérience.

Les demandes devront faire état des qualifications des candidats ainsi que du salaire désiré. Toute demande sera traitée à titre confidentiel et devra porter le no. d'identification 1-24.

DOMINION STEEL AND COAL CORPORATION, LIMITED

Boîte Postale 249,
Montréal 101, Québec.

LE CONSEIL SCOLAIRE DU COMTÉ DE WELLAND

recherche des

PROFESSEURS BILINGUES

La ville de Welland est située au cœur de la péninsule du Niagara à proximité de 4 centres universitaires. La population française d'environ 10,000 est bien organisée, y compris des écoles de la maternelle à la 13e.

ÉCOLE SECONDAIRE CONFÉDÉRATION

PROFESSEURS: 1. Français
2. Anglais
3. Sciences (9e et 10e années)
4. Latin et Histoire.

N.B. L'Anglais s'enseigne comme langue première. La langue d'enseignement en sciences est l'anglais.

RÉMUNÉRATION:

\$6,800. à \$14,000. selon qualifications et expérience. Excellents bénéfices marginaux. Augmentation \$400. par année.

ENTREVUES:

Montréal - Hôtel Bonaventure.
Vendredi, le 22 mai - 19.00 - 22.00
Samedi, le 24 mai - 10.00 - 18.00

Veuillez vous adresser au bureau de réception de l'hôtel et demander M. Giroux.

Prière de faire parvenir demandes écrites à:

J.G.M. Raymond,
Surintendant des écoles bilingues,
250 ouest, Chemin Thorold,
Welland, Ontario.

Bureau: 416-732-1361
Domicile: 416-735-3812

Le parc Forillon

L'entente prévoit que Québec pourra reprendre son terrain après 60 ans

OTTAWA (PC) — Le ministre des affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a annoncé hier aux Communes qu'une entente était intervenue entre le gouvernement fédéral et celui du Québec en vue de la création d'un parc national dans la presqu'île de Forillon, en Gaspésie.

Il s'agit du premier parc national au Québec et du 20e au Canada.

Chaque province possèdera désormais au moins un parc national.

L'opposition a chaleureusement accueilli la nouvelle, soulignant que la création de ce parc aidera au développement économique et touristique de la Gaspésie et du Québec tout entier.

M. Chrétien a déclaré que les entretiens en vue de la création de ce parc remontaient à mai 1968, lors de la signature de l'entente générale de coopération Canada-Québec, visant le développement du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine.

Le ministre, qui annonçait la nouvelle à l'issue d'une rencontre avec le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche du Québec, M. Gabriel Loubier, a précisé que selon l'entente intervenue, le Québec mettra le site du parc de la Gaspésie à la disposition du gouvernement du Canada pour une période de 99 ans.

La province pourra reprendre possession des terrains après 60 ans, si elle le désire, moyennant le remboursement de toutes les dépenses d'immobilisation déboursées par Ottawa durant cette période.

M. Chrétien a donné l'assurance que "tous les aspects de l'aménagement et de l'administration du parc de Gaspésie refléteront la dualité linguistique canadienne et plus particulièrement le caractère français du Québec".

"Il est essentiel que tout parc national situé au Québec épouse la personnalité même du Québec".

Au nom de l'opposition conservatrice, M. Martial Asselin (PC - Charlevoix) a dit qu'il se réjouissait de l'entente.

"C'est une bonne nouvelle pour tous les citoyens du Québec", a-t-il dit.

M. Asselin estime que cette entente est le résultat d'un dialogue et d'un esprit de coopération qui devraient s'étendre à tous les domaines des relations fédérales-provinciales.

M. Frank Howard (NPD - Skeena) a également loué cet esprit de collaboration qu'il souhaite voir s'étendre aux autres provinces et aux autres domaines de juridiction.

Quant à M. Gilbert Roudreau (Créditiste - Shefford), il a indiqué au ministre que le Québec possède beaucoup d'autres endroits propices à la création de nouveaux parcs nationaux et il a exprimé l'espoir que le gouvernement fédéral créera au Québec d'autres parcs pour promouvoir son industrie touristique.

La création du parc nécessitera des investissements de quelque \$8 millions au cours des cinq prochaines années. Le parc aura une superficie de 7569 milles carrés.

Un expert français propose

Des escadrilles internationales pour l'aide technique aérienne

par Françoise Côté

A l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), avec laquelle il a œuvré pendant plus de 20 ans et qui vient de lui décerner le prix Edward Warner, la plus haute distinction de l'aviation civile internationale, M. Henri Bouché, l'éminent expert aéronautique français, a hier soir proposé un défi, celui d'"humaniser l'aviation civile". C'est-à-dire "penser surtout à ceux qu'elle pourrait rapprocher plus vite de la pleine condition d'homme, plutôt qu'à ceux qui — légitimement, certes, et avec mérite — vivent du transport aérien et prospèrent avec lui."

"Nous saluons les cosmonautes. Et les efforts conjugués de ces dizaines de milliers de techniciens et d'organismes culminant dans ces trajectoires de gravité confiées à quelques hommes sont certes une réalité et un spectacle admirables. Mais ne serait-il pas admirable aussi et sans doute plus directement utile aux hommes, que nous essayions de prendre vraiment possession de la terre, d'une terre que nous surpeuplons dange-

reusement sans faire même un effort méthodique pour dresser l'inventaire de ses ressources?"

Considérant que l'OACI compte déjà des réalisations appréciables dans le domaine de l'assistance technique, M. Bouché estime que l'Organisation devrait inspirer un mouvement de participation de l'aviation civile au développement dans le monde. Il suggère la formation d'"escadrilles internationales du travail aérien et de l'assistance aérienne", appliquées d'abord aux tâches de photographie, de cartographie, d'évaluation économique dont les techniques ont fait depuis trente ans des progrès admirables mais qui n'ont pas encore trouvé l'appui politique que procure seule la reconnaissance officielle de services offerts et rendus à de vastes collectivités humaines.

M. Bouché estime qu'une nouvelle orientation de l'OACI dans ce sens "justifierait pleinement la liaison de l'OACI avec les Commissions économiques régionales qui relèvent des Nations unies. On pourrait ainsi avoir une planification, d'abord consultative, qui ne pourrait que servir les hom-



Henri Bouché

mes et dans laquelle l'aviation civile pourrait aussi trouver sa part.

Auparavant M. Bouché avait constaté après une rapide incursion dans le dernier rapport de l'OACI que le transport aérien international n'a pas actuellement malgré les apparences "la couleur de la santé organique" avec par exemple un pourcentage de chargement pour les services réguliers retombé au-dessous de 50%, avec un chiffre d'affaires de 14 milliards de dollars n'assu-

rant qu'un demi-milliard de surplus d'exploitation et enfin avec pour plus de 15 milliards de commandes d'avions nouveaux.

Quant à M. Bouché, il propose de ces commandes le rapport de l'OACI dit qu'il faudra "recourir à des techniques financières nouvelles". L'expert français dit que, selon lui, cela signifie "qu'en gros les trésoreries des exploitants n'ont pas le premier sou de cet équipement nouveau, entièrement né du besoin de produire qui est celui d'une industrie parente, mais dominante: celle de la construction aéronautique".

La solution? M. Bouché la trouve dans la Convention de Chicago à la préparation de laquelle il a participé et qui prévoit une planification internationale du transport aérien. Aujourd'hui il croit que cette planification devrait aller jusqu'à ne pas accepter inévitablement, comme hors de notre contrôle, la naissance et la prolifération d'avions de transport presque toujours admirables, mais qui sont aussi quelquefois des "enfants qu'on n'a pas souhaités". Elle essaierait d'encadrer, par une définition des marchés probables et des performances désirables à long terme, cette industrie de la construction aéronautique, à la fois trop puissante et trop menacée. Ni l'OACI ni l'IATA ne sont assez fortes pour cette tâche, mais leur action conjointe, si les gouvernements — maîtres du jeu — voulaient bien la favoriser, ne pourrait pas être tenue pour négligeable.

Le prix Edward Warner, créé pour commémorer les services rendus à l'aviation civile internationale par Edward Warner, qui fut président du Conseil de l'OACI depuis sa création en 1945 jusqu'en 1957 a été remis à M. Bouché par le président du Conseil de l'OACI, M. Binaghi en présence de l'ambassadeur de France au Canada, S. E. M. Siraud et du consul général de France à Montréal, M. de Laigne au cours d'une cérémonie qui réunissait plusieurs personnalités de l'OACI et de l'IATA ainsi que des représentants de plusieurs compagnies aériennes internationales. Le prix Edward Warner consiste en une médaille d'or accompagnée d'un diplôme sur lequel est inscrite la citation.

Le lauréat M. Bouché, qui vit maintenant en France, commença sa carrière dans l'aviation comme lieutenant observateur photographe pendant la première guerre mondiale pour ensuite devenir pilote, et être décoré de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur. De 1919 à 1940 il dirigea les éditions aéronautiques de la Société Gauthier-Villars et fut rédacteur en chef de la revue "L'Aéronautique". En septembre 1928, il accompagna Juan de la Cierva dans la première traversée de la Manche par autogère. De 1928 à 1938, il siègea à titre d'expert et fut le rapporteur du Comité de coopération entre aviations civiles de la Société des Nations. De 1933 à 1939, il fut administrateur d'Etat et le vice-président du Conseil d'administration d'Air France. En 1941, il fonda l'Institut du transport aérien, dont le siège est à Paris, et en devenait le directeur. Il participe aux travaux préparatoires à la Conférence de l'aviation civile internationale, à laquelle il assiste à Chicago comme expert de la délégation française. A l'OACI, il a représenté son pays depuis la création de l'Organisation en 1945 jusqu'à 1966.

Les entreprises capitalistes réclament l'abolition des "privilèges fiscaux" des co-op

OTTAWA (DNC) — Une vingtaine de très importantes associations d'entreprises canadiennes ont décidé de battre le fer quand il est chaud et de renouveler leurs démarches auprès du gouvernement pour demander qu'il mette fin à ce qu'elles appellent les privilèges fiscaux des sociétés coopératives canadiennes.

On sait que le gouvernement est justement en voie de discuter des données de la réforme fiscale et que celle-ci est d'autant plus longue et difficile à faire qu'elle pose des problèmes politiques très considérables.

C'est ce moment qu'ont choisi les associations en question et l'Equitable Income Tax Foundation pour revenir à la charge. Parmi les associations faisant partie du groupe on note l'Association des industries de l'automobile du Canada, la Canadian Consumer Loan Association, la Fédération du détail et des services du Québec, le Retail Council of Canada, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, la Canadian Construction Association et plusieurs autres.

Leur mémoire est très court et recommande au gouverne-

ment: "D'appliquer l'impôt sur le revenu aux bénéfices nets des coopératives avant déduction des ristournes."

"De traiter toutes les ristournes aux mains des bénéficiaires de la même manière que les dividendes versés aux actionnaires des sociétés ordinaires, et étendre le dégrèvement d'impôt pour dividendes à toutes les formes de dividendes."

"D'abolir l'exemption de trois années qui s'applique aux nouvelles coopératives et supprimer les autres dispositions discriminatoires de la loi."

"De discontinuer la présente exemption d'impôt accordée aux coopératives de crédit et exiger qu'elles paient l'impôt sur le revenu sur la même base que les entreprises financières concurrentes."

L'application de ces recommandations pourrait avoir un impact politique d'autant plus

grand au Québec que le système coopératif est particulièrement développé dans cette province et que les Canadiens français y ont des intérêts vitaux.

Les associations qui se sont présentées devant le ministre des finances hier ont fondé leur thèse sur le concept d'équité fiscale reconnu par la commission Carter sur la taxation et sur certaines opinions formulées par la commission au sujet de la taxation des coopératives.

Les associations s'en prennent non pas disant-elles, à la place qu'occupent les coopératives dans l'économie canadienne, place qui est légitime, mais plutôt aux privilèges dont elles jouissent. Et elles s'attaquent en particulier aux privilèges des coopératives de crédit et des caisses populaires qui sont "totalement exemptes de l'impôt sur le revenu des sociétés".

La philosophie de cette partie du mémoire semble fondée sur la notion de succès. "L'exemption des coopératives de crédit, y lit-on, remonte à une époque où la situation contrastait nettement avec la situation actuelle. Les taux d'imposition, en général, étaient bas. La coopérative de crédit, typiquement, était petite et le volume total de ses affaires était insignifiant. Durant les vingt dernières années, la coopérative de crédit s'est conquis une place importante dans le système financier."

Le mémoire fait en quelques paragraphes l'histoire de ce succès qu'on semble rapprocher aux coopératives de crédit et aux caisses populaires. Et il conclut à ce chapitre: "Il saute aux yeux qu'un volume nettement croissant des opérations dans le secteur financier se trouve effectué par un type de sociétés que n'atteint pas l'impôt sur le revenu des sociétés. Il en découle des conséquences graves pour les entreprises financières concurrentes et pour les gouvernements qui comptent si fortement sur les revenus provenant de la perception de cet impôt."

Quant aux autres coopératives — le mémoire les appelle

les Sociétés coopératives commerciales — elles posent aussi des problèmes.

Problèmes de concurrence déloyale parce que le calcul du revenu imposable après déduction des ristournes permet aux coopératives d'éviter l'impôt et de jouir ainsi d'un avantage commercial marqué dans la mesure, par exemple, où certains revenus servent à l'autofinancement de l'économie coopérative.

Problèmes de concurrence aussi dans la mesure où les coopératives jouissent d'exemption de taxes sur le revenu durant leurs trois premières années d'existence.

Problème de justice sociale selon les associations, parce que les coopératives ne paieraient pas leur juste part des activités de l'Etat dont pourtant elles jouissent et avec elles, tous leurs sociétaires.

"Le 'bouclier' fiscal, dit le mémoire, protège une diversité de plus en plus grande d'activités économiques. Il en résulte une érosion manifeste et grave d'une base d'imposition essentielle au système fiscal du gouvernement fédéral."

Selon le mémoire, les avantages fiscaux dont jouissent les coopératives nuisent à une efficace répartition des ressources dans une économie de marché dont la "rançon économique" doit être payée par le consommateur.

Le mémoire conclut que l'imposition des bénéfices nets, avant l'attribution des ristournes mettrait fin à l'avantage fiscal des coopératives ainsi qu'à l'érosion de la base même de l'impôt sur le revenu des corporations.

Demande d'un CEGEP de langue anglaise

Un groupe de citoyens de la rive sud a demandé au ministère de l'éducation l'établissement d'un CEGEP destiné à la communauté de langue anglaise des localités de St-Lambert, de Greenfield Park, de Jacques-Cartier et de Longueuil, a-t-on appris mercredi.

La demande réclamant la fondation du Collège de Montarville a été signée par un comité de 10 personnes présidé par le maire de St-Bruno, M. Claude Allard.

Faisant état de l'importance de la population scolaire anglophone de la rive sud, la pétition affirme qu'il est devenu nécessaire de doter cette région d'un CEGEP de langue anglaise.

On estime qu'en 1970, environ 2.000 étudiants obtiendront leur certificat de fin d'études secondaires à la fin de la 11e année. En automne 1970, le nouveau collège pourrait donc recevoir 830 étudiants; en automne 1971, il pourrait en

accueillir 1670 et en automne 1972, ce chiffre pourrait s'élever à 2070.

Demandant que tout soit fait pour que le collège ouvre ses portes en septembre 1970, et notant qu'il devrait comprendre une section pré-universitaire et une section professionnelle, le document déclare:

"Il convient de relever que les étudiants de langue anglaise, après avoir quitté le secondaire, ne peuvent pas recevoir une formation professionnelle là où ils habitent, ils ne sont en outre pas assurés d'être acceptés dans un des collèges de la région de Montréal."

Admettant qu'il n'existe pas de locaux sur la rive sud pouvant abriter un tel collège, le comité propose que les installations nécessaires soient louées durant les deux ou trois premières années.

CET ÉTÉ... visitez "Terre des Hommes" - 12 juin - 7 sept. voyez les "Premiers Jeux d'Été Canadiens" de Halifax et de Dartmouth - 16 août - 25 août.

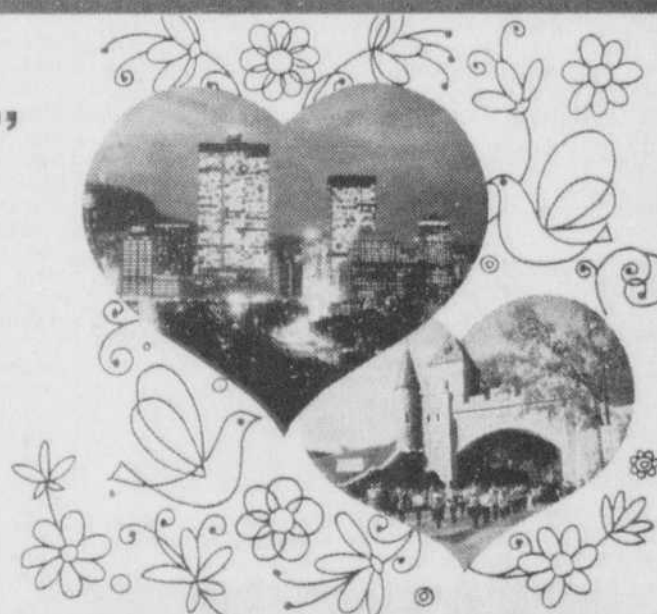
Montréal-Québec "cœur-à-cœur"

Le cœur de Montréal bat tout près du cœur de Québec grâce à la liaison quotidienne du CN. D'un cœur à l'autre, l'ambiance est agréable, l'atmosphère détendue et les repas joyeux (compris d'ailleurs dans le prix du billet de voiture-salon).

Départs de la gare Centrale: 8h 45, 17h 15 et 12h 15*

Billet simple les jours de tarif Rouge: en voiture-coach: \$4.70

*casse-croûte seulement



montréal-toronto 4 h 59 min. en toute quiétude par le Rapido

Relaxer dans un vrai bon fauteuil... être libre de tous ses mouvements... pouvoir se lever et marcher... chanter dans l'ambiance endiablée du Bistro... prendre une consommation et admirer le paysage... tout en filant vers Toronto... Est-ce possible? Certainement! Dans le Rapido du CN!

Départs quotidiens du Rapido, de la gare Centrale: 9h 20 et 16h 40.

Billet simple:

Voiture-coach, tarif Rouge: \$8.90

Et surtout, n'oubliez pas d'aller vous amuser dans le Bistro.



EN TOUTE QUIÉTUDE, À 4 PIEDS D'ALTITUDE

Réservez vos places d'avance. Consultez votre agent de voyage ou un bureau des Ventes Voyageurs du



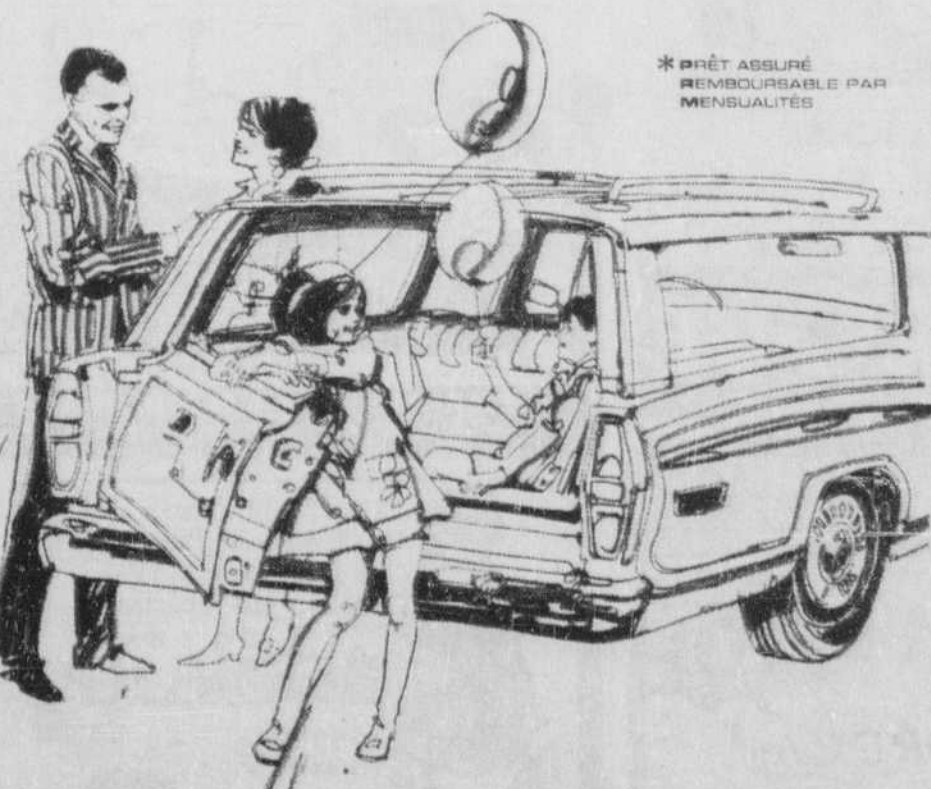
POUR RÉALISER MON RÊVE...

PRM* PRÊT ASSURÉ

Un homme, une femme et leurs enfants... que de joie, que de bonheur!... grâce à l'auto familiale dans laquelle ils se déplaceront et qui les conduira en vacances à la montagne ou à la mer. "PRM, rien de tel Pour Réaliser Mon rêve", s'est exclamé le père. "Et le nôtre" de souligner la mère. Quel que soit votre rêve, quel que soit votre projet, consultez votre ami-conseiller, le gérant de succursale BCN, sur les prêts assurés PRM, sur tout autre prêt personnel et sur les prêts hypothécaires BCN.

Consultez la BCN...

QUEL QUE SOIT VOTRE BESOIN



*PRÊT ASSURÉ REMBOURSABLE PAR MENSUALITÉS

Banque Canadienne Nationale la banque qui a le souci de satisfaire sa clientèle

conditionnel

féminine

Où conditionnel à la société d'acquêts

- protéger le domicile familial
- limiter la liberté de tester

par Gilles Lesage

QUEBEC — Divers organismes ont émis des réserves sur la société d'acquêts, proposée comme régime matrimonial légal par le "bill" 10.

Les réserves les plus sérieuses ont été émises par le barreau du Québec, devant la commission parlementaire de la justice, chargée d'étudier le projet de loi et d'entendre les représentations.

Un groupe d'associations représenté par Mme Thérèse Casgrain est d'accord avec les buts recherchés par les auteurs de la révision du code civil, mais il émet certaines réserves qu'il juge essentielles.

Ayant en vue l'intérêt primordial de la famille, ce groupe propose:

- De protéger le domicile familial;
- De limiter la liberté de tester.

Mme Casgrain a présenté une déclaration commune de la voix des femmes; les clubs de femmes de carrières libérales et commerciales; la CSN; la FTQ; la Fédération des unions de familles; l'Association féminine d'éducation et d'action sociale; la Ligue des droits de l'homme; et la Fédération des femmes du Québec.

Sous tous les régimes matrimoniaux, disent ces organismes, il est nécessaire d'accorder une protection à la famille comme telle, en obligeant, quant à certains actes d'administration courante, les époux à concourir dans les décisions à prendre et qui sont

souvent d'importance capitale pour un ménage.

De plus, les régimes matrimoniaux doivent faire durer la protection de la famille, même après le décès de l'un des conjoints. Aussi, selon ces organismes, la liberté absolue de tester contredit l'essentiel de cette protection: il faut donc la limiter en faveur du conjoint survivant, mais aussi et peut-être surtout en faveur des enfants de la famille.

D'autre part, le nom proposé de société d'acquêts pourrait prêter à confusion, et les organismes représentés par Mme Casgrain suggèrent plutôt le nom de régime de participation aux acquêts.

Mme Claire L'Heureux-Dubé a dit, pour sa part, que le nouveau régime légal proposé causera des problèmes

dans la pratique courante, par exemple dans les cas de divorce; et qu'il manque des mécanismes de protection qui pourraient en faire un régime recevant la faveur populaire.

Mme Jeanne Warren a ajouté que, devant la complexité du nouveau régime, les futurs époux ne voudront pas prendre de risques et continueront de se présenter devant un notaire.

M. Gagnon a souligné les inconvénients et même les dangers qu'il y a de légiférer "en pièces détachées". Dans ce domaine délicat, et

sans tenir compte des implications des mesures proposées. Il prévoit notamment plusieurs litiges lors de la liquidation de la société d'acquêts.

Quant à M. Emery, il a suggéré que le régime de société d'acquêts soit mis à l'essai, mais à titre de régime conventionnel, qui pourrait devenir dans quelques années le régime légal, s'il rencontre la faveur de la majorité.

Il estime que "la comptabilité continue" créera des complications et difficultés pour les époux, durant le régime et lors de sa liquidation.

Au début de la réunion, Me Paul Crépeau, président de l'office de révision du Code civil, avait développé pour les députés les principales données du projet, qui fera l'objet d'études ultérieures en commission.

Les citoyens du district Lafontaine scrutent leurs propres problèmes sociaux

par Renée Rowan

Des représentants des divers organismes sociaux et des comités de citoyens du centre-ville se réuniront le mercredi, 28 mai prochain, à 21h, dans la salle des loisirs des Pères Saint-Sacrement, 4450, rue Saint-Hubert pour y étudier les problèmes qui existent dans ce secteur et élaborer un programme d'action pour l'automne prochain.

Citoyens et représentants d'organismes travailleront en ateliers à partir d'une étude que vient de rendre publique, hier après-midi, au cours d'une conférence de presse, un comité ad hoc qui avait été chargé au début de 69 d'étudier les besoins de la population de ce secteur connu sous le nom de district Lafontaine, zone 7. Ce secteur qui compte 180.000 habitants, (dont 65 p.c. de langue française, 5,5 p.c. anglophones et le reste des neo-Canadiens) est délimité au sud par la rue Sherbrooke; à l'ouest par l'avenue du Parc jusqu'à Saint-Viateur, puis vers le nord par Hutchison; au nord et à l'est, par la voie ferrée du C.P.R.

Ce comité, formé le 28 janvier par le Conseil des Œuvres de Montréal et le Montreal Council of Social Agencies et comprenant quatre délégués (un du Conseil des œuvres, un du Montreal Council, un représentant du milieu francophone (Service social Mont-Royal) et un représentant du milieu anglophone (University Settlement)), a préparé un questionnaire concernant les problèmes sociaux des citoyens du secteur, les services existants et les corrections à apporter à

la situation actuelle. Le questionnaire fut envoyé à tous les organismes du secteur, soit environ 200: services sociaux, œuvres de bienfaisance, comité de citoyens, services publics, etc.

Le comité, explique Mlle Claire Dionne, responsable du Service social Mont-Royal, a reçu 81 réponses, ce qui est considéré comme très bon dans une enquête de ce genre. Cette étude a permis de dresser un tableau significatif, bien que sommaire, de la situation dans ce secteur. Ces indications serviront à établir un plan d'action en profondeur.

De cette étude préliminaire, il ressort que les trois problèmes prioritaires dans ce secteur sont, comme on pouvait s'en douter: le revenu trop faible, l'habitation et le chômage. D'après des chiffres fournis en 1961 et en 1966 par le Montreal Council of Social Agencies et le service fédéral de la statistique, le revenu familial dans ce secteur était de \$4.000 et moins. A peine 1 p.c. de la population gagnait un salaire maximum de \$10.000.

Or, ces trois problèmes — le revenu trop faible, l'habitation et le chômage — sont justement ceux dont les organismes actuels (services sociaux, œuvres de bienfaisance, services publics, etc) s'occupent le moins. "On peut donc conclure, commente Laurent Coupal, du Service social Mont-Royal, que les organismes existants dans le secteur ne répondent pas aux besoins les plus pressants des citoyens de Lafontaine. Les services les mieux organisés demeurent le dépannage et le

service social." Par ailleurs, les problèmes de santé, loisirs et éducation sont identifiés par les répondants au questionnaire comme des questions secondaires. Pour eux, ça représente autant de problèmes sérieux, mais qui, pour l'instant, viennent au second rang.

Les gens de ce secteur sont-ils eux-mêmes satisfaits des services existants? Oui, mais l'enquête indique un besoin pour une meilleure coordination, une meilleure planification. C'est justement en vue d'établir un programme d'action mieux agencé que la réunion du 28 mai est convoquée. "Elle représente un défi, nous dit Mlle Dionne, puisqu'elle regroupera en ateliers de travail, autour d'une même table, les citoyens d'une part, et les représentants d'organismes, d'autre part."

120.000 exemplaires en six mois

"Les recettes de Janette", un recueil de Janette Bertrand auquel son mari, Jean Lajeunesse, a ajouté un grain de sel, est devenu en six mois le livre de cuisine le plus populaire au Québec. Le tirage vient d'atteindre le chiffre imposant de 120.000 exemplaires, record canadien dépassé seulement par "Les insolences du Frère Untel" qui a atteint en quelques années 122.000.

Pour célébrer l'événement, un déjeuner "à la Janette" (un menu composé de recettes toutes tirées du livre, bien sûr) avait lieu hier midi, au restaurant "A la Cigale", aux locaux entièrement rénovés. Les Editions du jour ont profité de l'occasion pour remettre à Mme Bertrand un premier versement de droits d'auteur, soit un cheque de \$23.022,80, ce qui, sauf erreur, est la somme la plus importante jamais versée à un auteur au Canada.



Mlle Yolande Hachez (ci-haut), secrétaire de direction à la Société Bell Canada, a été élue présidente de la section Ville-Marie de l'Association nationale des secrétaires (internationale). Mme Paule Ordonneau conserve son poste de vice-présidente. Tous les autres membres du comité de direction ont également été élus à l'unanimité.

Sur votre agenda

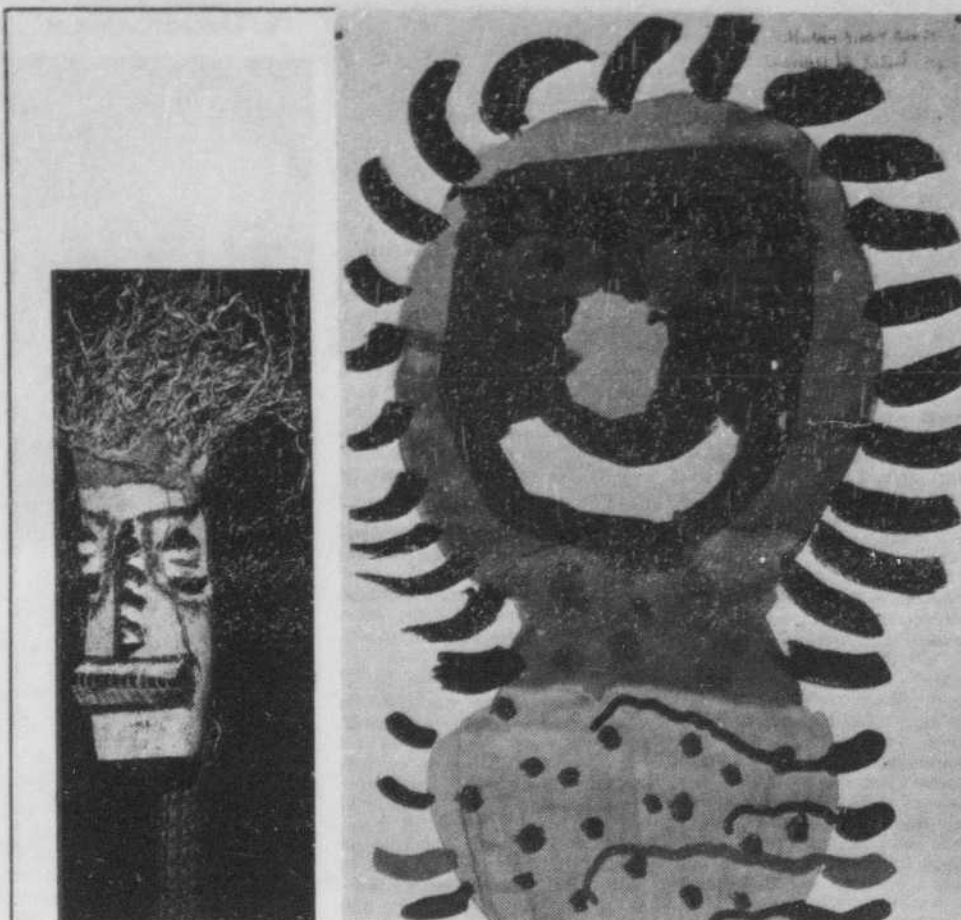
Date	Invitation	Lieu
22	Réunion des anciennes élèves du Pensionnat du Saint-Nom de Marie à 16h30 suivie à 19h d'un buffet. Renseignements: 738-1473.	628, chemin Sainte-Catherine Outremont.
22	La Commission des écoles catholiques de Montréal rend hommage, à 20h, à 39 membres de son personnel qui terminent cette année 35 ans de service.	Ecole secondaire Marguerite-de-la-Jemmerais, 5555 est, rue Sherbrooke, MtL.
22	Ouverture officielle de l'exposition de livres organisée par la Bibliothèque Marguerite-Brunet et la librairie Beau-chemin, à 20h15.	5319, ave. Notre-Dame de Grâce, MtL.
22 et 23	Journées de la Fondation du théâtre du Nouveau Monde, chez Dupuis & Frères. Des activités auront lieu à tous les étages du magasin. Il y aura vente d'affiches; Jean-Louis Roux, auteur de Bois-Brûlés signera son livre; Guy Hoffman et Monique Bélisle vous parleront d'astrologie, etc.	Rue Sainte-Catherine est, MtL.
24	Le bal annuel des Canadiennes de Montréal connu sous le nom de "bal des Fleurs" débute à 21h. Renseignements: 588-1074 ou 881-8054.	Salle de réception des Galeries d'Anjou, Centre d'achat.
24	Colloque sur l'éducation organisé par la Société pour le progrès de la rive sud.	Ecole André-Laurendeau, Saint-Hubert.



L'association québécoise des techniques de l'eau tiendra son congrès annuel du 8 au 11 juin 1969 au Manoir Richelieu à Pointe au Pic. Le thème développé cette année sera: "L'eau et l'opinion publique". A l'heure où le Québec est à la recherche de solutions aux différents problèmes de l'eau, l'AQTE veut cette année engager un dialogue avec la presse parlée et écrite pour pouvoir informer adéquatement l'opinion publique.

C'est dans cet esprit que le Comité féminin du congrès se réunissait dernièrement pour préparer la participation féminine à ces assises.

De gauche à droite: Mmes Léo Rancourt, François Lalonde, André Leclerc, présidente, Mlle Anita Gambard.



Voici comment Debbie Lowe, 10 ans, élève de 4e année à l'école Connaught, et Bernie Lambek, 12 ans, de Saint-Lambert, ont le Congo. Debbie, pour son dessin (photo de gauche) s'est mérité le premier prix au concours organisé par le Musée des Beaux-Arts de Montréal, tandis que Bernie s'est mérité une mention spéciale pour une sculpture (photo de droite) qui n'était pas éligible dans l'une ou l'autre section du concours. Nicole Duchesneau, 16 ans, élève de l'école polyvalente de Montagne, a remporté le prix de la section rédaction.

La Voix des femmes lance l'opération "parasol" pour protester contre le réseau anti missile ABM

La Voix des Femmes a fait parvenir, cette semaine, un cadeau à tous les députés d'Ottawa et de Québec: il s'agit d'un petit parasol en papier portant la mention: "Pour vous protéger contre les bombes, ce parasol est meilleur marché et plus efficace que le réseau anti-missile ABM".

Ceci fait partie de la campagne entreprise par la Voix des femmes, afin de rendre les gens conscients de la futilité du réseau anti-missile ABM. Mme Louise Lippel, présidente de la Voix des femmes du Québec, souligne que ses membres tiennent des assemblées et distribuent de petits parasols symboliques par le courrier et dans les rues, afin de rappeler au gouvernement et au peuple canadien qu'il n'y a pas de protection contre une attaque nucléaire, que l'entassement de bombes nucléaires le long de la frontière de notre pays est une grave menace et qu'il est vital de mettre fin au stockage d'engins nucléaires chez-nous et partout dans le monde. De nombreux experts, dont certains sont à l'emploi du gouvernement américain, ont affirmé ouvertement que la mise sur pied du système Safeguard dont le coût est estimé à huit ou dix milliards de dollars, serait une invitation au désastre.

La Voix des femmes a aussi fait parvenir des parasols symboliques

aux syndicats, aux dirigeants d'associations et de groupes de pression. Samedi le 24 mai des para-

sols seront distribués dans les centres d'achats et les rues de Montréal.

Les écoles devraient offrir des cours de vie familiale

OTTAWA (PC) — Selon le Dr Laura Coleman Forgues, psychiatre pour enfants, les écoles devraient offrir des cours de vie familiale.

Les jeunes parents trouveraient plus facile de faire l'éducation de leurs enfants, s'ils avaient été eux-mêmes préparés en conséquence, affirme-t-elle.

Le Dr Forgues avait organisé le premier service psychiatrique pour enfants au Sanatorium d'Ottawa.

Elle a établi des programmes

de soins appropriés pour enfants souffrant de troubles mentaux, dans les villes de Toronto, Ottawa et Smith Falls, en Ontario.

Elle a également donné des cours de psychiatrie à l'université McGill de Montréal et aux universités de Toronto et d'Ottawa.

Le mois prochain, le Dr Forgues commencera ses fonctions à titre de présidente élue de la Fédération nationale des femmes médecins du Canada.

Elle exerce sa profession à Ottawa, avec son mari, le Dr R. G. Forgues.



VISITE DES MAISONS ET JARDINS: La septième visite annuelle des Maisons et Jardins sous les auspices des dames auxiliaires du "Royal Edward-Laurentian Chest Hospitals" aura lieu à Westmount et Montréal le 3 juin prochain. Sur la photo, de gauche à droite: Mme J. S. Oppe et Mme Jean Charton. On peut acheter les billets en téléphonant à 488-7011 ou 482-0784.

LE SYLVANER

"LEON BEYER"

552-E

Vin d'Alsace léger, fruité et sec. Servir très frais mais non glacé, avec les hors-d'œuvre, les poissons, les coquillages, la choucroute, etc.

\$2.20 la bouteille

Importé de France

Camp En-chanteur

Ste-Agathe des Monts, Mont-Castor, Cte Terrebonne

pour garçons de 9 à 14 ans

Séjour: 30 juin ou 21 juil. (3 semaines)
21 juillet ou 4 août (2 semaines)
4 août ou 18 août (2 semaines)

Pension: \$30. par semaine

Spécialités: solfège, chant, musique instrumentale

Activités: Natation, excursions, artisanat sciences naturelles, jeux de plein-air, initiation à l'art cinématographique, cinéma, soirées de détente...

Renseignements: R.P. Maurice Gingras, S.J.

1855 est, rue Rachel - Montréal Téléphone: 526-5961

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2	CBMT 6
9.35 Aujourd'hui à CBFT	7.45 Test Pattern and Music
9.38 Rombol	8.07 Stand-by Six
10.00 Le roman de la science	8.30 That Morning Show
10.30 En mouvement	9.30 The Salari ("Sunrise at the Waterloo")
10.45 Moniteur Surprise présente	9.30 Québec School Telecast
11.00 La source verte	9.40 Québec School Telecast
11.15 Cinéma "La mort d'un cycliste"	10.00 Canadian Schools
11.15 Cinéma "La mort d'un cycliste"	10.20 Friendly Giant
11.30 Cinéma "Bibi Frotin", burlesque (France, 1961)	10.45 Chet Helms
12.30 Ni oui ni non	11.00 Mr. Dress-Up
13.00 Vol séparé	11.20 Pick of the Week ("Time Is")
13.15 Femme d'aujourd'hui	11.55 CBC TV News
14.00 Bobino	12.00 Andy of Mayberry
14.30 Pirate Maboule	12.30 Search for Tomorrow
15.00 Dilemme de l'arbitrage	12.30 Search for Tomorrow
15.30 Les cadets de la forêt	1.00 Lunchon Date
16.00 Tour à tour	1.30 As the World Turns
16.15 Téléjournal	1.50 Strategy
16.30 Nouvelles du sport	2.30 Coronation Street
16.30 24 heures	3.00 Apollo X Mission
16.45 Aujourd'hui	3.30 Edge of Night
17.30 La soirée volante	4.00 The Galloping Gourmet
18.00 "Les grands films" "Martin Sol-dan", comédie (France, 1966)	4.30 Cross Canada
18.45 Tirer au clair (les nouvelles politiques à l'élection des postes avec Eric Kierman)	4.30 Arthur and the Square Knights of the Round Table
19.45 A communiquer	5.30 Apollo X
11.00 Téléjournal	5.30 St. Georges and the Dragon
11.30 Nouvelles du sport	6.30 Histoires
11.50 Les Inconnues	7.30 Gentle Ben
12.30 Téléjournal	8.00 Telescope
12.30 A communiquer	8.30 The Name of the Game
1.30 La mise à l'essai du système auxiliaire de propulsion vers le soleil	10.00 Adam 12
	10.30 Man at the Center
	11.00 CBC National News
	11.15 Night Report
	11.40 One Six - "Danger Tomorrow"
	1.00 Final Report
CFTM 10	CFCF 12
7.30 Les P'tits Bonhommes	8.00 Sound of 12
7.45 Métro-matin	8.15 News and Sign-on
8.45 9-24-26	8.30 University of the Air
9.00 Toast et café	9.00 Romper Room
10.00 Voie de femmes	9.30 Magic Tom
10.30 Leçons de beauté	10.00 The Newsworld Game
10.45 L'école du bonheur	11.00 The Mike Douglas Show
11.00 Voie de femmes	11.20 Bewitched
11.30 Eternel amour: "Cage aux souvenirs" (20)	1.00 Manoleon
12.00 Les récits du Capitaine	1.30 Peyton Place
12.10 Les manchettes	2.00 Marriage Confidential
12.15 Téléroman	2.30 Perry's Probe
12.30 "Rendez-vous à Grenade" (Sei-pect)	3.00 Special - Apollo X
2.00 "Sitting Bull", Western (E-4)	3.30 Doctor's Diary
3.30 Madame Samson	4.00 Family Theatre: "Mr. Ashton was Indiscreet", comédie drama-tique
4.00 La cabane à Média	5.25 Apollo X
4.30 Run Tin Tin	5.30 The Pierre Berton Show
5.00 Le 5 à 6	6.00 Polse
6.00 Télé-Métro	7.00 Star Trek
6.40 Sports-Images	8.00 It's Happening
6.50 Télé-Métro	8.30 The Dean Martin Show
7.00 Dernière heure	9.30 Mammis
7.15 Télé-Métro	10.30 Special Apollo X
7.30 Cinéma-Kraft: "Les lanciers noirs" aventure (France)	11.30 National News
9.00 Vrai de vrai	11.45 Polse
9.30 Coup de fil	12.15 Pajama Playhouse: "Cabab", comédie musicale suivie de Newsroom 12
10.00 Secret bien gardé	
10.30 Toute la ville en parle	
10.45 Dernière heure et météo	
11.00 La route des sports	
11.15 Cinéma: "Casablanca", mélo-drame	
12.45 Dernière édition	
12.50 Fermeture	

l'information

Mais accepte de collaborer avec "Hockey Canada"

L'ACHA s'inquiète des intentions de la LNH

CALGARY (PC) — L'Association canadienne de hockey amateur n'est guère enchantée des rapports selon lesquels la Ligue Nationale de hockey aurait l'intention d'implanter des clubs professionnels mineurs à Montréal, Kingston et Ottawa.

Après avoir obtenu l'approbation à l'assemblée annuelle hier, le président Earl Dawson a fait parvenir le télégramme suivant au président Clarence Campbell, de la LNH.

"Notre association s'inquiète des rapports de presse au sujet de transferts de franchise de hockey à Montréal, Kingston et Ottawa. Selon entente, nous demandons une réunion avant toute décision finale se jet."

Selon son entente avec la LNH, l'ACHA doit être avertie le plus tôt possible de la possibilité du transfert d'un club dans un territoire amateur.

Dawson était surtout inquiet des rapports émanant de Montréal, au sujet de lettres déjà envoyées à Campbell concernant Ottawa et Kingston.

Les délégués de l'ACHA ont appris que les Canadiens de Montréal étaient intéressés à obtenir une licence de la Ligue américaine de hockey à Montréal tandis que Minnesota songerait à Kingston et Detroit, à Ottawa.

"Nous ne voulons pas empêcher un club professionnel de s'installer dans une ville, a dit Dawson, mais dans le cas de Montréal, qui possède déjà un club majeur, une telle décision nuirait aux clubs amateurs."

Hockey Canada

D'autre part, Dawson a lu un mémorandum d'entente entre l'ACHA et Hockey Canada, groupe créé par le gouvernement fédéral dans le but d'administrer l'équipe nationale de hockey.

Il en a demandé l'approbation, mais les délégués désiraient d'abord le lire et le sujet a été reporté à vendredi.

Le mémorandum, déjà accepté par le groupe, mentionne que la direction de l'équipe nationale doit être transférée à Hockey Canada à la fin de la saison 1968-69.

L'ACHA a accepté de coopérer pleinement, mais désire que ses relations avec Hockey Canada respectent plusieurs principes généraux.

Le premier stipule que la position de l'ACHA en tant que seul corps administratif du hockey amateur au Canada et sa position en tant que représentant officiel du hockey amateur canadien dans la sphère internationale soient reconnues.

L'ACHA accepte les directives de Hockey Canada au sujet de la participation de l'équipe nationale dans les compétitions, tournées et tournois internationaux. Elle accepte aussi, comme représentante canadienne, l'équipe formée par Hockey Canada dans les compétitions mondiales et internationales.

Le mémorandum prévoit la création d'un comité de cinq personnes responsable de tout ce qui a trait aux compétitions internationales. Ce comité serait composé de deux membres nommés par l'ACHA, deux autres par Hockey Canada et le directeur-gérant de Hockey Canada.

L'ACHA a aussi insisté sur le fait que les joueurs, gérants, instructeurs et entraîneurs de l'équipe nationale soient des membres reconnus d'associations organisées et suivent leurs règlements.

L'ACHA désire enfin que chacun des présidents de ses 11 filiales soit membre de Hockey Canada, auquel ils pourraient faire profiter de leur expérience.

Gilles Tremblay sera protégé par les Canadiens lors du repêchage

M. David Molson, président des Canadiens et directeur de Hockey Canada, groupe qui dirigera l'équipe nationale de hockey au cours des prochaines années a déclaré hier au cours d'une conférence de presse qu'une réunion spéciale du groupe, la semaine prochaine à Montréal, devrait donner lieu "à des développements importants" au sujet du rôle du Canada dans le hockey "international".

Il a précisé que tout programme soumis à la Fédération de hockey sur glace au sujet d'une nouvelle conception d'une équipe nationale canadienne sera proposé par Hockey Canada et non par la LNH.

Molson partage l'opinion du président Clarence Campbell, de la LNH, selon laquelle les Leafs de Toronto ou les Canadiens ne pourront donner à l'équipe nationale leurs propres joueurs pendant le calendrier régulier ou les séries éliminatoires "parce que les règlements de la LNH exigent que chaque club aligne ses meilleurs joueurs en tout temps".

Par ailleurs, Sam Pollock, gérant général, prévoit des échanges avant l'assemblée du repêchage en juin. Il a l'intention de protéger

Gilles Tremblay même si ce dernier a été assés pendant la majeure partie de la saison dernière en raison de maux respiratoires.

Enfin, Molson a révélé que le capitaine Jean Béliveau assisterait au banquet en mémoire de Charlie Conacher à Toronto jeudi prochain afin d'accepter le trophée portant son nom de la part des Canadiens.

Ce nouveau trophée sera donnée annuellement au club qui aura remporté le plus grand nombre de victoires dans les matches disputés entre les Canadiens et les Leafs au cours d'une saison.

Mays cogne son 592e circuit!

SAN FRANCISCO (PA) — Willie Mays a cogné le 592e circuit de sa carrière hier, alors que Ron Hunt était sur les sentiers, en procurant un gain de 4-3 aux Giants de San Francisco sur les Cards de St-Louis.

L'exploit de Mays a mis fin à une égalité de 2-2 dans la 8e manche et s'est avéré le coup décisif, car Jim Hicks, des Cards, a commencé la 9e reprise avec un circuit.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Nouveau règlement à la boxe

Manille, Philippines — Lors de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

Lorsqu'un champion du monde de la réunion annuelle du Conseil mondial de la boxe un nouveau règlement concernant l'organisation des combats pour le titre mondial a été adopté.

sportive

6e défaite consécutive des Expos défaits 3 à 2 hier à Houston

HOUSTON — Denny Lemaster a obtenu un simple opportun pour faire marquer le point vainqueur hier soir à la sixième manche alors que les Astros de Houston ont battu les Expos de Montréal au compte de 3 à 2. Fred Gladding a protégé la victoire en relève et Lemaster a été crédité de sa deuxième victoire de la saison. Il avait également remporté son premier triomphe contre les Expos, il y a une semaine. Sa fiche est maintenant de 2-5.

Gary Sutherland a cogné son premier circuit de la saison à la huitième manche alors que les Expos semblaient amorcer un ralliement de dernière heure. Mais Gladding a bien fait au monticule limitant les dégâts à cet unique point. Rusty Staub avait marqué le premier point des Expos à la 4e manche sur un roulant.

C'était la sixième défaite consécutive des Expos et la quatrième victoire d'affilée des Astros.

Dan McGuinn et Don Shaw ont succédé à Bill Stoneman au monticule à compter de la 8e manche. En 7 manches et deux tiers, Stoneman avait accordé trois points, cinq coups sûrs et six buts sur bal-

les aux Astros. Il avait retiré cinq frappeurs.

A Atlanta, Ton Seaver a lancé une partie de trois coups sûrs en conduisant les Mets de New York à une victoire de 5 à 0 sur les Braves.

C'est un triple de Bud Harrelson, à la huitième manche, alors que les coussins étaient remplis, qui a permis aux Mets de prendre une avance insurmontable dans la partie.

A Cleveland, Robert Nelson a espacé sept coups sûrs et Jerry Adair, Chuck Harrison et Bob Oliver ont bouclé le circuit en conduisant les Royals de Kansas City à un gain de 4-0 sur les Indiens de Cleveland dans la 9e manche.

Les Indiens n'ont été menaçants que dans la 5e manche avec deux simples d'affilée après un retrait, mais n'ont pu atteindre le 3e coussin.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, DIVISION DES DIVORCES, DOSSIER NO. 4174.

Dame Amélia Gauthier-Sivret ménagère, domiciliée et résidant au 7669, 14e avenue, Ville St-Michel, Montréal, requérante vs Georges Sivret, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé Georges Sivret est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication, une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à Montréal à l'intention de l'intimé.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce.

JACQUES PERRON, Régistrare de la Cour de divorce.

George Wurtele, avocat, 15, rue de l'Eglise, Ste-Thérèse, P.Q.

AVIS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, DIVISION DES DIVORCES, DOSSIER NO. 3874.

ARTHUR AUSTIN ALBRECHTSON, spécialiste de circulation, des Ville et District de Montréal, Province de Québec, requérant vs-

DAME BARBARA MARY ANN THOM, ménagère, épouse commune en biens d'Arthur Austin Albrechtson, autrefois des Ville et District de Montréal et présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimée DAME BARBARA MARY ANN THOM, est par la présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 mars 1969

JACQUES PERRON, Régistrare de la Cour Supérieure de Montréal

Mes ROSENHEK & MACHLOVITCH, Suite 500, 4141 Sherbrooke ouest, Montréal, P.Q. Avocats du Requérent

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA, REGION DE LA CAPITALE, APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention "SOUSSION POUR LE PROJET NO 9704 - MATÉRIEL DE CUISINE - IMMEUBLE A BUREAUX POLYVALENT, TUNNEY'S PASTURE, OTTAWA (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'est), LE JEU-DI 12 juin 1969.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$50.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Le dépôt sera remis des que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décaissement des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. BRUCE MUNDY, Chef des Services financiers et administratifs

Demande d'abandon de Charte

G. DI PAOLO GENERAL BUILDING CONTRACTORS LTD.

Avis est par les présentes donné que G. DI PAOLO GENERAL BUILDING CONTRACTORS LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son Siège Social en la ville de Montréal, s'adressera au secrétaire de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

Daté à Montréal, P.Q., 16e jour de mai 1969

DRUKER, LAZARUS & FREED, avocats de G. DI PAOLO GENERAL BUILDING CONTRACTORS LTD.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-69-10141

pour 10h30 a.m. heures de Montréal le mardi 10 juin 1969

Poste Maison neuve (Montréal)

FOURNITURE DE DEUX CENT SIX (206) SECTIONNEURS A 115 kV, 23 kV et 15 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi, inclusivement, de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 15 mai 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DMV-69-10138

pour 10h30 a.m. heures de Montréal le mardi 10 juin 1969

Région Montmorency CONSTRUCTION SUR PORTIQUES EN BOIS D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE A 69 kV, A ST-GEORGES ET ST-MARTIN (COMTE DE BEAUCÉ)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi, inclusivement, de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 14 mai 1969

CANADA

Province de Québec, District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

NO 4464 (DIVISION DES DIVORCES)

DAME ISABELLE GILROY, com- miss, résidant et domiciliée au 4853 rue Notre-Dame, à Ville Laval, district de Montréal

Requérante vs-

ALBERT BENNETT, autrefois de la même adresse, présentement de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 16 mai 1969

JACQUES PERRON, Régistrare

GREENBLATT, GODINSKY & RESIN, 1255 rue Université, Montréal, P.Q. Avocats de la Requérante

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE LA CITE DE JACQUES-CARTIER

AVIS AUX ENTREPRENEURS ELECTRICIENS

APPEL D'OFFRES RENOVATION DES SYSTEMES D'ECLAIRAGE ET DE POUVOIR

La Commission des Ecoles Catholiques de la Cité de Jacques-Cartier recevra le ou avant le 18 juin 1969, à 12h00 heures (heure avancée de l'est) au Bureau des Soumissions, Déposées, de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec, des soumissions pour des travaux de rénovation des systèmes d'éclairage et de pouvoir de cinq (5) écoles situées en la Cité de Jacques-Cartier.

Toute soumission devra être faite sur la formule officielle de soumission des Soumissions Déposées, sur les formules officielles fournies par la Commission. De plus toute soumission devra être accompagnée d'un chèque visé d'une banque à charte canadienne fait à l'ordre de la Commission des Ecoles Catholiques de la Cité de Jacques-Cartier pour la somme de mille dollars (\$1,000.00) pour chaque école individuelle, pour laquelle l'entrepreneur fournira une soumission.

Les soumissionnaires pourront se procurer une copie complète des plans et devis d'exécution à partir du 22 mai 1969 au bureau de la Commission des Ecoles Catholiques de la Cité de Jacques-Cartier, 1877 de la rue Brébeuf, moyennant un chèque visé, à l'ordre de la Commission des Ecoles Catholiques de la Cité de Jacques-Cartier, au montant de vingt-cinq dollars (\$25.00), comme dépôt de cautionnement, lequel dépôt sera intégralement remis lorsque les dites copies de plans et devis seront retournées en bon état aux bureaux de la Commission à l'adresse ci-haut mentionnée, dans un délai de dix (10) jours après l'ouverture des soumissions.

Cependant, l'entrepreneur qui se sera procuré une copie complète des plans et devis moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) verra son dépôt confisqué s'il ne fournit pas de soumission à la C.E.C.C.J.C.

Les soumissions devront être scellées et expédiées dans l'enveloppe de retour fournie à cette fin par la C.E.C.C.J.C. au Bureau des Soumissions déposées à l'adresse mentionnée ci-haut.

Toute soumission qui ne sera pas faite suivant les formules et directives fournies par la C.E.C.C.J.C. ne sera pas acceptée.

La C.E.C.C.J.C. ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se fera au cours d'une session régulière, qui sera tenue le mercredi 18 juin 1969, 20 heures, au 1863 de la rue Brébeuf, en la Cité de Jacques-Cartier.

LIONEL POMERLEAU, c.a. Administrateur Général et Secrétaire Trésorier

KAYEN DEMOLITION LTEE

Avis est donné que "Kayen Demolition Ltee", corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, s'adressera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des Compagnies de Québec.

Daté ce 19e jour de mai 1969

JACK BAYER, Le Secrétaire

CANADA, Province de Québec, District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No: 770434

J. ELIOSOFF & SONS CO., corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 775 New Central Market, Cité et District de Montréal.

Demanderesse vs-

FLORIDA EAST COAST RAILWAY CO., corps politique et incorporé dûment constitué selon les lois des Etats Unis d'Amérique, et ayant un bureau et place d'affaires au 1 Malaga, St-Augustine, Etat de Floride.

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR, la défenderesse FLORIDA EAST RAILWAY CO., est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30(trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignment et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 20 mai 1969

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M. Protonotaire, Cour Supérieure de Montréal

Mes GROSS, MENDELSON, SELICK GROSS & PINSKY, 830 ouest-boul. Dorchester, (s.2800) Montréal P.Q. Procureur de la demanderesse

Expropriation et possession préalable, aux fins d'un poste de police et d'une caserne de pompiers, de certains immeubles situés au nord-ouest de la rue Rachel, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Boyer - C.S. 1229

La ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 17 juin 1969, à 10.30 heures du matin, au 7ème étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de l'expropriation, qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 7 décembre 1967, conformément au plan d'expropriation R-29 Saint-Jean-Baptiste.

Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre du Village Incorporé de Saint-Jean-Baptiste de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Item 1 8 P-129 Partie 4231-27, rue Boyer; 4225-21, rue Boyer; 4219-15, rue Boyer; 4217-15, rue Boyer; 4215-15, rue Boyer; 4213-15, rue Boyer; 4211-15, rue Boyer; 4209-15, rue Boyer; 4207-15, rue Boyer; 4205-15, rue Boyer; 4203-15, rue Boyer; 4201-15, rue Boyer; 4199-15, rue Boyer; 4197-15, rue Boyer; 4195-15, rue Boyer; 4193-15, rue Boyer; 4191-15, rue Boyer; 4189-15, rue Boyer; 4187-15, rue Boyer; 4185-15, rue Boyer; 4183-15, rue Boyer; 4181-15, rue Boyer; 4179-15, rue Boyer; 4177-15, rue Boyer; 4175-15, rue Boyer; 4173-15, rue Boyer; 4171-15, rue Boyer; 4169-15, rue Boyer; 4167-15, rue Boyer; 4165-15, rue Boyer; 4163-15, rue Boyer; 4161-15, rue Boyer; 4159-15, rue Boyer; 4157-15, rue Boyer; 4155-15, rue Boyer; 4153-15, rue Boyer; 415

l'information

sportive

Il aurait obtenu une augmentation substantielle

Ruel a déjà signé son contrat en vue de la prochaine saison

— Sam Pollock, directeur général des Canadiens de Montréal, a fait signer un contrat hier, mais a admis qu'il y en avait beaucoup d'autres non signés.

Pollock a révélé, lors d'une conférence de presse, que Claude Ruel, qui a conduit les Canadiens à la conquête de la coupe Stanley et au premier rang de la division Est de la LNH à sa première saison comme pilote, avait signé un nouveau contrat "avec une augmentation substantielle", sans en spécifier les termes.

Pollock a aussi révélé que Montréal était présentement en négociations avec Ken Dryden, de Toronto, gardien-étoupe de l'université Cornell. Ken, qui est âgé de 21 ans, doit décider entre une carrière

re dans le hockey professionnel et celle d'un avocat.

D'autre part, les Canadiens tentent également d'obtenir une licence dans la Ligue américaine de hockey à Montréal en 1969-70. La direction de la LAH doit prendre une décision à ce sujet mercredi prochain.

Dryden

Pollock n'a pas caché son ennui d'apprendre les rumeurs en provenance des USA, voulant que Dryden ne soit intéressé qu'à un contrat de \$100,000 pour une période de plusieurs années.

La direction des Canadiens ont fait une offre orale et écrite à Dryden, mais celui-ci veut d'abord consulter sa

famille et ses conseillers avant de prendre une décision.

L'assistant directeur-gérant Floyd Curry, des Canadiens, a une haute opinion de Dryden, que partagent d'ailleurs les autres directeurs du club.

On se rappelle que Dryden a été prêt à l'équipe nationale du Canada lors du dernier tournoi mondial en Suède. Après avoir blanchi les USA 1-0, il a cédé par 4-2 devant les Suédois.

Dryden a d'abord été repêché par les Bruins de Boston en 1964, mais est devenu propriété des Canadiens plus tard la même année. Son nom a été inscrit sur la liste de négociations des Canadiens au cours de sa carrière étudiante.

Ruel

Au sujet de Ruel, Pollock a déclaré qu'il avait été plus facile de l'embaucher cette année que l'an dernier.

"L'an dernier, il succédait à Toe Blake, qui possédait le meilleur record de pilote dans l'histoire du hockey. Il commence maintenant sa deuxième saison, après un championnat et une coupe Stanley."

Ruel a admis que la saison dernière avait fortement affecté son système nerveux, mais après quelques semaines de repos, il est prêt à se lancer dans une autre campagne.

"Mes joueurs ont travaillé fort pour moi la saison dernière et je ne pouvais leur demander davantage. S'ils me donnent le même rendement la saison prochaine, je serai heureux."

La France se qualifie

ATHÈNES (AFP) — L'équipe de France féminine de tennis s'est qualifiée hier pour

les quarts de finale de la coupe de la Fédération en battant finalement l'Afrique du Sud 2 victoires à une.

Les Françaises qui étaient à égalité, une victoire partout, avec l'Afrique du Sud à l'issue des simples ont remporté le double, interrompu la veille par l'obscurité et rencontré l'Australie en quarts de finale.

Résultat:

Rosie Darmon/Gail Chanfreau (FCE) battent Proktor/Brenda (Af. Sud) 6/4, 6/2.

Egalement, l'Italie a battu le Mexique par trois victoires à zéro, la Tchécoslovaquie a défait la Suisse par le même pointage, de même que la Hollande aux dépens de l'Indonésie.

Epreuve d'aviron

LAVAL — Une importante épreuve d'aviron, "la tête de rivière 1969", sera présentée le 7 juin prochain sur les eaux de la Rivière des Prairies, entre Montréal et Laval.

Cette épreuve, organisée par le Chomedy Rowing Club sous les auspices de la Fédération canadienne d'aviron, opposera, sur un parcours de quatre milles entre Pierrefonds et le pont de Cartierville, les meilleurs "huit" de la région.

Le départ sera donné à 13 heures à Pierrefonds.

Chasse à l'orignal contrôlée

Chasse contrôlée par groupes de deux chasseurs du 20 septembre au 23 octobre dans les parcs de La Vérendrye*, des Laurentides* et de Matane*

du 4 octobre au 23 octobre dans le parc du St-Maurice.



que tous les chasseurs d'orignal se le disent...

Dès le 2 juin, procurez-vous la formule d'inscription pour cette chasse contrôlée chez le garde-chasse local ou à l'un des bureaux de district du ministère:

Abitibi: 261 ouest, 1ère avenue, Chambre 24, Amos
Chicoutimi: 54, rue Racine
Gaspésie: C.P. 58, Gaspé-Sud
Hull: 250, boul. St-Joseph
Montréal: 5075, rue Fullum
Québec: 915, rue Turnbull

Rimouski: 1 ouest, boul. St-Germain
Sept-Îles: Édifice Laure, 700, ave. Laure
Sherbrooke: Édifice Sodelco, 700 ouest, rue Galt
Témiscamingue: Édifice Lalonde, rue Ste-Anne, Ville-Marie
Trois-Rivières: 137, rue Radisson

La formule est aussi disponible dans les bureaux du Service des Parcs. Cette formule, contenant tous les détails de cette chasse spéciale, doit être retournée au ministère au plus tard le 30 juin.

Le coût du permis est de \$66.00 par chasseur. (Les non-domiciliés, les employés du ministère ainsi que ceux impliqués dans l'organisation du tirage sont exclus de cette chasse.) A noter: une autre chasse contrôlée (organisée par la C.I.P.; sans frais; par groupe de trois chasseurs; 1,080 chasseurs) aura lieu du 27 septembre au 18 octobre dans la Réserve de la Mauricie. Renseignez-vous chez le garde-chasse local ou dans les bureaux de district.

*Nombre de chasseurs: La Vérendrye, 500; Laurentides, 300; Matane, 144; St-Maurice, 60. Les tirages pour ces chasses contrôlées sont effectués par le Centre de Traitement Électronique des Données.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU TOURISME DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE



C'est samedi, le 7 juin au Parc Jarry, que débutera la seule série de cours d'été, section junior, de l'Ecole de Tennis-Montréal. C'est Maurice Gélinas, ci-haut en pleine séance de cours, assistant-directeur de l'Ecole, qui enseignera au groupe. Quant aux cours de groupes, on peut encore s'inscrire aux cours hebdomadaires suivants:

Club	Date-début et heure	Professeur
Jeanne-Mance	dimanche 25 mai	Lucien Laverdure
Jeanne-Mance	jeudi 29 mai	Maurice Gélinas
Parc Lafontaine	samedi 31 mai	Thérèse Blais
Somerled	lundi 2 juin	Lucien Laverdure

Pour renseignements supplémentaires: 384-9040

L'ACHA se plie au désir du rapport RAE et change enfin ses structures

CALGARY (PC) — Le président Earl Dawson prétend qu'il ne s'agit que d'une coïncidence, mais l'Association canadienne de hockey amateur agit de façon à se plier aux recommandations du comité fédéral d'étude sur les sports.

Selon celui-ci, l'ACHA devrait renforcer sa structure administrative et prendre les décisions afin de résoudre le dilemme du hockey junior au Canada.

L'ACHA a pris des décisions dans ces deux sens, lors de son assemblée annuelle. Elle a approuvé des changements dans la structure qui créera des conseils pour administrer le hockey senior-intermédiaire, junior et mineur au pays tout en accordant aux dirigeants une place au sein d'un bureau d'administration plus élaboré.

De plus, des pourparlers entre les directeurs de l'ACHA et ceux de l'Association canadienne de hockey devaient commencer hier soir.

La réorganisation donnera lieu à la création d'un bureau de 21 directeurs, y compris les vice-présidents des catégories senior-intermédiaire, junior et mineur.

Cinq régions

Les membres du conseil seront nommés cette année, mais plus par la suite. On comptera cinq membres à chaque conseil, soit un de chacune des régions: Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique.

La région atlantique comptera les associations de Terre-Neuve, des Maritimes et du Nouveau-Brunswick; celle de l'Ontario, celles de l'Ontario, d'Ottawa et de Thunder Bay et celle des Prairies, les associations du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les membres du conseil, qui faisaient partie du bureau de direc-

tion de l'ACHA comprenant un comité exécutif de cinq membres et les 11 présidents de filiales, auront le même droit de vote que les présidents de chaque branche.

Le scrutin sera donc divisé ainsi au sein du bureau de direction: cinq votes pour les officiers, 22 pour les présidents des branches et six pour les membres du conseil.

Cahill a des problèmes avec Symons et Frank

TORONTO — Deux joueurs des Argonauts de Toronto, de la Conférence de l'est du football canadien, choisis dans la première équipe d'étoiles de la ligue, ont déclaré hier qu'ils ne signeraient pas leur contrat pour la prochaine saison aux conditions offertes par la direction.

Le demi Bill Symons, lauréat du trophée Schenley l'an dernier, et Bill Frank, un joueur offensif, ont révélé que les pourparlers entre eux et l'instructeur Leo Cahill ont conduit à l'impasse.

Pas de JO à Oestersund?

STOCKHOLM — Selon des sources bien renseignées, le gouvernement suédois refusera son aide financière à la ville d'Oestersund qui veut organiser la présentation des jeux olympiques d'hiver de 1976.

Les autorités municipales de la petite ville de 26 mille âmes avaient préparé un budget qui devait se solder par un déficit de 34 millions.

Au début de l'année, Avery Brundage, président du Comité International Olympique, avait visité les installations sportives d'Oestersund et les avait trouvées parfaites pour la présentation des jeux olympiques d'hiver.

Le Canada déléguera cinq athlètes

TORONTO (PC) — Le Canada sera représenté par onze athlètes sourds aux compétitions internationales des athlètes sourds qui auront lieu cet été à Belgrade, en Yougoslavie.

Andreotti jouera définitivement avec les Alouettes cette saison

Jim Andreotti, choisi trois fois dans l'équipe des étoiles de la Conférence de l'est, et une fois dans celle de la Ligue Canadienne de football, est de nouveau la propriété des Alouettes de Montréal.

Après un an d'inactivité la direction des Argos de Toronto a enfin accédé à la demande d'Andreotti et lui a permis de négocier avec les Alouettes.

Les Alouettes n'ont pas révélé ce qu'ils ont donné

en retour, aux Argos. Cependant, on croit savoir que l'équipe céderait ses droits sur l'un des demis défensifs Phil Brady ou Dawe

Lewis, qui tentent actuellement de dénicher un poste aux États-Unis. Tous deux avaient joué leur option l'an dernier.

Nage synchronisée:

Les finales seront disputées samedi

Les finales de nage synchronisée des piscines municipales se dérouleront samedi soir dans le cadre de "La Soirée des Champions" de la section de la natation de la Ville de Montréal.

En plus des compétitions de nage entre les meilleurs nageurs du Montréal Olympique, d'une joute de polo-aquatique, d'une démonstration de plongeon et d'un défilé de modes, on procédera aux finales de nage synchronisée inter-piscines pour l'obtention des trophées "Marthe Cyr", "G. Allaire", "Lucy Williams" et "J.A. Blain".

Se disputeront les différentes trophées:

Trophée "Marthe Cyr": les piscines Rosemont, Mai-

sonneuve, N.D.G., Caron et Morgan.

Trophée "G. Allaire": les piscines Mathieu, Maisonneuve, Caron, N.D.G., Rosemont.

Trophée "J.A. Blain": les piscines Schubert, Mathieu, Rosemont, Caron et Saint-Denis.

Trophée "Lucy Williams": les piscines Caron, N.D.G., Morgan, Mathieu et Lévesque.

Il est utile de signaler que la "Soirée des Champions" est organisée par les membres des équipes de compétitions du Service des parcs. Les profits de la soirée serviront à rembourser quelques activités des équipes pour la prochaine saison. On peut se procurer des billets dans toutes les piscines.



Jim Andreotti

Majestic Prince dans le Belmont? Oui!

BALTIMORE — Une nouvelle surprise est parvenue hier à Baltimore.

Au lieu de se diriger vers la Californie, Majestic Prince, vainqueur du Derby du Kentucky et du Preakness, a pris la route de

New York, destination: l'Hippodrome Belmont.

Son propriétaire, le Canadien Frank McMahon et son entraîneur, l'ancien jockey Johnny Longden, qui était déjà en Californie, auraient changé d'avis à la dernière minute.

La présence des Majestic Prince au départ du "Prix Belmont" dernière épreuve de la triple couronne des courses au galop, semble donc plus que probable.

Nul doute que ce nouveau duel entre Majestic Prince et Arts and Letters contribuera à donner un éclat encore plus vif à cette classique et que tous les records d'affluence risqueront d'être battus par les nombreux amateurs qui espèrent voir Majestic Prince rejoindre Citation sur le palmarès des vainqueurs de la triple couronne.

Brack mène au 1er rang

Dimanche, lors de la deuxième épreuve de la Coupe GULF CANADA, emblème du championnat canadien sur circuits routiers, qui aura lieu au Circuit Mont-Tremblant à St-Jovite, le Montréalais Peter Brooker tentera de damer le pion à ses adversaires et d'améliorer, par la même occasion, son classement général pour les grands honneurs de cette série.

Actuellement en sixième position, Brooker sera au volant de sa Stebro Mark V de formule B qui lui a permis de se distinguer à maintes reprises dans la plupart des pistes, tant dans l'Est du Canada qu'aux États-Unis.

Selon le classement officiel de la Fédération canadienne du sport automobile, le Toronto Bill Brack vient en tête, grâce à sa victoire de dimanche dernier à Mosport, dans l'épreuve inaugurale du championnat canadien de formule A.

Aux commandes de sa Lotus GTX, Brack a coiffé au poteau George Eaton qui, au volant de sa McLaren 10A, avait mené pendant presque toute l'épreuve, tenue sous une pluie battante.

Lee Allen est mort

SYRACUSE — Lee Allen, analyste du Temple de la renommée du baseball, et auteur d'une douzaine d'ouvrages sur le baseball, est décédé à Syracuse à l'âge de 54 ans, des suites d'une crise cardiaque.

Il avait également collaboré à de nombreuses revues sportives ainsi qu'à la nouvelle encyclopédie du baseball qui paraîtra dans le courant de l'été.

un
jeux
cognac!

EN FRANCE ON DIT: "N-Si"

HENNESSY
Maison fondée à Cognac, France en 1765

ça décolle!

Nos avions reprennent l'air.



Oui, vous n'avez qu'à lever un peu la tête et vous verrez nos avions sillonner de nouveau les grands espaces. Que vous partiez vers l'Ouest, la Californie, les îles "Calypso", la Floride, ou l'Europe, venez prendre l'air avec nous!

Consultez votre agent de voyage le plus tôt possible. Ce dernier vous aidera à préparer votre prochain voyage d'affaires ou vos vacances d'été en vous donnant tous les renseignements au sujet de nos circuits de vacances et de la formule "Partez maintenant — payez plus tard". Ou appelez-nous à 931-4411.

Avec Air Canada, ça décolle, vite, bien et en beauté!

AIR CANADA

Notre affaire, c'est tout le monde!



VISITEZ LE MONDE EN TOUTE QUIÉTUDE

LE PASSEPORT PARFAIT
POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

PRENEZ RENDEZ-VOUS
POUR RENCONTRER LA PERSONNE
LA PLUS RENSEIGNÉE SUR LE VOYAGE
QUE VOUS PROJETEZ!

VOYAGES

TRAVELAIDE LTÉE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 HRES
OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À 4 HRES

SERVICES GRATUITS
UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL
UN. 1-7272